

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

MÉMOIRE PRÉSENTÉ À  
L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES

COMME EXIGENCE PARTIELLE  
DE LA MAÎTRISE EN ÉTUDES QUÉBÉCOISES

PAR  
FRANCE FOUQUET

« LA PRESSE ÉCRITE : REFLET DE L'ÉVOLUTION  
DE LA FAMILLE QUÉBÉCOISE DE 1972 À 1995 »

2023

AOÛT 2001

Université du Québec à Trois-Rivières

Service de la bibliothèque

Avertissement

L'auteur de ce mémoire ou de cette thèse a autorisé l'Université du Québec à Trois-Rivières à diffuser, à des fins non lucratives, une copie de son mémoire ou de sa thèse.

Cette diffusion n'entraîne pas une renonciation de la part de l'auteur à ses droits de propriété intellectuelle, incluant le droit d'auteur, sur ce mémoire ou cette thèse. Notamment, la reproduction ou la publication de la totalité ou d'une partie importante de ce mémoire ou de cette thèse requiert son autorisation.

## RÉSUMÉ

Nous nous rendons compte, au cours de ce travail, de l'importance des changements survenus dans la famille au cours des années 1972 à 1995 par les articles consacrés à ce sujet dans les quotidiens *Le Devoir* et *Le Nouvelliste*. Nous nous intéressons, en premier lieu, à l'histoire de la presse québécoise. À cet égard, les travaux de l'historien Jean De Bonville ont apporté une réflexion sur le métier de journaliste. Dans le premier chapitre, nous rappelons certaines conclusions des pratiques de la presse. Quelques-unes des caractéristiques journalistiques révélées par ces travaux sont abordées tels le contenu thématique et les genres journalistiques.

Le premier chapitre aborde également la méthode adaptée pour la cueillette des informations aux fins de cette recherche. Sont incluses ici les caractéristiques des deux quotidiens, ainsi que la façon dont nous avons effectué l'établissement des sujets d'articles. Nous élaborons sur la constitution du fichier informatisé et la répartition selon les quotidiens, la production annuelle d'articles, les sujets traités et leur fréquence d'apparition, la production annuelle des sujets, la longueur des articles, ainsi que les signataires d'articles ou de lettres d'opinion.

Dans le deuxième chapitre, nous nous demandons si les journaux, par les idées qu'ils véhiculent, s'adressent à des clientèles ciblées, à des groupes particuliers, à un genre ou à une partie de la population. Ces questions ont déjà fait l'objet de recherche

de la part de Colette Beauchamp. Et nous adoptons son approche. Selon elle, la presse est mâle, blanche, catholique et hétérosexuelle.

Dans le chapitre trois, nous examinons les différences marquantes dans le langage utilisé par les journalistes du *Devoir* et par ceux du *Nouvelliste*. Nous continuons de nous intéresser à la sociologie en l'associant, cette fois, à la linguistique et en nous interrogeant sur la langue des médias. Tout au long de cette partie, nous abordons la langue et analysons le vocabulaire de la presse écrite, c'est-à-dire le langage utilisé d'un quotidien à l'autre, le genre de vocabulaire assimilé par les lecteurs, les interprétations de différents auteurs au sujet de la langue écrite par les journalistes de la presse, ainsi que leurs orientations.

Le troisième chapitre examine également l'évolution des expressions entourant la famille, particulièrement celles qui sont liées au pluralisme des formes de vie familiale. Ce pluralisme inclut l'union libre et ses synonymes, les familles reconstituées et recomposées, etc. Quelques-unes de ces opinions sont reproduites, accompagnées d'exemples relevés à l'intérieur des deux quotidiens. Finalement, nous complétons ce chapitre en examinant les fautes commises par les journalistes et les auteurs.

Nous voulions connaître l'ampleur du changement survenu dans la presse au sujet de la famille. À cet effet, nous avons pu prendre conscience d'une information riche en contenu et fort rigoureuse, ce qui nous fait constater que la presse demeure une bonne source d'information. Aussi, la famille est un sujet qui continuera, croyons-nous, de susciter l'intérêt chez les journalistes, les lecteurs et la population en général.

La fréquence des sujets se ressemble chez les deux quotidiens et l'on traite des mêmes situations familiales. Par contre, la politique familiale apparaît plus souvent à l'intérieur du *Devoir*, tandis que *Le Nouvelliste* traite plus souvent des services et de l'aide générale. Nous pouvons également affirmer que la presse s'adresse aux lecteurs blancs et catholiques. Le discours journalistique n'est plus aussi masculin et hétérosexuel que le laissait entendre Colette Beauchamp. Par ailleurs, le registre de langue utilisé dans les deux quotidiens varie, règle générale, de correct à soutenu. Le langage a évolué, particulièrement concernant le pluralisme des formes de vie familiale.

## **REMERCIEMENTS**

Je désire remercier monsieur Jean Roy, le directeur de cette recherche, ainsi que madame Lucie Guillemette, codirectrice, pour leur engagement et leurs conseils. Ils ont contribué à enrichir ma réflexion et ma culture.

Ce travail ne serait pas le même sans le soutien moral de certains étudiants de la maîtrise en études québécoises, croisés au hasard des rencontres. Merci également à mesdames Angèle Montour et Marie Germain pour leur aide précieuse.

Je tiens à souligner le support constant de mes amies et de mes parents Lucille et Émile. Leur présence et leur générosité ont été des plus réconfortantes.

Un merci particulier à mon conjoint Yanik pour l'aide apportée en informatique, mais surtout pour sa patience et sa compréhension.

## TABLE DES MATIÈRES

	Pages
<b>RÉSUMÉ</b> .....	ii
<b>REMERCIEMENTS</b> .....	v
<b>TABLE DES MATIÈRES</b> .....	vi
<b>LISTE DES TABLEAUX</b> .....	viii
<b>INTRODUCTION</b> .....	1
<b>CHAPITRE I – LA PRODUCTION JOURNALISTIQUE DES QUOTIDIENS LE DEVOIR ET LE NOUVELLISTE</b> ..	6
<b>1.1 Des caractéristiques de l'histoire de la presse</b> .....	6
1.1.1 Le contenu thématique des quotidiens .....	8
1.1.2 Les genres journalistiques .....	9
<b>1.2 Les caractéristiques de la production</b> .....	13
1.2.1 Le rythme de la production .....	13
1.2.2 La fréquence d'apparition des sujets .....	18
1.2.3 Permanence et discontinuité des sujets .....	25
1.2.4 La longueur des articles .....	30
1.2.5 Les signataires des articles .....	35
1.2.5.1 Journalistes et autres auteurs .....	36
1.2.5.2 Les lettres d'opinion .....	40
1.2.5.3 Les articles sans signataire .....	44
1.2.5.4 Les groupes signataires d'articles .....	46
<b>CHAPITRE II – L'INTERPRÉTATION SOCIOLOGIQUE DE LA PRESSE ÉCRITE</b> .....	50
<b>2.1 Les critiques concernant l'ouvrage <i>Le silence des médias</i></b> .....	51
<b>2.2 Deux quotidiens, un discours ?</b> .....	53

2.2.1	Une presse mâle .....	54
2.2.2	Une presse blanche .....	56
2.2.3	Une presse catholique .....	66
2.2.4	Une presse hétérosexuelle .....	70
<b>CHAPITRE III – LA QUALITÉ DE LA LANGUE .....</b>		<b>78</b>
<b>3.1</b>	<b>Les orientations empruntées aux auteurs .....</b>	<b>79</b>
3.1.1	« Une langue correcte mais pauvre » .....	79
3.1.2	« Une langue de soldat et de hockeyeur » .....	82
3.1.3	Le code linguistique selon Jean De Bonville .....	85
3.1.4	Le code sociolinguistique selon De Bonville .....	86
<b>3.2</b>	<b><i>Faut-il intervenir dans la langue des médias?</i> .....</b>	<b>92</b>
<b>3.3</b>	<b>L'évolution des expressions se rattachant à la famille .....</b>	<b>101</b>
<b>3.4</b>	<b>Quelques erreurs linguistiques relevées dans les deux quotidiens .....</b>	<b>104</b>
<b>CONCLUSION .....</b>		<b>110</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>		<b>115</b>
<b>ANNEXES</b>		
1.	Nombre d'articles par sujet	
2.	Fréquence d'apparition des sujets dans <i>Le Devoir</i>	
3.	Fréquence d'apparition des sujets dans <i>Le Nouvelliste</i>	
4.	Les signataires des articles du <i>Devoir</i>	
5.	Les signataires des articles du <i>Nouvelliste</i>	

## LISTE DES TABLEAUX

	Pages
Tableau 1 – Nombre d’articles dans les deux quotidiens .....	14
Tableau 2 – Production annuelle des sujets .....	15
Tableau 3 – Longueur des articles du journal <i>Le Devoir</i> .....	31
Tableau 4 – Longueur des articles du journal <i>Le Nouvelliste</i> .....	32
Tableau 5 – Nombre de lettres d’opinion publiées dans <i>Le Devoir</i> et <i>Le Nouvelliste</i> , de 1972 à 1995 .....	41

## INTRODUCTION

Les changements intervenus dans la famille se situent certainement parmi les plus importants et les plus profonds qui soient survenus au cours des trente dernières années. La littérature scientifique, fruit de colloques ou de bilans des situations, l'illustre abondamment. Grâce, en effet, à de très nombreux travaux, il est possible d'en retracer les enjeux, de voir les débats auxquels elle a donné lieu et d'identifier les grands traits d'une évolution qui, visiblement, se poursuit encore aujourd'hui. Chacun peut aisément s'en rendre compte en regardant la télévision, en écoutant la radio ou en lisant un quotidien.

Cette constatation, toute simple, a cependant marqué le point de départ de cette recherche sur l'histoire de la presse. Nous nous sommes demandé, en effet, comment cette dernière a traité de ce sujet au cours des dernières décennies. Rivé à l'actualité, le média jette un regard sur le monde, il fournit une vision de ce monde et provoque des interactions. L'importance qui lui est accordée dans la fabrication de l'opinion et dans la modélisation de la pensée ne peut évidemment pas être sous-estimée. C'est donc sans exagération que l'on peut affirmer que la presse détient le pouvoir d'influencer et qu'elle agit comme agent de changement. Cependant, nous savons aussi que la presse n'est pas homogène et qu'elle exprime une diversité d'opinions, que les moyens dont elle dispose pour la production sont également variables. Nous savons également que les auteurs des articles ont des origines et des

formations distinctes, que leurs intérêts ne coïncident pas nécessairement et que les publics pour lesquels ils écrivent sont soit dispersés, soit regroupés.

Ces enseignements sont donnés par ceux qui se sont intéressés à l'histoire de la presse. Notre méthode s'inspire de leurs travaux, parmi lesquels se trouvent, principalement, ceux de Jean De Bonville. Ses recherches sur l'histoire des médias et le journalisme ont donné lieu à plusieurs ouvrages. Deux d'entre eux ont particulièrement retenu notre attention. Le premier sur la morphologie et le contenu des quotidiens montréalais de 1945 à 1985 et l'autre, fruit d'une collaboration, sur les coulisses de l'information. Entre autres auteurs et leurs sujets, citons Paul-André Comeau sur la place prise par l'information internationale, Joan Fraser et « les anglophones québécois et leurs médias », Jacques Godbout, écrivain et cinéaste dont le texte à saveur de fiction est consacré au journalisme de l'an 2000, et Michel Roy sur l'évolution des pratiques journalistiques au Québec. Le premier chapitre de notre mémoire portera sur l'étude du contenu : la thématique des quotidiens, la fréquence et la source des articles et les genres journalistiques, ainsi que les auteurs des articles. Nous pourrons voir, de cette façon, comment la presse rend compte des changements intervenus dans la famille.

Grâce aux sociologues, il est possible de suivre l'évolution de la famille au cours des quarante dernières années. Leurs travaux serviront d'appui lorsqu'il s'agira d'évaluer l'opportunité et la pertinence des discours tenus dans les médias. C'est ici que les travaux sur la famille, des auteurs comme Pierre Gauthier, Jocelyne Valois, Marie-Blanche Tahon, Renée B. Dandurand prennent toute leur importance. Toutefois, le fil directeur de ce deuxième chapitre vient d'ailleurs, d'une interprétation de Colette Beauchamp. Féministe engagée et journaliste depuis de nombreuses années, elle s'est particulièrement attachée à examiner le rapport des

femmes à l'information. Dans *Le silence des médias*, elle brosse un portrait peu flatteur de l'information en mentionnant ce qu'elle est et en se demandant ce qu'elle pourrait être. Selon elle, une interprétation du parti pris médiatique a lieu au sein de la production. Colette Beauchamp démontre à quel point la presse écrite s'adresse à un stéréotype : l'homme blanc, catholique et hétérosexuel. Nous avons voulu savoir si ses conclusions s'appliquent aux articles sur la famille, si elles se vérifient. Le second chapitre est entièrement axé sur la thèse de Colette Beauchamp. Son ouvrage *Le silence des médias* a reçu différentes critiques. Certaines manifestent leur engouement, d'autres dénoncent sa méthode et s'interrogent sur sa crédibilité en tant qu'auteure. Nous établirons une synthèse de ces diverses opinions. En résumé, nous allons nous demander si la presse écrite s'adresse vraiment à « cet homme », blanc, catholique et hétérosexuel, lorsqu'il est question de la famille.

À la méthode historique et à l'interprétation du parti pris médiatique s'ajoute la méthode linguistique. Nous pensons qu'une étude du vocabulaire employé dans les articles des journaux est un excellent révélateur des valeurs et du changement lui-même. Il n'est pas indifférent qu'un langage soit châtié, spécialisé, familier ou même populaire. Ainsi, plusieurs expressions ont été utilisées pour exprimer les différentes réalités familiales. Le terme d'« union libre » est un de ceux-là. Il a remplacé, entre autres, les expressions « compagnonnage » et « concubinage ». Il est intéressant de connaître à quel moment les auteurs des articles, journalistes ou autres, ont commencé à utiliser ces euphémismes. Les opinions sur la qualité linguistique des journalistes sont nombreuses. De Bonville a étudié, notamment, le langage familier utilisé par plusieurs journalistes, ainsi que la mode des euphémismes. Colette Beauchamp qualifie ce langage de « langue de soldat et de hockeyeur ». Enfin, l'auteur Pierre Godin, dans son ouvrage intitulé *La lutte pour l'information. Histoire de la presse écrite au Québec*, qualifie la langue médiatique de « correcte mais pauvre ». En

apportant plusieurs exemples, nous pourrons juger du propos. Nous devrons expliquer également le contexte dans lequel leurs commentaires sont exposés, afin d'en connaître les motifs. Une partie de ce chapitre sera consacrée à l'évolution des expressions entourant la famille québécoise. Nous nous intéresserons particulièrement au pluralisme des formes de vie familiale. Finalement, le Service des communications du Conseil de la langue française a produit les actes d'un colloque intéressant pour notre propos et dont le titre est éloquent : *Faut-il intervenir dans la langue des médias ?* Nous y avons puisé plusieurs interrogations utiles que nous appliquons à notre étude. Nous conclurons ce chapitre en exposant des erreurs linguistiques commises par journalistes ou auteurs de lettres d'opinion publiées par *Le Devoir* et *Le Nouvelliste* durant toute la période étudiée.

L'analyse du discours de la presse sur la famille repose sur un corpus d'articles publiés dans deux quotidiens québécois entre 1972 et 1995 : *Le Devoir* et *Le Nouvelliste*. Expliquons-nous sur le choix de ces années. Avant 1972, la matière portant sur la famille est inexistante. Aussi, les années 1972, 1973 et 1974 offrent très peu de matériel, contrairement à l'année 1975 décrétée « Année internationale de la femme ». Comme les questions touchant la femme et la famille sont liées, la presse édite naturellement de nombreux articles. Ainsi, la dénatalité est un phénomène que la presse associe spontanément au mouvement des femmes. L'enquête aurait pu se terminer en 1994, « Année internationale de la famille ». Toutefois, cet événement a provoqué la rédaction de nombreux textes dans le cours de l'année suivante, si bien que 1995 s'est imposée comme l'année de la fin de l'enquête.

Le corpus de 470 articles repérés et analysés est tiré soit du *Devoir*, avec 310 articles, soit du *Nouvelliste*, avec 160 articles. Les deux quotidiens ont évidemment changé au cours des 30 dernières années. Cependant, ils sont restés différents l'un de

l'autre, sinon étrangers à certains égards. Le premier est un quotidien national, le second possède un rayonnement régional ; *Le Devoir* paraît s'adresser à une élite formée de lecteurs possédant un niveau d'instruction relativement élevé, alors que *Le Nouvelliste* rejoint une clientèle beaucoup moins homogène et dont l'intérêt pour l'actualité locale est certainement mieux servi. Le premier accorde une plus grande place à l'opinion et aux débats d'idées que le second, ce qui a pour effet de marquer l'écriture des articles. Ces caractéristiques favorisent, croyons-nous, l'établissement d'une comparaison constante entre les deux quotidiens quant au discours qu'ils tiennent sur la famille. Qu'il s'agisse de la place attribuée au thème, à la qualité des rédacteurs ou au langage qu'ils utilisent, la méthode comparative qui sera appliquée est porteuse de résultats fructueux. Ainsi, concernant la langue et le vocabulaire, la perspective comparative demeure intéressante. En effet, chaque individu, avec sa propre expérience de lecture et en fréquentant ces deux quotidiens, entretient une idée du registre de langue utilisé au sein du *Devoir* et du *Nouvelliste*. Cette idée peut être la même pour un grand nombre de personnes puisque ces deux quotidiens maintiennent une certaine « réputation » en regard à la langue française. Nous verrons si ces idées préconçues se conservent totalement ou sous certaines conditions, ou alors disparaissent.

# CHAPITRE I

## LA PRODUCTION JOURNALISTIQUE DES QUOTIDIENS *LE DEVOIR* ET *LE NOUVELLISTE*

Les historiens de la presse ont développé des approches pour l'étude de ce média et ils se sont donné les moyens d'étudier la production journalistique. Jean De Bonville est l'un de ces historiens. De ses travaux, mais aussi de ceux qui ont réfléchi sur le métier de journaliste, se dégagent quelques conclusions sur les pratiques de la presse qu'il importe d'abord de rappeler, avant d'en arriver à l'examen comparé du contenu des deux journaux.

### 1.1 Des caractéristiques de l'histoire de la presse

Ainsi que nous l'avons dit précédemment, notre recherche s'est beaucoup inspirée des deux ouvrages que sont *Les quotidiens montréalais de 1945 à 1985 : morphologie et contenu* et *Les journalistes dans les coulisses de l'information*. Il importe donc, en premier lieu, de dire ce que nous en avons retenu. Dans *Les quotidiens montréalais de 1945 à 1985 : morphologie et contenu*, De Bonville s'est intéressé à « l'ensemble des comportements propres au journal en tant qu'organisation<sup>1</sup> » et en a fait une analyse détaillée. Cette analyse du journalisme écrit porte précisément sur quatre journaux montréalais et couvre une période de quarante ans. Ces journaux sont : *Montréal-Matin*, *Le Devoir*, *The Montreal Star* et *La Presse*. De Bonville et son équipe

---

<sup>1</sup> Jean De Bonville, *Les quotidiens montréalais de 1945 à 1985 : morphologie et contenu*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1995, p. 26.

se penchent strictement sur le résultat de la pratique journalistique. Ils veulent connaître ainsi « les articles qui donnent corps au journal quotidien<sup>2</sup> ».

Son étude est divisée en cinq grands chapitres. Le premier, « Structure et conjoncture d'une industrie culturelle », englobe également la problématique générale du contenu de la presse quotidienne, ainsi que le marché montréalais de cette presse. Dans le second chapitre, son intérêt s'est porté sur les caractéristiques physiques du journal : volume, publicité, rédaction, typographie et mise en page. Le contenu thématique des quotidiens montréalais fait l'objet du chapitre suivant. De Bonville s'intéresse ici à ce dont il est question à l'intérieur de cette presse et compare également le journal à ses concurrents d'un point de vue synchronique et à lui-même d'un point de vue diachronique. Le chapitre quatre s'intitule « Comment le dit-on ? » et porte principalement sur la source des articles et les genres journalistiques tels que nous les verrons. Il examine ces éléments en tant que deux variables distinctes. Enfin, le dernier chapitre renvoie au « contenu du journal dans sa globalité » et aux ressemblances entre les quatre quotidiens montréalais étudiés.

*Les journalistes dans les coulisses de l'information* est un « livre qui se veut à la fois un bilan et un regard sur l'avenir<sup>3</sup> ». Cet ouvrage collectif rassemble quatorze auteurs qui expriment leur opinion personnelle. Ces opinions touchent principalement l'information politique. On veut démontrer que le métier de journaliste a changé ; celui-ci doit maintenant adapter et interpréter l'actualité et non plus répéter les propos entendus. Ces textes expriment à quel point la presse n'a pas échappé aux grandes transformations du Québec des années 1960. Voyons maintenant de plus près quelques-unes des caractéristiques journalistiques révélées par ces travaux, celles, bien

---

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 19.

<sup>3</sup> Florian Sauvageau, Gilles Lesage et Jean De Bonville, dir., *Les journalistes dans les coulisses de*

sûr qui sont près de nos propres préoccupations, donc susceptibles d'éclairer et d'orienter notre démarche.

Seront abordés le contenu thématique et les genres journalistiques. Des personnes au statut différent s'expriment, dans des genres journalistiques variés comme le reportage ou l'éditorial. Bien que l'exposé de nos sources n'ait pas encore été fait, ce qui se trouve dans la seconde partie de ce chapitre, nous insérerons déjà des éléments de notre propre enquête sur les deux quotidiens. Ressortent les thèmes de la politique, du loisir et des divertissements.

#### 1.1.1 Le contenu thématique des quotidiens

Dans son ouvrage sur la morphologie et le contenu des quotidiens montréalais, De Bonville mentionne qu'en 1945 « la politique occupe la première place avec plus du quart de la surface<sup>4</sup> » et ce, dans tous les journaux. Même si l'historien de la presse n'a certainement pas la même définition du mot « politique » que ce qu'on entend par « politique familiale », le thème global demeure le même et ce mot, même utilisé dans un contexte quelque peu différent, présente des points communs. En effet, lorsque les journalistes s'intéressent à la politique familiale, leurs informations portent souvent sur les partis politiques, par exemple, avec les promesses électorales de chaque chef concernant la famille.

Les loisirs et le divertissement augmentent au fil des années, surtout, à l'époque des quotidiens comme *Montréal-Matin* ou, aujourd'hui, *Le Journal de Montréal* « aux dépens de préoccupations plus générales, dont la politique internationale constitue

---

<sup>l'information</sup>, Montréal, Québec/Amérique, 1980, p. 9.

<sup>4</sup> Jean De Bonville, *Les quotidiens montréalais de 1945 à 1985 : morphologie et contenu*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1995, p. 99.

l'exemple typique<sup>5</sup> ». L'auteur avance une hypothèse qui semble être devenue la raison majeure pour expliquer la progression de ces éléments au sein de la presse écrite :

l'affluence économique de l'après-guerre entraîne une augmentation du pouvoir d'achat et un allongement de la durée du temps de loisir. Plus de temps pour se divertir et consommer et plus d'argent pour se procurer des biens et services associés au loisir : les quotidiens ajustent leur contenu thématique à ces nouvelles réalités<sup>6</sup>.

Cette explication provient de faits observés durant les années 1940 et 1950, mais demeure plus que jamais d'actualité et convient bien à la période 1972-1995. *Le Devoir*, considéré comme le journal de « l'élite », traite cependant ses informations avec plus de profondeur et de « sérieux » que *Le Nouvelliste*. Cette différence se perçoit surtout dans les années 1990 alors que ce dernier, pour parler de la famille, adopte la forme du témoignage publié dans le « Cahier Plus » du samedi où se côtoient loisirs, sorties et divertissements. Ces témoignages portent, par exemple, sur l'aventure d'un couple parti en Chine pour adopter une petite Chinoise ou d'un autre couple ayant six enfants, et entretiennent les lecteurs sur leur quotidien et les relations parents-enfants au sein de la fratrie. Aucune documentation n'est nécessaire pour écrire un article de ce genre. Il est certain que la scène locale et régionale passe au premier plan dans *Le Nouvelliste*. Quant au *Devoir*, de telles approches journalistiques n'existent pratiquement pas.

### 1.1.2 Les genres journalistiques

Le genre journalistique : la nouvelle, le reportage, la correspondance, la critique permettent de connaître la variété de la pratique du journalisme et de son évolution. Évidemment, la nouvelle occupe une place prédominante dans les journaux étudiés. Selon De Bonville, en 1975, celle-ci occupait 55,4 % de la surface rédactionnelle et 50,4 % en 1985. Les chiffres relevés pour *Le Devoir* expriment une réduction de 9,7 %

---

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 128.

<sup>6</sup> *Ibid.*

entre 1945 et 1985, passant de 63,4 à 57,3 %. Toutefois, ce journal présente un cas particulier, puisque :

déjà en 1945, les journalistes de ce quotidien pratiquent plusieurs autres genres, ce qui a pour effet de réduire la catégorie « nouvelle » à 63,4 %. Par la suite, la proportion de nouvelles décline puis augmente avant de baisser à nouveau à 57,3 %. Dans les autres quotidiens, la tendance à la baisse, plus régulière, s'affirme aussi plus nettement<sup>7</sup>.

Le genre « reportage » aurait bénéficié de cette baisse de la nouvelle pour occuper une portion non négligeable de la surface rédactionnelle. Par contre, il fut à tout le moins inexistant sur le sujet de la famille dans *Le Devoir*. Cependant, il fut probablement plus utilisé pour d'autres sujets durant la période 1972 à 1995. À l'occasion de la semaine nationale de la famille, en octobre, une journaliste du *Nouvelliste* a préparé une série d'articles sur les types familiaux. Chaque jour, un texte paraissait sur la famille monoparentale, la famille recomposée, la mère célibataire, etc., et des membres de ces familles partageaient leur vision de leur situation. C'était de courts reportages se présentant sous forme de témoignages. Le reportage apparaît ici comme un genre moins exigeant puisque le journaliste ne devait pas obligatoirement passer par une étape de documentation avant d'écrire son article. C'est donc une écriture plus spontanée qui laisse une marge de manœuvre appréciable et fait intervenir une certaine subjectivité.

Les correspondants locaux, dit De Bonville, « envoient régulièrement au journal des textes sur leur patelin ou leur région, surtout en 1945. Ils composent une catégorie de genres journalistiques baptisée "collaborateur extérieur"<sup>8</sup> ». Cette catégorie comprend aussi « les auteurs des textes d'opinion ou de tribunes libres que le journal publie ailleurs que dans le courrier des lecteurs ». Une distinction est ainsi établie entre « textes d'opinion » et « courrier des lecteurs ». Il distingue ces genres, car, comme il le

---

<sup>7</sup> *Ibid.*, p. 139.

<sup>8</sup> *Ibid.*, p. 133.

mentionne, *Le Devoir* a tenu une rubrique intitulée « Des idées, des événements, des hommes », où plusieurs de ces textes étaient publiés. Notre corpus indique que des textes ont été écrits sous cette rubrique de 1975 à 1992. Notons qu'en 1985, ce titre a été abrégé et s'intitule dorénavant « Des idées, des événements<sup>9</sup> ». Sous cette rubrique, celle des lettres d'opinion, prennent place des lettres souvent de longueur plus importante que ces dernières et quelquefois à caractère plus scientifique. La proportion de la surface occupée par les textes ou les lettres d'opinion est fortement plus élevée à l'intérieur du *Devoir* que dans le journal régional : 27 contre 13. Pour cette recherche, aucune différence n'a été établie entre textes et lettres. Dès qu'un article était signé, accompagné du métier, de la profession, il était considéré comme une lettre d'opinion.

« Le genre "critique" englobe les recensions plus ou moins longues de films ou de livres<sup>10</sup> ». De Bonville note que ce genre oscille entre 2 et 5 % selon les années et les journaux, et demeure stable. La critique se retrouve dans *Le Devoir* durant ces années : 1978, 1984, 1986, deux fois en 1989 et en 1991. Durant ces cinq années, un seul film ayant trait à notre sujet a fait l'objet de commentaires, celui de la cinéaste Mireille Dansereau, intitulé « Famille et variations ». Cet article est sans signataire. En 1984, deux ouvrages ont été commentés par Marc-Fernand Archambault : « Familles (parenté, maison, sexualité dans l'Ancienne Société) », de J.-L. Flandrin et « La femme et le bâtard », de Claude Grimmer. Guy Durand a critiqué deux publications en 1986, soit celle de Anita Caron « La famille québécoise : institution en mutation », et celle de Claude Michaud « La famille à la recherche d'un nouveau souffle ». Ces ouvrages avaient paru l'année précédente. En 1989, Renée Cloutier critique l'ouvrage de Renée B. Dandurand « Le mariage en question », et Renée Rowan, celui de Françoise Dolto

---

<sup>9</sup> *Ibid.*, « à partir de 1965, les journaux de langue française ouvrent plus généreusement leurs colonnes aux lecteurs ; c'est même *Le Devoir* qui, en proportion de la surface rédactionnelle, accorde le plus de place aux lettres des lecteurs ». P. 135.

<sup>10</sup> *Ibid.*, p. 14.

« Quand les parents se séparent ». Deux ans plus tard, le journaliste Paul Cauchon attire l'attention sur le contenu de deux publications, soit le collectif sous la direction de Jean Delumeau et Daniel Roche intitulé « Histoires des pères et de la paternité » et l'ouvrage de Denise Neveu « Traces de pères ». On pourra s'étonner de voir que le quotidien de la Mauricie n'ait retenu ni livre ni film concernant notre sujet.

Certains genres étudiés par De Bonville comme l'« analyse » sont ici passés sous silence, puisqu'ils ne peuvent être examinés à partir d'un sujet aussi précis que la famille. Comme lui, nous pouvons remarquer qu'au fil des années, les journalistes disposent de plus d'espace et peuvent, par certains genres journalistiques, faire surgir leur personnalité respective, comme dans l'éditorial, par exemple. Ce genre est présent durant toute la période qui nous intéresse, mais le sujet de la famille y est peu représenté dans les deux quotidiens. Cependant, il arrive qu'un article sur la famille soit écrit dans la page éditoriale sans pour autant faire figure d'article principal. Par exemple, ce peut être une lettre ou la rubrique « Parole d'Évangile » du *Devoir* durant les années 1970.

L'analyse de De Bonville sur la morphologie et le contenu des quotidiens montréalais nous a permis de comparer certaines caractéristiques de l'histoire de la presse, de son étude à la nôtre. De même, l'ouvrage collectif, dont il fut l'un des directeurs, nous a démontré que la presse a suivi les transformations de la société québécoise. L'un des principaux changements observés demeure l'augmentation de l'espace accordé au divertissement et aux loisirs aux dépens de sujets politiques ou sociologiques. *Le Nouvelliste*, par exemple, privilégie le reportage au détriment de la nouvelle. Ainsi, de nombreux témoignages sont insérés dans ses pages. *Le Devoir* ne choisit pas particulièrement ce genre. Néanmoins, les lettres d'opinion publiées sont en nombre plus élevé et sont souvent accompagnées d'informations comme le nom et le statut de l'auteur, contrairement au journal régional qui ne fournit que le nom et

quelquefois la ville de résidence. L'éditorial est un genre intéressant puisqu'il permet souvent aux lecteurs de découvrir la personnalité de l'auteur, celui-ci profitant d'une plus grande liberté et d'un plus grand espace de rédaction. L'éditorial est « un article de fond qui émane de la direction d'un journal<sup>11</sup> ».

Notre recherche a beaucoup retenu des enseignements de De Bonville et ils ont inspiré notre approche. C'est la prochaine partie : c'est-à-dire la méthode adoptée pour la cueillette des informations aux fins de cette recherche. Sont incluses ici les caractéristiques des deux quotidiens, ainsi que la façon dont nous avons effectué l'établissement des sujets d'articles. Nous élaborerons sur la constitution du fichier informatisé et la répartition selon les quotidiens, la production annuelle d'articles, les sujets traités et leur fréquence d'apparition, la production annuelle des sujets, la longueur des articles, ainsi que les signataires d'articles ou de lettres d'opinion.

## 1.2 Les caractéristiques de la production

### 1.2.1 Le rythme de la production

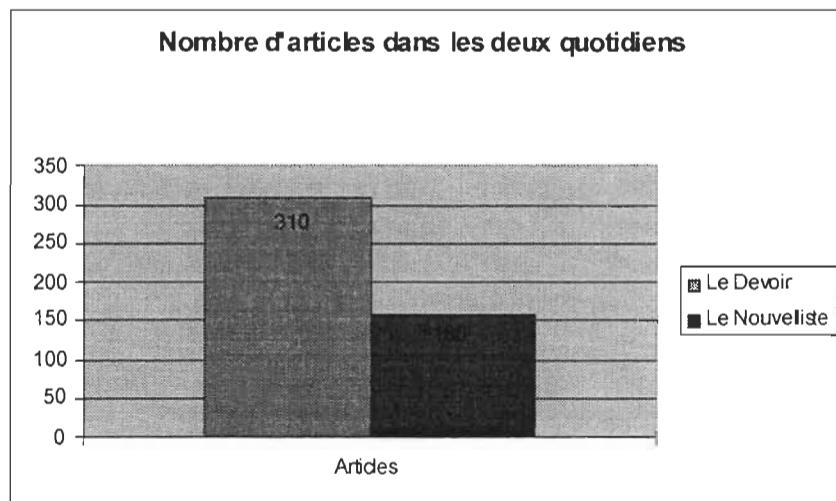
Un sondage aléatoire nous avait permis d'évaluer sommairement l'importance accordée par les quotidiens au sujet de la famille. C'est donc seulement ensuite qu'un dépouillement systématique fut entrepris. Pour identifier les articles, le répertoire informatisé « Actualité Québec » fut utilisé. Ceux du journal *Le Devoir* y sont répertoriés en entier depuis 1992, et leurs références sont inscrites dans l'index. À partir de 1986, les banques de données incluant ce quotidien ne reproduisent que les titres seulement. Par contre, il n'existe pas d'index de l'actualité pour *Le Nouvelliste*. Il fallait procéder d'une toute autre façon. Les dates utilisées précédemment dans *Le Devoir* ont alors été reprises. Ainsi, si un article concernant la famille paraissait le 2 octobre 1975

---

<sup>11</sup> Marie-Éva De Villers, Multi Dictionnaire des difficultés de la langue française, Éditions Québec/Amérique, 1995, p. 445.

dans *Le Devoir*, les dates des 1<sup>er</sup>, 2 et 3 octobre étaient vérifiées dans *Le Nouvelliste* pour trouver éventuellement un article de même teneur. On pourrait reprocher à la démarche de nous avoir fait oublié des textes. En effet, il est fort possible que les 160 articles répertoriés dans le journal régional n'épuisent pas l'ensemble de la production. D'un point de vue pratique, il semblait difficile et trop lourd de fonctionner autrement, car il aurait fallu examiner le journal page après page.

**TABLEAU 1**

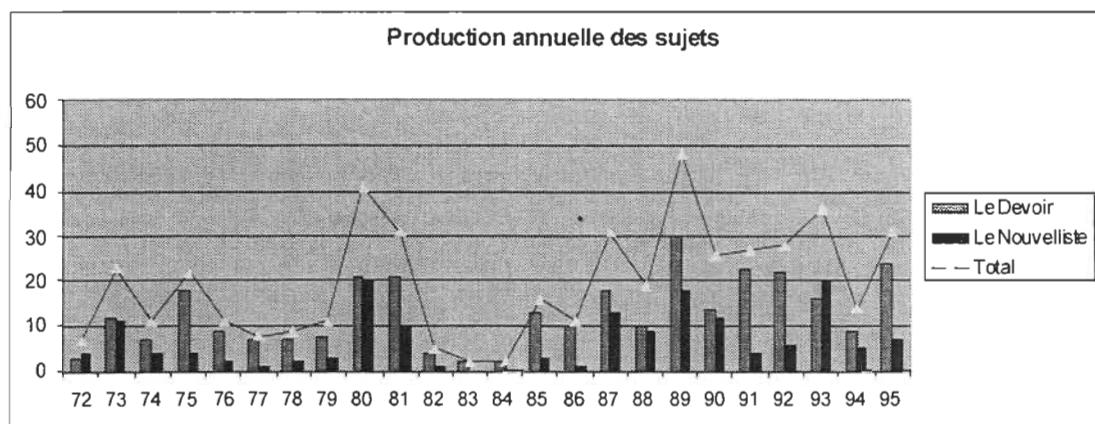


Au total, il est possible d'affirmer que les deux quotidiens ont beaucoup traité du sujet de la famille entre 1972 et 1995 : *Le Devoir* obtient la majorité avec un total de 310. *Le Nouvelliste* a ainsi accordé beaucoup moins d'espace et de temps à l'information sociologique, politique ou même économique sur la famille. Cette donnée est significative et ouvre la porte à de nombreuses interrogations sur la production comparée d'articles.

Si le nombre total d'articles illustre assez bien l'intérêt des quotidiens pour le sujet, on peut soupçonner qu'il a varié au cours des quelque vingt années que couvre l'enquête. Le tableau 2 est, à cet égard, fort révélateur. Il renseigne sur le nombre annuel d'articles. Ressortent principalement deux périodes que séparent les années 1982-1984.

La seconde est marquée par la publication d'un plus grand nombre de textes ainsi que par le maintien d'un niveau élevé d'articles. De plus, sans les années 1980 et 1981, la première période aurait montré une production assez faible. Les meilleures des autres années se distinguent très peu des années moyennes de la seconde période. Néanmoins, se démarque l'année 1975. Après la chute draconienne des années médianes, une montée s'effectue. La tendance de la production montre que les aspects reliés à la famille sont assez différents d'un journal à l'autre pour une même année. La politique familiale, par exemple, sujet plus « sérieux », est couverte plus fréquemment par le journal national. Par contre, nous pouvons affirmer que, dans l'ensemble, *Le Devoir* exploite davantage le sujet de la famille et exprime ainsi la tendance selon laquelle la famille intéresse principalement et de façon différente les lecteurs du *Devoir*.

TABLEAU 2



Les quotidiens sont nécessairement attirés aux événements sociaux. Dans cette perspective, demandons-nous maintenant quels furent ces événements et quelle importance leur fut accordée. Cela permettra sans doute d'expliquer les fluctuations les plus sensibles des courbes de la production. L'année internationale de la femme est décrétée en 1975. Rappelons qu'à ce moment, « famille » et « femme » sont deux vocables qui renvoient à des entités non distinctes et, par conséquent, étroitement liées par les médias et par la population en général. *Le Devoir* a certainement contribué à

traiter l'information sociale au sujet de la famille d'une façon avant-gardiste, puisque dès 1975, on trouve chaque semaine une chronique spécialement créée pour cette année. Intitulée « L'année de la femme », elle se penche sur la condition des femmes à travers le monde. L'année suivante, la journaliste Renée Rowan récidive avec une chronique intitulée « Féminin pluriel ».

C'est sûrement pour cette raison que, dans la chronique « L'année de la femme », les lecteurs ont pu lire un article sur le Code de la famille à Cuba<sup>12</sup>. *Le Nouvelliste*, qui se montre d'une étonnante discréetion, ne possédait pas cette fibre avant-gardiste dont jouissait *Le Devoir* en ce temps. Moment éphémère si l'on considère que les années suivantes furent singulièrement silencieuses. Cela comprend l'année 1979, « Année internationale de l'enfant », qui est presque passée inaperçue. La stagnation des années suivantes fait ensuite place à une hausse significative de la production.

En 1980 et en 1981, les journalistes des deux quotidiens annoncent et couvrent le synode romain sur la famille et les conférences qui l'entourent. Les deux couvrent également le projet de création d'un tribunal de la famille et analysent quelques données sur la situation des familles monoparentales québécoises et des femmes chefs de ces familles. *Le Devoir* fait état du projet de loi 83 destiné à favoriser la perception des pensions alimentaires, explique les demandes faites auprès du ministère en vue d'une « véritable » politique familiale. *Le Nouvelliste* privilégie d'autres aspects portant sur la famille, notamment le fait que les gens remariés et divorcés devraient avoir accès aux sacrements, les conséquences du divorce sur les enfants, ainsi que les services offerts par certains CLSC pour favoriser une meilleure relation parents-enfants.

---

<sup>12</sup> Solange Chalvin et Clément Trudel, « Le Code de la famille à Cuba établit l'égalité des sexes », *Le Devoir*, 14 mars 1975, p. 11.

Après ces années d'effervescence, 1982, 1983 et 1984 s'avèrent une période creuse de la production journalistique, spécialement en ce qui concerne *Le Nouvelliste* qui ne produit qu'un article en rapport avec la famille durant ces trois années. Évidemment, nous pouvons rappeler la crise économique qui sévissait dans les années 1980. Trois-Rivières, détenant le triste titre de capitale du chômage, les éditeurs du *Nouvelliste* ont délibérément choisi de passer outre le sujet de la famille, optant plutôt pour des nouvelles d'ordre « pratique », près des préoccupations journalières. Pour *Le Devoir*, la descente ne sera jamais aussi draconienne que durant cette période.

Puis, à partir de 1985, les deux quotidiens affichent une recrudescence de leur production durant les dix dernières années, soit de 1985 à 1995. Durant cette décennie, l'édition de textes sera certes inégale selon les années, mais l'intérêt demeure constant quoique variable selon qu'on se tourne vers l'un ou l'autre des deux quotidiens. Donc, la dernière décennie apparaît relativement stable pour *Le Devoir*, alors que le quotidien régional subit une trajectoire plus mouvementée, faisant face à des diminutions importantes. L'année 1989 en est le sommet.

La politique familiale est le principal sujet de cette année. *Le Devoir* en fait son sujet de prédilection, surtout en ce qui concerne le partage du patrimoine familial. Cette même année 1989, deux journalistes du *Devoir* font, tour à tour, une critique des publications de la sociologue et spécialiste Renée B. Dandurand et de la psychologue de réputation internationale Françoise Dolto. Il est également question de droit familial québécois, de statistiques sur le divorce, des familles pauvres, etc. On privilégie certains aspects de la famille comme la jeunesse des parents, les raisons pour lesquelles un couple décide de ne pas avoir d'enfants, ainsi que la monoparentalité et l'avortement. Par contre, *Le Nouvelliste* touche à des sujets davantage variés et sensiblement différents : on recueille quelques témoignages d'une mère de famille de quatre enfants

ou d'un père de sept enfants. Ces articles sont consacrés au vécu de ces familles. Le journaliste n'est aucunement documenté, il écrit un article par rapport à ce qu'il voit et à ce qu'il ressent. Ce n'est donc qu'une description, souvent très longue, des lieux, des gens et des sentiments. En somme, le quotidien régional présente moins l'aspect « politique familiale », mais favorise plutôt des sujets comme la difficile conciliation entre emploi et famille, l'adaptation au rôle de parents, devenir frère ou sœur, etc. La Semaine nationale de la famille, ainsi que le premier Salon de la famille de la Mauricie, quelques statistiques sur l'union libre, la politique de plein emploi pour favoriser la natalité au Québec font aussi l'objet de textes.

Disons, en terminant, que dans le cours de cette année 1989, les deux quotidiens ont traité de sujets variés et sensiblement différents. Le dénominateur commun demeure la politique familiale. Toutefois, ce sujet ne reçoit pas la même couverture. Ainsi, *Le Devoir* insiste sur les faits, alors que *Le Nouvelliste* mise plutôt sur les loisirs. De plus, il y a divergence sur la fréquence des sujets. Ce sur quoi nous nous pencherons, dans la prochaine partie.

### 1.2.2 La fréquence d'apparition des sujets

Il arrive souvent que plusieurs sujets soient traités dans un même texte. De même, il n'est pas rare que des termes différents soient employés pour discourir sur des sujets semblables ou très proches. Un travail d'organisation des données a donc été fait, préalable au traitement, en vue d'en déterminer la fréquence d'apparition (annexe 3). Expliquons-nous d'abord sur le regroupement des sujets. Quelques-uns des termes ont été assemblés en raison de leur synonymie. Par exemple, *aide* et *soutien* sont deux mots dont on se sert fréquemment à l'intérieur de la presse écrite, tout comme les changements et les transformations. Aussi, un article portant sur divers pays d'Europe entrait dans un sujet appelé « Europe/international », puisque, la plupart du temps,

l'article consacrait quelques lignes à d'autres pays ou à des événements se passant à l'étranger. De plus, il y a trop peu d'articles dénombrés pour l'un ou l'autre de ces sujets pour que l'on puisse les inscrire séparément. Il aurait été inutile également de séparer par exemple, des sujets comme émission, film et long-métrage. Car, sans être nécessairement des identiques, ces sujets ne sont répertoriés que rarement. Nous avons donc choisi de les regrouper sous un même sujet.

D'autres sujets, telle l'économie, renvoient à une réalité vaste et complexe. Toutefois, même s'il regroupe nombre d'articles, il était peu utile de développer des sous-thèmes, puisque ce ne sont pas des questions que l'on accolte automatiquement à la famille. Plusieurs synonymes font donc partie de ce sujet comme « finances », « argent », etc. Par contre, les sujets qui entrent directement en lien avec la famille comme « familles recomposées » et « familles reconstituées » sont considérés distinctivement, car il est essentiel de démontrer les différentes appellations créées en vue de nommer la famille. Il en va de même pour « union libre », « union de fait », « concubinage », « compagnonnage », etc. Même si ces mots désignent la même réalité, tout indique que l'écriture journalistique a employé des appellations différentes et ce, probablement à des moments distincts de la contemporanéité étudiée. Ces sujets seront d'ailleurs analysés dans le troisième chapitre de cette recherche. Il importait donc de les relever en entier pour permettre cette étude de nature linguistique.

Il en est d'autres, comme « divorce » et « séparation » qui ont été regroupés à des fins méthodologiques certes, mais surtout pour signifier que dans ce cas, la situation conjugale demeure la même ou, dans d'autres cas, pour démontrer la ressemblance des sujets. Les mots « mouvement », « organisme », « services », possèdent le sens de « bénévolat ». Le mot « services » englobe assez bien les deux autres sujets. Autre

exemple : « jeunes » et « adolescents » marquent la même réalité. Ce sont, en quelque sorte, des sujets identiques.

Par ailleurs, certains sujets sont exclusifs à chacun des deux quotidiens. C'est le cas de « amour libre », « Conseil des Affaires sociales et de la famille » (CASF), « cohabitation », « compagnonnage », « concubins/concubinage », « critique », « loi sur la protection de la résidence familiale » et « Salon de la femme », qui sont exclusifs au *Devoir*. Le « Salon de la famille de la Mauricie » et la « Semaine nationale de la famille » sont les deux seuls sujets propres au *Nouvelliste*. Venons-en maintenant à l'étude de la fréquence d'apparition en disant un mot sur notre typologie.

Quatre formes d'apparition ont été retenues et examinées. D'abord, lorsqu'un sujet apparaît de façon constante à l'intérieur de la période étudiée, qu'il traverse le temps, en quelque sorte, il sera qualifié de « récurrent ». Par contre, s'il est irrégulier, disparaissant quelques années pour réapparaître plusieurs années plus tard, nous parlerons alors de sujet « sporadique ». Les sujets qui se présentent de façon « occasionnelle » sont ceux qui, comme le qualificatif le mentionne, surviennent à quelques rares moments dans le temps. Enfin, les sujets sont dits « exceptionnels » lorsque leur présence s'avère singulière ou inusitée. Cette démarche permettra, entre autres, d'établir une comparaison non seulement entre les deux quotidiens, mais aussi entre les sujets.

La récurrence des sujets s'avère très différente d'un journal à l'autre. En effet, 13 sujets récurrents ont été répertoriés à l'intérieur des pages du *Devoir* contre 1 seulement dans *Le Nouvelliste*. Cependant, ce sujet, les enfants, est commun aux deux quotidiens. Il est d'ailleurs celui qui obtient une majorité d'articles dans les deux journaux avec respectivement 110 et 64. Par exemple, en 1989, plusieurs articles furent

consacrés aux enfants. *Le Devoir* privilégie les statistiques avec des titres comme « La moitié des enfants nés en 1975 subiront la rupture de leurs parents », « Le nombre de familles pauvres augmente plus vite au Québec qu'ailleurs au Canada » et « Le nombre de 3<sup>e</sup> enfant en hausse de 12 % ». On parle également, en juin 1989, des enfants et de la loi sur le patrimoine familial en disant : « Le projet de loi met de l'avant la belle expression de patrimoine familial, mais n'a que faire de la famille et des enfants<sup>13</sup> ». Le journaliste Norman Delisle pose la question : « Pourquoi un couple décide-t-il de ne pas avoir d'enfants ? ». De son côté, Paul Cauchon coiffe l'un de ses articles ainsi : « Les jeunes parents se sentent délaissés avec leurs enfants ».

La même année, *Le Nouvelliste* aborde la question à travers deux sujets propres à la politique : « Priorité à la famille à une échelle plus modeste », et « Parizeau dévoile un programme sur la famille ». La fête des Mères et la fête des Pères sont des occasions de livrer des témoignages des pères et des mères de famille. Les autres articles parlent de la difficulté de s'adapter au rôle de parent, de l'importance de « redonner à la naissance la place et la qualité qui lui reviennent » et des droits des parents et du bébé « avant, pendant et après leur passage à l'hôpital ». Un seul de ces articles met l'accent sur des statistiques avec « Un couple sur trois vivra en union libre en 1991 ».

Plusieurs sujets ont trait à l'état civil ou aux formes de pluralisme familial. Il s'agit du mariage, de la monoparentalité, de la parentalité et du divorce. La politique familiale est sans contredit le sujet démontrant le plus de récurrence à l'intérieur du *Devoir*. C'est le cas le plus frappant de récurrence parmi les 13 sujets.

Les mouvements/organismes/services, l'aide et le soutien, le travail et l'emploi sont autant de sujets récurrents à l'intérieur du quotidien national. Les femmes et les

---

<sup>13</sup> Benoît Lauzière, « Le patrimoine familial », *Le Devoir*, 7 juin 1989, p. 13.

mères entrent également dans cette catégorie, ainsi que les changements et les responsabilités. On ne peut comparer ces sujets avec ceux du *Nouvelliste* puisque celui-ci ne contient qu'un seul sujet récurrent ; les enfants. Autre récurrence : *Le Devoir* a écrit sur ce sujet en 1979, c'est-à-dire lors de l'Année internationale de l'enfant, alors que *Le Nouvelliste* a informé ses lecteurs une première fois en 1980. Par contre, les années 1981 et 1989 sont celles où les articles apparaissent dans les deux quotidiens. Bref, *Le Nouvelliste* a exploité ce sujet cinq années, mais neuf années pour *Le Devoir*.

Les sujets qui reviennent de façon sporadique sont en nombre égal dans les deux quotidiens : 21. Neuf sont communs aux deux journaux. Il s'agit de la religion, de la pauvreté, des revenus, de l'économie, des jeunes ou des adolescents, des droits incluant le droit familial et le droit civil, de la réflexion ou du questionnement, des couples, ainsi que des allocations familiales. La plupart apparaissent sporadiquement dans *Le Nouvelliste* mais ils doivent être « classés » récurrents dans *Le Devoir* : le mariage, la monoparentalité, la biparentalité, la politique familiale, les organismes et services, le soutien, le divorce, les femmes, les responsabilités et le travail. À peu de choses près, cette sporadicité est synchronique : les mêmes années dans les deux journaux. Pour préciser, illustrons à l'aide de l'exemple de la religion. Nous avons choisi l'année 1980, précisément parce qu'on note un nombre considérable d'articles à l'intérieur des deux quotidiens. Ils font une grande place au synode romain avant, pendant et après qu'il ait eu lieu, ce qui fait de lui l'événement principal. Comme le thème est large, il englobe plusieurs sujets comme le démontrent les titres des articles suivants : « Les évêques parlent sans détour de contraception<sup>14</sup> », « Le mariage et la famille<sup>15</sup> », « Les gens remariés et divorcés devraient avoir accès aux sacrements<sup>16</sup> ».

---

<sup>14</sup> Cité du Vatican, « Les évêques parlent sans détour de contraception », *Le Devoir*, 2 octobre 1980, p. 4.

<sup>15</sup> Presse canadienne, « Le mariage et la famille », *Le Nouvelliste*, 21 août 1980, p. 11.

<sup>16</sup> Presse canadienne, « Les gens remariés et divorcés devraient avoir accès aux sacrements », *Le*

En 1980, le remariage est associé à la religion et s'insère dans le propos sur le synode. Ce sont d'ailleurs les mêmes articles qui ont été publiés au sujet de la religion<sup>17</sup>. Rappelons que ce dernier apparaît de façon sporadique, alors que le remariage apparaît plutôt occasionnellement, comme nous le verrons plus tard. À titre d'exemple, Denise Robillard du journal *Le Devoir*, réclame une vision plus réaliste de l'Église sur plusieurs plans : entre autres, un renouveau de la vie familiale et une plus grande place pour les gens divorcés et remariés<sup>18</sup>. Jean-Pierre Proulx, du même quotidien, dénonce le discours des évêques sur plus d'un point dont la vie conjugale et les unions s'y rattachant, comme l'union libre et le remariage<sup>19</sup>.

La troisième catégorie est composée des sujets occasionnels. Il en fut relevé 13 dans *Le Nouvelliste* et 24 dans *Le Devoir*. Très peu sont communs aux deux quotidiens. Nommons le remariage, les valeurs, les pensions alimentaires et la population. Occasionnel dans le journal régional, le sujet des mères et de la maternité fait figure de sujet récurrent dans *Le Devoir*. Les unions libres, les garderies, les rôles des acteurs, la dénatalité ou la natalité, la juridiction et ce qui l'entoure, le logement ou la résidence familiale, les pères et la paternité, ainsi que les naissances sont des sujets revenant occasionnellement dans *Le Nouvelliste*, mais de façon sporadique dans *Le Devoir*. Un seul sujet est abordé occasionnellement par le quotidien montréalais, mais traité de façon sporadique dans *Le Nouvelliste* : les conseils et informations. Tous les autres jugés occasionnels dans le journal national, c'est-à-dire 19, sont vus de façon exceptionnelle dans le journal régional. Entre autres, sont examinés l'union de fait, l'avortement, les

<sup>17</sup> *Nouvelliste*, 9 octobre 1980, p. 42.

<sup>18</sup> Voir note précédente.

<sup>19</sup> Denise Robillard, « La Conférence des évêques défendra une vision plus ouverte de l'Église », *Le Devoir*, 26 septembre 1980, p. 1.

<sup>19</sup> Jean-Pierre Proulx, « L'épiscopat, le mariage et la famille », *Le Devoir*, 29 septembre 1980, p. 6.

relations hommes-femmes et parents-enfants, l'immigration, la contraception, la sexualité, etc.

Nous en arrivons à la dernière catégorie : les sujets d'exception pour lesquels aucun classement n'a pu être établi. Ils sont au nombre de 39 pour *Le Devoir* et 57 pour *Le Nouvelliste*. Toutefois, ces deux médias ont en commun 31 sujets dont les loisirs, les conjoints de fait, la conciliation du travail et de la famille, l'adoption, les grands-parents, le féminisme, l'Année internationale de l'enfant et celle de la famille, les familles reconstituées et recomposées, l'homosexualité, le langage, ainsi que plusieurs lois. Un seul sujet apparaissant exceptionnellement dans *Le Nouvelliste* se manifeste de façon récurrente dans *Le Devoir* : les changements et les transformations à propos de la famille. Ces changements peuvent toucher une loi, une décision électorale ou religieuse et peuvent également toucher le pluralisme familial. Par ailleurs, quelques sujets se révélant exceptionnels dans le journal régional, démontrent une sporadicité dans *Le Devoir*, mais la majorité s'y inscrit plutôt de façon occasionnelle. Voyons l'exemple suivant : concernant les conjoints de fait, un article du *Devoir* de 1993, porte sur le nouveau Code civil du Québec entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1994. La journaliste explique que « la déclaration de naissance sera hautement importante. Surtout pour le père-conjoint de fait à l'endroit de qui il n'existe aucune présomption de paternité<sup>20</sup> ». Quant au *Nouvelliste* en 1989, la journaliste Doris V. Hamel publie quelques statistiques sur les couples vivant en union libre et informe les lecteurs qu'il « est possible pour les conjoints de fait d'établir des contrats [...]. Plusieurs clauses peuvent être prévues pour éviter d'éventuels conflits<sup>21</sup> ». La journaliste renseigne sur les droits financiers des conjoints selon les besoins des couples. C'est ainsi que, à quatre années de distance, les journalistes des deux quotidiens ont examiné un même problème.

---

<sup>20</sup> Isabelle Paré, « Le nouveau Code civil et la famille », *Le Devoir*, 29 décembre 1993, p. A1.

<sup>21</sup> Doris V. Hamel, « Un couple sur trois vivra en union libre en 1991 », *Le Nouvelliste*, 4 octobre

Finalement, sept sujets qui s'inscrivent exceptionnellement dans *Le Devoir* ne sont répertoriés en aucune façon dans le journal régional. Il s'agit de la cohabitation, de l'amour libre, du compagnonnage, du concubinage, du Conseil des affaires sociales et de la famille (CASF), du Salon de la femme et enfin, de la loi sur la protection de la résidence familiale. Remarquons ici la ressemblance des quatre premiers sujets. Nous reviendrons sur ces synonymes à l'intérieur du troisième chapitre, lorsque nous aborderons le vocabulaire et le langage utilisés chez les médias de la presse écrite.

Pour clore cette partie, nous attirons l'attention sur quelques points. Notons d'abord que la terminologie montre l'utilisation de termes variés pour signifier une même réalité. Ainsi, *Le Devoir* se sert des mots « cohabitation », « concubinage », « compagnonnage » et « amour libre ». Seconde remarque, la fréquence des sujets est sensiblement la même d'un quotidien à l'autre. Quelques différences s'avèrent importantes lorsque, par exemple, l'un des sujets se retrouve en exception dans un quotidien pour se retrouver récurrent dans l'autre. De quelle façon les sujets ont-ils été développés au fil des années par les éditeurs ? Existe-t-il des différences visibles et importantes d'un journal à l'autre concernant les mêmes thèmes ? C'est ce que nous allons voir maintenant.

### 1.2.3 Permanence et discontinuité des sujets<sup>22</sup>

La question première demeure quand et comment les quotidiens ont-ils examiné les problèmes de la famille ? Déroulons la chronologie. Rappelons encore que l'année 1975 fut l'Année internationale de la femme et que seulement deux articles concernant

<sup>22</sup> 1989, p. 24.

Les annexes 2 et 3 indiquent précisément le nombre d'articles de chaque journal étudié, et ce, pour chaque sujet et chaque année. Lorsque le nombre d'articles est supérieur à cinq, le chiffre est souligné en caractère gras. Les espaces vides indiquent qu'il n'existe aucun article répertorié à ce sujet pour l'année en question. Le chiffre cinq est aléatoire. Nous nous en servons à des fins méthodologiques, pour ne pas rendre cette partie du travail trop lourde et fastidieuse à la lecture.

spécifiquement les femmes ont été écrits dans *Le Devoir* et aucun dans le journal régional. C'est non sans ironie qu'on remarque que les journalistes prenaient soin d'ajouter, opportunément, une ou deux phrases concernant l'Année de la femme. Cela était facilité par le lien qu'*« elle »* avait avec la famille. Si bien que le média montréalais a offert, contrairement au journal régional, plusieurs articles sur des sujets divers. Nous retrouvons en tête de liste les «mouvements/organismes/services», « divorce et séparation », «enfants», avec sept articles chacun et six articles pour la «politique familiale ». Il est étonnant que le quotidien local ait observé un quasi-silence à ce sujet.

L'année 1980 se montre prolifique pour ce qui est du nombre d'articles. Les mêmes sujets y sont traités, mais inégalement. Toutefois, à première vue, ces différences ne semblent pas majeures. Par exemple, le mariage a été un thème abordé neuf fois dans *Le Devoir* et six fois dans *Le Nouvelliste* et la monoparentalité, respectivement huit contre sept. *Le Devoir* développe le sujet de la religion plus fréquemment que *Le Nouvelliste*, c'est-à-dire respectivement onze contre neuf. *Le Devoir* possédait une forte fibre religieuse qui se reflétait souvent à l'intérieur des articles et ce, jusque dans les années 1980. Un extrait de l'article de Jean-Pierre Proulx du 6 avril 1973, au moment où Claude Ryan était à la tête du journal *Le Devoir*, sert d'exemple :

Le directeur de l'Institut de pastorale familiale de l'Université Saint-Paul, le père Martin Roberge O.M.I. a mis les évêques en garde contre la tentation de confondre l'Évangile avec les modèles culturels dans lesquels s'incarne la famille, durant l'assemblée semi-annuelle de la Conférence catholique canadienne-française (CCC). Il a soutenu qu'il fallait laisser à la famille elle-même le soin de définir et de créer ses propres modèles. À un évêque qui semblait préoccupé par cette affirmation, Roberge a répondu que l'Évangile ne proposait pas de modèle tout fait même si l'Église, dans le passé, l'a cru en privilégiant un modèle en particulier où prédominaient les valeurs d'obéissance, d'autorité et d'ordre<sup>23</sup>.

La même année 1973, *Le Nouvelliste* a publié plusieurs textes dans lesquels perce le souci religieux. Toutefois, il est le plus souvent abordé avec, à l'arrière-plan, des organismes ou des mouvements, particulièrement dans les années 1970. En voici un

---

<sup>23</sup> Jean-Pierre Proulx, « La famille à l'ordre du jour de l'assemblée de l'épiscopat », *Le Devoir*,

exemple écrit par Pierre Leroux : « Dans le diocèse de Trois-Rivières, plus de 250 couples [font partie du mouvement « Couple et famille FND »] sont répartis en huit sections. Ils expérimentent et trouvent là réponse à leurs besoins<sup>24</sup> ». Le journaliste a rencontré le couple responsable de cet organisme et leur a posé la question suivante : « Comment ça fonctionne votre mouvement<sup>25</sup>? ». La réponse fut la suivante : « Il y a trois aspects de base: l'aspect religieux ou spirituel: nous sommes chrétiens et d'Église<sup>26</sup> et une foi bien vécue ne peut pas nuire à une vie conjugale. [...] À nos rencontres, l'Eucharistie est un sommet et nous la voulons bien préparée et bien célébrée<sup>27</sup> ».

Revenons à l'année 1980. Le sujet intitulé « divorce/séparation » a été développé autant dans les deux quotidiens, c'est-à-dire 12 fois chacun. À quelques reprises, *Le Nouvelliste* reprend intégralement un texte d'un journaliste du *Devoir*. Il arrive qu'il provienne de la Presse canadienne (PC) et qu'il soit publié dans les deux quotidiens. Sans surprise, la religion se retrouve assez fréquemment au cœur du sujet du divorce. Quelques articles portent également sur d'éventuelles conséquences du divorce sur les enfants. *Le Devoir* attaque souvent cette question en termes de lois, de juridiction, quasiment tout au long des trois décennies. Il s'est beaucoup préoccupé de contraception avec 7 articles et de sexualité avec 5 articles. Cette même année, *Le Nouvelliste* a produit 5 articles ou plus concernant les thèmes suivants : responsabilités/obligations (5), droits (droit familial et civil) (6), réflexion/questionnement (6), enfants (9) et tribunal/juridiction/code civil/Charte (10).

<sup>24</sup> 6 avril 1973, p. 2.

<sup>25</sup> Pierre Leroux, « Nous nous sommes épanouis comme époux et parents... », *Le Nouvelliste*, 7 avril 1973, p. 10.

<sup>26</sup> *Ibid.*

<sup>27</sup> Aucune correction n'est apportée dans les citations, ni dans l'orthographe, ni dans la syntaxe.

<sup>27</sup> Pierre Leroux, « Nous nous sommes épanouis comme époux et parents... », *Le Nouvelliste*, 7 avril 1973, p. 10.

L'année suivante, 1981, fut également une année fructueuse. Mais, *Le Nouvelliste* n'a pas suivi le rythme de son vis-à-vis. Les articles du *Devoir* furent marqués par les sujets suivants : le mariage (5), le droit (droit familial et civil) (5), le travail/l'emploi (5), les femmes (6), le tribunal/juridiction (6), le divorce/séparation (6), les changements/transformations (7), la politique familiale (8) et les enfants (11). Ce dernier sujet est le seul sujet commun aux deux journaux.

En 1985, dans *Le Devoir*, apparaissent des articles portant sur le pluralisme des formes familiales (5), les enfants (5), les femmes (6), l'ensemble définitionnel de la famille (8) et la politique familiale (10). Ce quotidien continue de traiter un nombre important d'articles l'année suivante, contrairement au *Nouvelliste*<sup>28</sup>. Trois sujets sont en tête : les femmes et les enfants avec chacun 5 articles et la politique familiale avec 7 articles. Le quotidien régional présente certains sujets en plus grand nombre à partir de 1987. C'est le cas du sujet divorce/séparation (7), témoignage (7) et enfants (8). Cette même année, un seul sujet est commun au *Nouvelliste* et au *Devoir* : le divorce avec 5 articles. Les autres sujets utilisés plus de 5 fois sont l'économie (5) et la politique familiale (11).

L'année 1989 en a été une excellente en termes de production journalistique pour les deux quotidiens. *Le Devoir* a publié un nombre important d'articles sur les sujets suivants : 3<sup>e</sup> enfant (5), couple (5), revenus/salaires (5), union de fait (5), conjoints de fait (6), égalité homme-femme (6), garderies (6), monoparentalité (6), politique familiale (7), union libre (7), enfants (9), parentalité (9), travail/emploi (9), divorce/séparation (10), loi 146 sur le patrimoine familial (10), femmes (11), mariage

---

<sup>28</sup> Voir annexe 3.

(11) et économie (18). *Le Nouvelliste*, durant cette même année, a présenté ces sujets : allocations familiales (5), garderies (5), naissance (5), politique familiale (5), aide/soutien (6), conseils/informations (7) et enfants (8). Les sujets communs aux deux quotidiens sont donc la politique familiale, les garderies et les enfants. Le nombre d'articles, la simultanéité de la production et la proximité des sujets illustrent, selon nous, la montée de la réflexion à propos de la famille.

Cette production ne s'est pas maintenue l'année suivante. Néanmoins, *Le Devoir* a continué de diffuser des textes en nombre tel que le thème de la famille est resté, en 1991 et 1992 notamment, au cœur de la préoccupation sociale, au plus près des questions soulevées par la dénatalité, les types de famille, la pauvreté et les politiques de soutien à la famille. Or, ce qui paraît important ici ne l'est pas en Mauricie. En effet, la faiblesse de la production trifluvienne marque une certaine absence d'intérêt pour l'ensemble de ces problèmes. Et pourtant, voici qu'en 1993, *Le Nouvelliste* se rattrape et se met au diapason grâce à des articles sur des sujets comme mouvements/organismes/services et enfants, *ex-aequo* avec chacun 9 articles suivis des responsabilités/obligations (7), témoignage (6), aide/soutien (5), couple (5) et naissance (5).

On se serait attendu à une année exceptionnelle en 1994, car elle était l'Année internationale de la famille. De façon surprenante, elle se place en retrait des années 1993 et 1995. C'est pourtant l'un des sujets dominants de la production journalistique du *Devoir* cette année-là, mais avec seulement cinq articles. *Le Nouvelliste* n'en a produit qu'un en 1994, mais trois l'année précédente. Dans l'ensemble, les deux quotidiens traitent donc des mêmes situations familiales, mais *Le Devoir* semble plus préoccupé par la politique, les faits, l'information à l'état brut. Tandis que *Le Nouvelliste* demeure un journal axé sur les témoignages, l'aide et les services offerts à la communauté, etc.

En somme, la variété des sujets ressort de l'analyse du corpus. Mais, nous n'avons encore rien dit de l'ampleur du traitement dont ils firent l'objet. La prochaine partie traitera de la longueur des articles. Lequel des deux journaux comporte surtout des articles courts, moyens, longs ou très longs ? Pour un même sujet, a-t-on deux articles de longueur totalement différente pour chaque journal ? Nous tenterons de savoir également si la longueur d'un article est le reflet de l'importance accordée au sujet.

#### 1.2.4 La longueur des articles<sup>29</sup>

Qu'est-ce que la longueur d'un article nous apprend ? La question mérite d'être posée, car, à priori, la solidité de l'argumentation n'y réside pas nécessairement. Par contre, seul un texte suffisamment long est étayé de façon satisfaisante. Sa longueur est aussi un critère de l'intérêt et de l'importance du sujet. Enfin, elle sert à caractériser et distinguer les journaux entre eux. Pour les fins d'analyse, quatre catégories d'articles ont été retenues : les articles très longs, longs, moyens et courts.

---

<sup>29</sup> Pour justifier la façon dont la longueur des articles est qualifiée, soit de court, moyen, long ou très long, nous avons procédé de la façon suivante. Nous avons établi un barème à partir d'une feuille de dimension 8 1/2 x 11 et non pas à partir de ces mêmes articles retranscrits sur le logiciel *File Maker* afin de ne pas fausser les résultats. Pour pouvoir catégoriser ces longueurs, nous avons suivi une procédure que le répertoire informatisé « Actualité Québec » utilisait déjà. Les articles imprimés de ce CD-Rom fournissent toujours les mêmes informations dans l'en-tête de l'article, imprimé sur une feuille de dimension « normale ». Rappelons que ce répertoire publie les articles du *Devoir*, entre autres journaux, à partir de 1992. Voici un exemple d'une série de renseignements que l'on peut retrouver :

Type d'article : Opinion

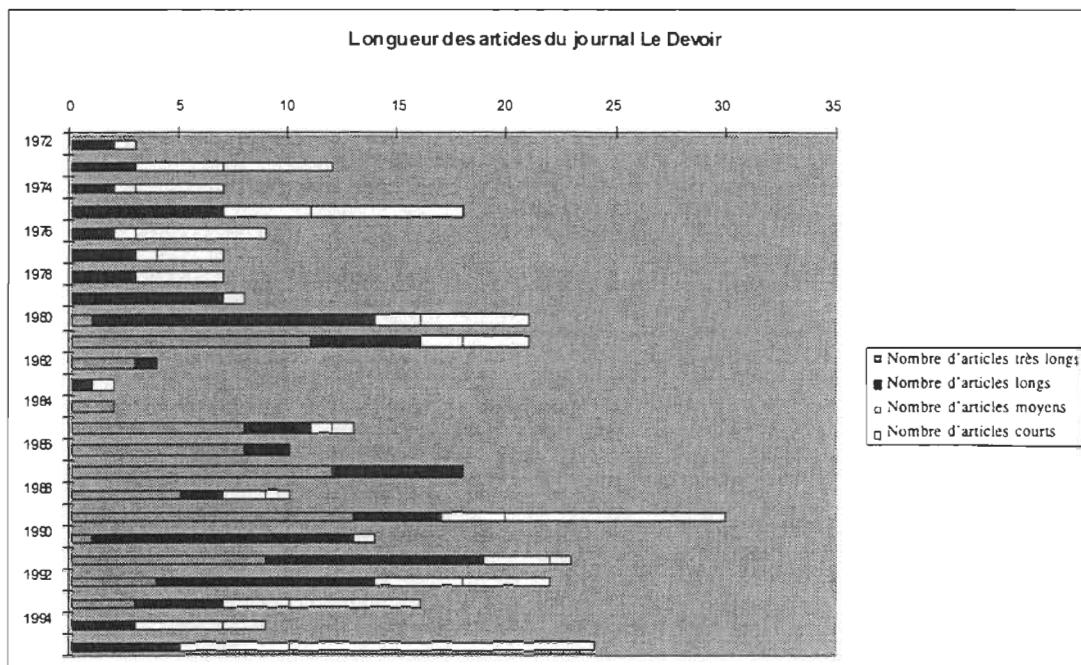
Longueur : Long

Centre d'intérêt : Conditions sociales, Familles, Organismes sociaux, civiques, populaires

Centre géographique : Québec

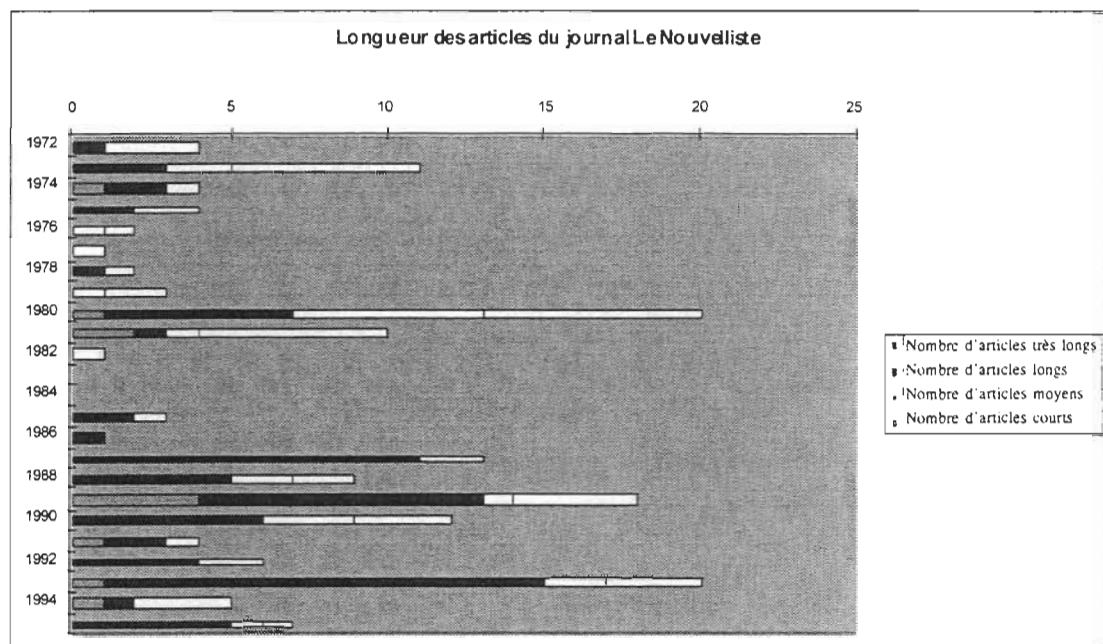
C'est donc à partir de l'information « longueur » dans « Actualité Québec » que la façon de « mesurer » les longueurs a été établie pour les deux quotidiens. Les articles « courts » comportent environ entre 15 et 20 lignes, ceux de longueur moyenne entre 20 et 40 lignes, les articles « longs » comportent entre 40 et 70 lignes, enfin les articles « très longs » comportent plus de 70 lignes. Les tableaux 6 et 7 démontrent respectivement la longueur des articles selon les années dans *Le Devoir* et dans *Le Nouvelliste*.

TABLEAU 3



Au total, les deux quotidiens ont publié 91 articles très longs : 80 pour *Le Devoir* et seulement 11 pour *Le Nouvelliste*. De plus, la majorité de ces articles « très longs » du journal régional font part des témoignages recueillis par des journalistes. Il n'est pas rare de voir, dans les pages de ce journal, une page entière consacrée à l'opinion d'un père de famille, lors de la fête des Pères, par exemple. Le journaliste se contentera alors de raconter aux lecteurs l'ambiance de la maisonnée, l'attitude généralement très ouverte et respectueuse des enfants, l'opinion des parents sur la famille d'aujourd'hui et le quotidien de chacun de ses membres.

TABLEAU 4



Le premier texte « très long » se trouve dans *Le Nouvelliste* en 1974 : « Les parents maintiennent l'équilibre entre leurs droits et leurs obligations<sup>30</sup> ». Il récidive en 1980 avec « Les familles monoparentales veulent des conditions de vie décente<sup>31</sup> ». Pour ce qui est du *Devoir*, un article de telle longueur a été publié pour la première fois en 1980 et portait sur les fonctions de la famille chrétienne<sup>32</sup>. Il fut d'ailleurs publié à l'intérieur d'une page intitulée « Religion ». L'année 1981 fut fructueuse avec 11 articles très longs. De 1984 à 1993 inclusivement, 65 articles très longs ont été écrits dans *Le Devoir*. La majorité de ces articles porte sur la politique familiale et ce qui l'entoure : accroître le nombre de naissances<sup>33</sup>, l'importance de partager le patrimoine

<sup>30</sup> Sans auteur, « Les parents maintiennent l'équilibre entre leurs droits et leurs obligations », *Le Nouvelliste*, 4 mai 1974, p. 17.

<sup>31</sup> Michelle Guérin, « Les familles monoparentales veulent des conditions de vie décente », *Le Nouvelliste*, 17 février 1980, p. 12.

<sup>32</sup> Jacques Barnard, « Le Synode du Vatican, laboratoire de la communion », *Le Devoir*, 25 septembre 1980, p. 13.

<sup>33</sup> Jean Francoeur, « Le natalisme en question », *Le Devoir*, 20 septembre 1992, p. 12.

familial selon le Conseil du statut de la femme<sup>34</sup>, une demande de création d'un ministère d'État à la politique familiale<sup>35</sup>, etc. Pour son concurrent, les 11 articles s'approchent généralement des sujets suivants : aide/soutien, mouvement/organisme, témoignage. Quelques nouvelles pourraient faire partie de faits divers ou inusités, entre autres un article<sup>36</sup> annonçant l'intention d'un mouvement écologique de réduire le nombre d'enfants à un ou deux par couple en vue de sauvegarder l'environnement.

La différence est moindre concernant le nombre d'articles longs ; 110 pour *Le Devoir* contre 76 pour *Le Nouvelliste*. Les années les plus prolifiques sont 1980 et de 1990 à 1992. Pour ces années, les nombres s'échelonnent de 10 à 13 articles. Pour les autres années, nous retrouvons entre 1 et 7 articles. Les années 1987 et 1993 furent prolifiques pour *Le Nouvelliste* avec respectivement 11 et 14 articles. Six années ne présentent aucun article long. Les autres ont vu paraître entre 1 et 9 articles, la moyenne annuelle étant environ de 3,2. Les sujets divergent selon les années et le quotidien. Par exemple, dans *Le Devoir*, les articles longs portent sur plusieurs sujets, entre autres : dénatalité, religion, monoparentalité, juridiction, pauvreté, pluralisme, mais, surtout, la politique familiale qui revient à plusieurs reprises et à des années différentes. Quant au *Nouvelliste*, quelques articles longs sont rédigés sur la politique familiale, la monoparentalité, les témoignages, mais le sujet le plus répandu publié à l'intérieur d'articles longs demeure parmi les plus prisés du journal régional : l'aide et le soutien.

Quarante articles de longueur moyenne sont répertoriés dans *Le Devoir* contre 27 pour *Le Nouvelliste*. Le nombre d'articles est assez singulier dans les deux cas :

<sup>34</sup> Conseil du statut de la femme, « Pourquoi il importe de partager le patrimoine familial », *Le Devoir*, 5 juin 1989, p. 13.

<sup>35</sup> Renée Rowan, « Politique familiale : le Québec est une société en voie de développement », *Le Devoir*, 30 avril 1986, p. 1.

<sup>36</sup> Rollande Parent, « Limite de deux enfants par couple ? », *Le Nouvelliste*, 31 juillet 1991, p. 15.

1 à 5 pour *Le Devoir* et 1 à 6 pour *Le Nouvelliste*. Les cas où il n'existe qu'un ou deux articles sont très fréquents. *Le Devoir* publie encore une fois des articles au sujet de la religion et de la politique familiale en plus grande quantité que pour les autres sujets. Ce quotidien touche également à la pauvreté, à la dénatalité, à l'Année internationale de la famille, aux allocations familiales, aux pensions alimentaires, etc. On retrouve surtout des articles de longueur moyenne durant les années 1990, du moins en ce qui concerne *Le Devoir*. Quant au journal régional, les articles de cette longueur s'échelonnent durant les trois décennies. Les sujets sont aussi diversifiés que le divorce, la monoparentalité, la politique familiale, les familles reconstituées, les enfants, l'homosexualité, etc.

Les premières années de l'enquête affichent d'abord des articles courts qui se retrouvent tout au long des trois décennies dans les deux quotidiens. Au total, *Le Devoir* en présente 80 contre 46 pour *Le Nouvelliste*. L'année 1995 fut productrice d'articles courts. En effet, le quotidien montréalais édita une série de 14 articles composés généralement d'un seul paragraphe dont les titres commençaient toujours par « À propos de... ». Notons également que l'année 1989 comporte 10 articles courts. Les autres textes ne dépassent jamais le nombre de 7. Pour ce qui est du *Nouvelliste*, le nombre d'articles courts s'étale entre 1 et 7. Ils font partie des trois décennies, dans les deux quotidiens. La politique familiale, les enfants, le divorce demeurent trois des nombreux sujets publiés à l'intérieur d'articles courts dans *Le Devoir* et *Le Nouvelliste* et qui ressortent de façon significative par rapport aux autres sujets.

Nous ne pouvons confirmer que le sujet est le reflet de la longueur de son article. En effet, plusieurs sujets, dont la politique familiale, font l'objet d'articles courts, longs, très longs ou de longueur moyenne durant les trois décennies, dans les deux quotidiens. Il est d'ailleurs difficile d'interpréter cet élément puisque les sujets se dispersent dans chaque « catégorie » de longueur. Par contre, nous pouvons affirmer

que la politique familiale est un sujet davantage présent dans *Le Devoir*. Quant au *Nouvelliste*, ses sujets prédominants sont les services offerts pour différentes situations et sur les organismes offrant du soutien aux personnes ayant besoin d'une aide quelconque. Les articles très longs sont peu fréquents dans le journal régional, mais ce sont des articles qui traitent surtout des réalités familiales décrites et ressenties par ceux et celles qui les vivent. Par contre, lorsque ce genre d'articles est publié dans *Le Devoir*, ceux-ci abordent des sujets beaucoup plus vastes et en plus grande variété. On peut penser que la longueur des articles, dont on vient de voir la très grande inégalité d'ampleur, a à voir avec sa provenance. En effet, selon que des articles proviennent d'un éditorial ou d'une agence de presse, ils sont susceptibles de se trouver dans des catégories différentes. Alors voyons maintenant qui sont les signataires des textes.

#### 1.2.5 Les signataires des articles

Lorsqu'on s'interroge sur l'identité des signataires des articles, on se demande, par exemple, quelles fonctions occupent les auteurs des lettres d'opinion. Alors, plus généralement, qui sont les personnes qui émettent leurs idées dans les quotidiens ? Qu'est-ce qui les distingue ? Dans cette partie, nous verrons que les auteurs des articles sont nombreux, diversifiés, et qu'ils occupent des fonctions qui, très souvent, ont peu à voir avec le journalisme. C'est dire que les journaux sont les lieux de débats, d'opinions et de choix et qu'ils ouvrent à la discussion des idées. Mais sont-ils arrimés aux faits sociaux les plus actuels ? Autant de questions qui s'inscrivent dans ce chapitre. Comme il n'existe pas de typologie de signataires, nous les avons regroupés de la manière suivante : les journalistes de profession, les auteurs de lettres d'opinion, les groupes et les anonymes<sup>37</sup>.

---

<sup>37</sup> Les annexes 4 et 5 représentent tous les signataires de la période étudiée.

### 1.2.5.1 Journalistes et autres auteurs

La chute importante de la production journalistique en 1983 et 1984, permet d'envisager l'étude des signataires à deux périodes, soit avant et après cette coupure. Seule Renée Rowan échappe à ce regroupement par ailleurs imprécis, car il comprend autant le journaliste de métier que l'auteur d'un unique article. En premier lieu, nous voyons les signataires du *Devoir*, ensuite, ceux du *Nouvelliste*.

La journaliste la plus prolifique du *Devoir* en matière de famille est Renée Rowan<sup>38</sup>. De 1972 à 1995, elle a écrit 39 articles, 26 dans la première partie et 13 à partir de 1983. Quelques-uns de ses articles sont parus dans sa chronique intitulée « Féminin pluriel ». Ses deux « meilleures » années furent 1981 et 1985 avec 7 articles chacune. Elle couvre souvent des conférences ou des assemblées. Par exemple, en 1972, elle assiste à ce qu'elle appelle un *teach-in* et rapporte la position de plusieurs spécialistes « face à la crise de la famille » et au « mariage à l'essai<sup>39</sup> ». Cette même année, elle rend compte d'une réunion des délégués membres de l'Union internationale des organismes familiaux à Ottawa et constate principalement que ce groupe veut faire reconnaître le pluralisme des formes de vie familiale<sup>40</sup>. En 1985, elle assiste à un forum régional sur la politique familiale et informe ses lecteurs que les participants à ce forum recherchent une définition institutionnelle de la famille. Elle retient que la question fondamentale de ce forum est la suivante : « la famille au Québec doit-elle rester fondée sur le mariage<sup>41</sup> ? ».

---

<sup>38</sup> Lorsque nous ne fournissons aucune explication concernant l'auteur d'un article, c'est que nous ne possédons pas d'informations à son sujet.

<sup>39</sup> Renée Rowan, « Teach-in sur la famille : des questions pas de réponses », *Le Devoir*, 14 avril 1972, p. 13.

<sup>40</sup> Renée Rowan, « Loin de disparaître, la famille est appelée à jouer un rôle essentiel dans la société post-industrielle », *Le Devoir*, 11 septembre 1972, p. 11.

<sup>41</sup> Renée Rowan, « Une réalité fondamentale : la responsabilité de l'adulte-parent », *Le Devoir*, 23 avril 1985, p. 4.

D'autres journalistes du *Devoir* ont aussi apporté leur contribution à la réflexion ; mais avec une importance beaucoup moins considérable que celle de Rowan. Jean-Pierre Proulx est un de ceux-là. Jusqu'en 1982, il a écrit sept articles répartis sur cinq ans. Les autres journalistes dont il importe de mentionner le nom sont, jusqu'en 1982, Solange Chalvin et Marie Laurier avec chacune trois articles, Micheline Carrier avec quatre et Denise Robillard avec cinq articles. Carrier apportait cependant une « collaboration spéciale ». Les articles de certaines journalistes se sont échelonnés quelquefois sur plusieurs années, d'autres sur deux années seulement. C'est le cas de Denise Robillard avec cinq articles. Celle-ci écrit plusieurs textes sur la religion. Par exemple, en 1980, elle rapporte qu'une invitation est lancée aux évêques afin qu'ils voient « la réalité sociale actuelle<sup>42</sup> ». De même, l'année suivante, elle fournit aux lecteurs des explications concernant les annulations de mariage<sup>43</sup>. Notons que toutes ces journalistes sont des femmes. Nous verrons ultérieurement si cet élément se modifie avec les années.

La Cité du Vatican a donné quatre articles et l'un d'eux apparaît également dans *Le Nouvelliste* en 1980. Nous le retenons dans la catégorie des journalistes puisque les articles ne prennent pas la forme d'une lettre. Comme il s'agit d'une institution, nous l'incluons dans cette partie. De plus, les textes s'insèrent de plain-pied dans le journal, comme en étant issus. De la même manière, certains auteurs signent une seule fois un article et leur nom est publié au bas du texte, ainsi que leur occupation. En 1980, Henri Légaré a signé un article au sujet de la famille. Son nom était inscrit, ainsi que le fait qu'il était archevêque de Grouard-McLennan et vice-président de la Conférence des

---

<sup>42</sup> Denise Robillard, « Les évêques invités à faire appel aux laïcs pour 'créer l'Église' », *Le Devoir*, 23 septembre 1980, p. 1.

<sup>43</sup> Denise Robillard, « Ce que Dieu a uni... », *Le Devoir*, 24 janvier 1981, p. 9.

évêques catholiques du Canada, membre de la délégation canadienne au synode à Rome<sup>44</sup>. À partir de 1983, d'autres cas de ce genre ont été relevés<sup>45</sup>.

Dans la deuxième période après 1984, d'autres journalistes ont pris la relève. Gilles Lesage, Paul Cauchon et Isabelle Paré sont en tête de liste avec respectivement 14, 13 et 11 articles. Suivent Jean Francoeur, Norman Delisle, Carole Beaulieu, Lia Lévesque, Michel Venne, Ariane Émond et Bernard Descôteaux. Ils ont écrit entre 4 et 7 articles. La majorité sont des hommes, contrairement à la première partie de la période. Les autres journalistes ont signé environ de 1 à 3 textes. Nous ne les nommerons pas afin de ne pas alourdir le texte. Enfin, d'autres personnes qui ne sont ni journalistes ni auteurs d'une lettre, ont tout de même écrit un texte publié par *Le Devoir*<sup>46</sup>.

Du côté du *Nouvelliste*, le nom de la journaliste Doris Hamel revient à plusieurs reprises jusqu'en 1982 de même que celui de Michelle Guérin qui a signé cinq textes entre 1978 et 1981. Doris Hamel recueille quelques témoignages de femmes mariées et mères de famille consacrés à leur emploi à l'extérieur de la maison et évoque les raisons pour lesquelles ces femmes l'occupent<sup>47</sup>. Elle informe également ses lecteurs sur des

<sup>44</sup> D'autres personnes ont écrit un article sans que ce ne soit considéré comme une lettre. C'est le cas de Michel Roy, rédacteur en chef adjoint au *Devoir* (1975), Jacques Lizée, secrétaire général à la Fédération des unions de famille (1981), Denis Lazure, ministre d'État au développement social (1981), Guy Dallaire, notaire et étudiant à la maîtrise, faculté de droit, Université d'Ottawa (1982).

<sup>45</sup> Christiane Bérubé, Nicole Boily et Maurice Champagne-Gilbert, membres du Comité de la consultation sur la politique familiale (1985), Paul-André Comeau, rédacteur en chef du *Devoir* (1986), Hélène Desrosiers, formation en anthropologie et maîtrise en santé communautaire de l'Université de Montréal (1986), Barbara McDougall, ministre fédérale responsable de la Condition féminine (1987), Robert Marceau, directeur du bureau d'aide juridique (1988), Monique Gagnon-Tremblay, ministre déléguée à la Condition féminine et Robert Dutil, ministre délégué à la famille (1988), Benoît Lauzière, directeur du *Devoir* (1989), Monique Ménard, du Centre psycho-social pour enfants et familles d'Ottawa-Carleton (1992) et Normand Baillargeon, professeur au département des sciences de l'éducation, UQAM (1995). D'autres personnes ne signent un article qu'une seule fois. Pourtant, leur nom est inscrit au même endroit qu'un journaliste. Nous retrouvons, entre autres, Philippe Garigue, Monica Townson, Marcel Léger, Afefa Nyuiadzi, Emmanuel-Florian Ndong, etc.

<sup>46</sup> C'est le cas de Françoise et Pierre Laplante, Jacinthe Tétrault et Yolande Girard, Jeanne Morazain, etc. Aucune information n'est divulguée sur ces gens.

<sup>47</sup> Doris Hamel, « Travaillez-vous à l'extérieur uniquement par plaisir ? », *Le Nouvelliste*, 20 mars 1973, p. 19.

sujets très différents. Par exemple, en 1985, un article porte sur les suggestions du Conseil du statut de la femme en réponse au projet de politique familiale du gouvernement<sup>48</sup>. Quant à la journaliste Michelle Guérin, l'un de ses articles reflète le souhait de quelques femmes de fonder une association pour les droits des enfants à ses deux parents. Cette association aurait pour but de venir en aide, par exemple, aux mères célibataires qui veulent donner légalement le nom du père à leur enfant, à aider certaines femmes à obtenir une reconnaissance légale de paternité ou un droit à la pension alimentaire<sup>49</sup>.

Les autres journalistes, sept hommes et une femme, ont produit entre un et deux articles seulement. Comme on pouvait s'y attendre, un nombre moindre de journalistes se penchent sur le sujet de la famille comparativement au *Devoir*, surtout pour la première période. Les hommes écrivent en plus grand nombre que les femmes dans *Le Nouvelliste*, mais produisent moins. Tandis que dans le journal national, les femmes sont plus présentes, du moins jusqu'en 1982.

Dans la seconde période, Doris Hamel signe sept articles jusqu'en 1989, dont cinq en 1988. Louise Plante signe douze articles, dont six en 1989. En 1993, le journaliste Royal St-Arnaud en signe six. D'autres journalistes sont également prolifiques au sein du *Nouvelliste*, c'est le cas de Claude Bruneau, éditorialiste et Brigitte Trahan avec chacun sept articles, Guy Veillette avec cinq, Isabelle Légaré et Ginette Gagnon avec chacune quatre. Si on envisage cette fois toute la période de l'étude, la majorité des autres auteurs qui n'ont pas été nommés dans ces lignes, n'ont

<sup>48</sup> Doris Hamel, « L'État doit préciser son action en politique familiale », *Le Nouvelliste*, 7 mars 1985, p. 15.

<sup>49</sup> Michelle Guérin, « Une association pour les droits de l'enfant à ses deux parents », *Le Nouvelliste*, 6 décembre 1979, p. 9.

écrit qu'une seule fois : ils ne sont ni des journalistes ni des signataires de lettres d'opinion.

En somme, les noms de deux femmes sont à retenir : Renée Rowan du *Devoir* et Doris Hamel du *Nouvelliste*. Comparativement aux autres journalistes, elles ont écrit une quantité non négligeable d'articles sur la famille durant la majorité de la période étudiée. D'autres noms ont pu être lus à plusieurs occasions, mais ce sont des auteurs moins prolifiques que ces deux journalistes, avec peu d'articles disposés sur une longue période ou au contraire, avec une série d'articles échelonnés sur un court laps de temps.

#### 1.2.5.2 Les lettres d'opinion<sup>50</sup>

La lettre d'opinion est rédigée très souvent par un lecteur ou une lectrice soit pour prendre position sur un sujet quelconque, soit pour répondre à un autre lecteur ou à un journaliste. Plusieurs personnalités, signataires de ces lettres, proviennent de domaines différents comme la politique, les sciences, la littérature, etc.<sup>51</sup>. Bien qu'elles signent leur nom, il est difficile de décrire avec précision les personnes qui écrivent sur le sujet de la famille dans *Le Nouvelliste* puisque, la plupart du temps, aucune information n'est fournie en ce qui concerne leur profession ou le regroupement d'appartenance. Ces textes font partie de la page éditoriale<sup>52</sup>. Les lettres d'opinion apparaissent en 1974 dans *Le Devoir* et en 1976 dans *Le Nouvelliste*. Elles n'obtiennent pas tout à fait la même popularité dans ce dernier. *Le Devoir* publie 27 lettres jusqu'en 1995 et *Le Nouvelliste*, 13. Il est intéressant d'illustrer ce phénomène au moyen d'exemples. En 1974, Michel Bélanger signe une lettre sans que sa profession ne soit signalée. Pourtant, Claude E. Forget signe aussi une lettre cette même année. Son nom

---

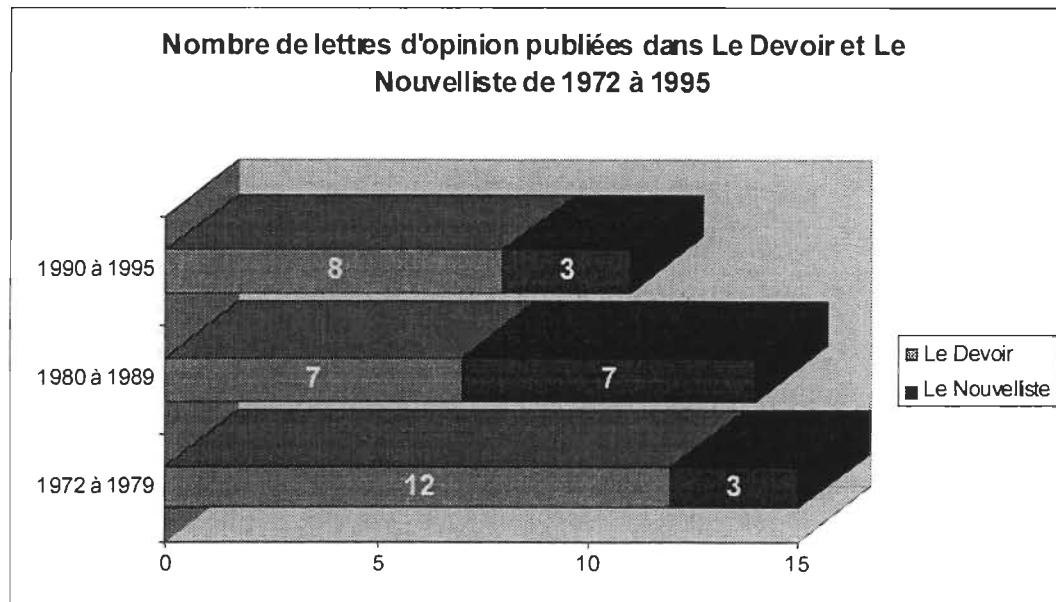
<sup>50</sup> Le tableau 5 démontre le nombre de lettres d'opinion publiées dans les deux quotidiens.

<sup>51</sup> Les noms des auteurs des lettres d'opinion sont écrits en caractère gras dans les annexes 4 et 5.

<sup>52</sup> Lorsque nous ne fournissons aucune explication concernant l'auteur d'un article, c'est que nous ne possérons pas d'informations à son sujet.

est suivi de la mention « ministre des Affaires sociales ». Dira-t-on que c'est une lettre « officielle » ? Ces deux lettres sont publiées dans *Le Devoir*.

TABLEAU 5



L'année suivante, plusieurs lettres sont publiées dont une provient de l'Assemblée des évêques du Québec. Puis, Ernest Caparros, professeur à la faculté de droit de l'Université Laval rédige un article sur la famille laissée pour compte. Il déplore également les familles dans lesquelles le couple n'est pas marié<sup>53</sup>. Paul Carboneau, notaire, lui réplique et lui reproche justement de ne pas assez considérer le « mariage de fait<sup>54</sup> ». Aline Guay, présidente du Carrefour des associations des familles monoparentales du Québec, écrit deux lettres en 1975 et 1976, dont l'une est intitulée « Des procédures plus humaines en matière de divorce<sup>55</sup> ». Elle suggère, pour le bénéfice des personnes impliquées dans un divorce, de s'asseoir autour d'une table de négociations auprès de gens pouvant les aider, au lieu de comparaître en cour de justice.

<sup>53</sup> Ernest Caparros, « Un rapport de l'Office de révision du Code civil qui laisse la famille sans avenir », *Le Devoir*, 7 janvier 1975, p. 5.

<sup>54</sup> Paul Carboneau, « Le rapport de l'Office de révision du Code civil sur la famille », *Le Devoir*, 14 janvier 1975, p. 4.

<sup>55</sup> Aline Guay, « Des procédures plus humaines en matière de divorce », *Le Devoir*, 15 mai 1975, p. 4.

Cette même année, Denise Laporte-Dubuc, secrétaire générale des Organismes familiaux associés du Québec, publie une même lettre dans les deux quotidiens. En 1976, elle pose des questions au gouvernement sur le sort des familles. Par exemple, elle veut savoir s'il y aura création de « centres pré et post-nataux pour les jeunes parents », si le travail à temps partiel sera favorisé, etc.<sup>56</sup>. En 1979, René Audet, Claude Valois, André Cimichella et Léonard Crowley, un groupe d'évêques, signent une lettre concernant l'Année internationale de l'enfant.

En 1981, les lecteurs du *Devoir* ont droit à une opinion assez ironique et mordante de la part de David J. Roy, médecin et directeur du Centre de bioéthique à l'Institut de recherche clinique de Montréal. Il dénonce vivement la religion catholique et ses méthodes : « La pastorale sur la famille chrétienne dans le monde moderne, tout en acclamant la famille dans un monde idéal, reconnaît son impuissance à résoudre les problèmes que pose le monde réel<sup>57</sup> ». Pour chaque demande du pape et de la religion catholique, l'auteur de cette lettre soulève une contradiction. En 1983, une lectrice, Rollande Allard-Lacerte livre également son opinion, tout aussi ironique, sans mentionner son occupation ou son métier<sup>58</sup> : « On avait la famille nucléaire, la famille

<sup>56</sup> Denise Laporte-Dubuc, « Quel sera le sort des familles dans un prochain gouvernement », *Le Nouvelliste*, 6 novembre 1976, p. 6.

<sup>57</sup> David J. Roy, « Un défi au leadership moral », *Le Devoir*, 28 décembre 1981, p. 12.

<sup>58</sup> Pierre Philippe est l'un des quelques signataires à ne pas avoir indiqué son métier ou sa profession. La même année, en 1986, une autre lettre est écrite conjointement par Michel Bédard, directeur de l'*Analyste* et Jacques Henripin, professeur à l'Université de Montréal. Une lettre est publiée pour chacune des années suivantes : 1988, 1989, 1991 et 1993. Les signataires sont respectivement Lise Denis, directrice générale des Centres de services sociaux du Québec, Michel Salmador Louis, sociologue, Marc-André Beauchemin, dont l'occupation n'est pas spécifiée et Carole Gingras, directrice du service à la Condition féminine à la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ). Le nombre de lettres d'opinion s'est accentué en 1994 et 1995. Pour cette première année, trois personnes ont signé ce genre de lettres. Il s'agit de Gail Grant, membre du comité exécutif, Bureau québécois de l'Année internationale de la famille, Fernand Fournier et Denise Chèvrefils dont les occupations n'apparaissent pas dans le texte. En 1995, trois autres signataires occupent les pages du *Devoir* par leur lettre : Richard Sarrasin, vice-président et secrétaire du Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec, Colette Lanthier, docteure en psycho-biologie génétique et comparative, secrétaire exécutive de l'Organisation mondiale pour l'éducation préscolaire (OMEP Canada), membre de la ligue de l'action nationale politique de la petite enfance et enfin, Nicole Brais, étudiante au doctorat en géographie à l'Université Laval. La majorité de ces

monoparentale, la famille éclatée ou en crise, voici maintenant agrandi le cercle de famille avec la toute dernière-née, la famille artificielle. [...] Les mères porteuses, emprunteuses, preneuses, font couple avec les inséminateurs anonymes, les pères donneurs et les pères Nobel qui enrichissent les banques de sperme pour la production en série de petits génies à intérêts composés<sup>59</sup> ».

Treize lettres d'opinion paraissent dans *Le Nouvelliste* entre 1976 et 1991. En 1980, Jean Vigneault, *La Tribune* s'inquiète du nombre considérable de divorces au Canada et précise que chaque individu doit participer au mieux-être de la famille et non pas seulement les évêques<sup>60</sup>. Roger Dubois et Martine Laforge<sup>61</sup> sont les signataires de chacun une lettre en 1987. Ce dernier s'inquiète aussi au sujet des nombreux divorces et pose une série de questions : « Pourquoi est-ce si facile d'annuler le mariage ?, Pourquoi la culture ne valorise pas la femme<sup>62</sup> ?, etc. Les quatre années suivantes, cinq lettres d'opinion ont été envoyées au *Nouvelliste* au sujet de la famille. Un auteur seulement spécifie de quel groupe il provient. Il s'agit de Richard Martin du Mouvement québécois des camps familiaux, en 1988<sup>63</sup>.

Les comparaisons que l'on peut établir entre les deux quotidiens sont les suivantes : d'abord *Le Devoir* a publié un plus grand nombre de lettres d'opinion que *Le Nouvelliste*, mais c'était attendu. Ensuite, les signataires de lettres du *Devoir* semblent bénéficier d'un niveau de scolarité plus élevé et font très souvent partie d'un regroupement ou d'un organisme reconnu par le gouvernement du Québec. Il est

signataires s'entendent sur l'importance des valeurs familiales et mettent rarement en doute le pluralisme des nouvelles formes de vie familiale. Au contraire, la plupart les encouragent et y voient une évolution de la société.

<sup>59</sup> Rollande Allard-Lacerte, « Des banques à chastes », *Le Devoir*, 16 mai 1983, p. 12.

<sup>60</sup> Jean Vigneault, « Le Synode et la famille », *Le Nouvelliste*, 1<sup>er</sup> octobre 1980, p. 4.

<sup>61</sup> Mentionnons que la ville où réside Martine Laforge est ajoutée à son nom : Trois-Rivières-Ouest.

<sup>62</sup> Roger Dubois, « Impensable : 800 divorces », *Le Nouvelliste*, 19 octobre 1987, p. 12.

<sup>63</sup> Les autres lettres sont de François Guillemette en 1989, de Denis Baribeau en 1990, ainsi que de

difficile d'établir une comparaison à ce sujet avec *Le Nouvelliste* étant donné l'absence d'information concernant les signataires. Les lettres traitent, dans l'ensemble, de questions aussi vastes que la religion ou le divorce. Les signataires expriment leurs inquiétudes face à ces sujets. Par contre, la politique familiale leur apparaît comme étant une préoccupation de moindre importance, contrairement au nombre d'articles rédigés par les journalistes sur ce même sujet. Les hommes sont généralement plus enclins à écrire une lettre d'opinion que les femmes, dans une proportion de quinze contre dix pour *Le Devoir* et de huit contre quatre pour *Le Nouvelliste*. Du côté des journalistes, les femmes sont plus présentes au *Devoir*, du moins jusqu'en 1982. De façon plus générale, *Le Nouvelliste* exploite moins le sujet de la famille, surtout durant la première partie de la période.

#### 1.2.5.3 Les articles sans signataire

Beaucoup d'articles ne portent pas de signature. C'est le cas notamment de ceux qui proviennent de la Presse canadienne (PC). Entre 1972 et 1995, *Le Devoir* édite annuellement 2,3 articles en moyenne. C'est durant les années 1970 que ces articles apparaissaient à une fréquence un peu plus élevée.

Il arrive fréquemment qu'un article du *Nouvelliste* ne soit signé. En 1974, quatre articles seulement ont été écrits sur la famille et aucun n'est signé. Seize années contiennent un ou plusieurs articles sans signataires. Pour l'ensemble de la période, la moyenne est de 2,7, les années 1973 et 1980 contenant respectivement six et onze articles, alors que dans *Le Devoir*, le nombre d'articles sans signataire n'a jamais dépassé quatre. Nombre en diminution dans les deux quotidiens, au cours des deux dernières décennies du siècle.

Qu'en est-il du contenu ? Peu importe le quotidien, les articles signés de la Presse canadienne comportent des statistiques. Ainsi, l'un de ceux-ci, publié en 1978, compare les familles à faible revenu et d'autres familles en révélant les résultats d'une étude de Statistique Canada : « L'étude révèle que les familles à faible revenu dépensent environ 31,6 % de leur argent pour l'achat de nourriture comparativement à 26,3 % pour les consommateurs à revenu moyen<sup>64</sup> ». En 1991, sont comparés, d'une province à l'autre, les motifs de divorce : « [...] c'est au Québec que l'on fait le plus état de raisons "traditionnelles" pour obtenir la dissolution d'un mariage : cruauté mentale (27 %), adultère (18,8 %), cruauté physique (10,5 %) ou combinaison de ces trois motifs (17,1 %)<sup>65</sup> ». En 1989, la Presse canadienne publie les résultats d'une autre étude sur la difficulté à concilier travail et famille :

Un bon deux tiers des 11,000 employés interrogés l'an dernier par le Conference Board du Canada pour un sondage sur la famille et le travail ont dit qu'ils avaient de la difficulté à concilier emploi et responsabilités familiales. Et pas moins de 80 pour cent d'entre eux indiquaient avoir éprouvé du stress ou de l'anxiété devant les exigences conflictuelles du travail et de la maison<sup>66</sup>.

Ces exemples font voir comment la Presse canadienne utilise des statistiques fournies par des études.

En résumé, rappelons que *Le Nouvelliste* publie des articles sans signataire, en plus grand nombre que *Le Devoir*. Les décennies 1980 et 1990 ont vu diminuer ce nombre chez les deux quotidiens.

<sup>64</sup> Presse canadienne, « Les familles à faible revenu dépensent plus », *Le Devoir*, 10 juillet 1978, p. 2.

<sup>65</sup> Presse canadienne, « Les motifs traditionnels toujours utilisés pour dissoudre un mariage », *Le Devoir*, 29 mai 1991, p. B5.

<sup>66</sup> Presse canadienne, « Emploi et famille difficiles à concilier », *Le Nouvelliste*, 22 septembre 1989,

#### 1.2.5.4 Les groupes signataires d'articles

Plusieurs groupes ont publié des articles sans que cela ne soit considéré comme une lettre d'opinion. Les groupes signataires d'articles au sein des deux quotidiens peuvent être identifiés, pour la plupart, comme étant soit un groupe de pression, soit membres d'une institution religieuse. Dans *Le Devoir*, les groupes suivants ont écrit un article sur le thème de la famille : le Comité épiscopal du laïcat de l'Assemblée des évêques du Québec (1984), *Le Monde* (1987)<sup>67</sup>, le Conseil du statut de la femme (CSF) (1989), le Conseil de la famille du Québec (1993 et 1995), le ministère québécois de la Santé et des Services sociaux (1993), le Guide québécois de la famille, Secrétariat de la famille (1993), l'appel des vingt<sup>68</sup> avec « Sortons le Québec de l'appauprissement » (1994) et le gouvernement du Québec (1994). Ces groupes n'écrivent qu'à partir des années 1980 et plus encore durant la dernière décennie. L'un d'entre eux est le Conseil du statut de la femme qui remet en question le projet de loi 146 sur le partage du patrimoine familial et en explique l'importance. Selon le Conseil, le Québec se retrouve encore « à la croisée des chemins<sup>69</sup> » avec une telle loi et rappelle les nouvelles réalités des familles actuelles : pluralisme des formes de vie familiale, pauvreté, emplois des deux conjoints, etc. Autre exemple, le Guide québécois de la famille explique ce qu'est la médiation familiale, les avantages pour les couples de recourir à ce moyen et des informations supplémentaires à ce sujet<sup>70</sup>. On se surprend de voir qu'un seul groupe a publié un article dans *Le Nouvelliste*, il s'agit de « Services à la famille Canada », en 1995. Évidemment, ces groupes profitent d'un pôle d'attraction beaucoup plus considérable dans le journal national que dans le quotidien régional.

p. 29.

<sup>67</sup> Il semble que *Le Monde* soit le journal bien connu, mais rien ne permet de l'identifier de façon assurée.

<sup>68</sup> Aucune information n'a été obtenue afin d'identifier correctement ce « groupe ».

<sup>69</sup> Conseil du statut de la femme, « Pourquoi il importe de partager le patrimoine familial », *Le Devoir*, 5 juin 1989, p. 13.

<sup>70</sup> Guide québécois de la famille, « À propos...de médiation familiale », *Le Devoir*, 10 novembre 1993, p. A6.

En guise de bilan, retenons plus particulièrement les contributions des journalistes Renée Rowan du *Devoir* et Doris Hamel du *Nouvelliste*. De plus, la plupart des auteurs des lettres du *Devoir* font partie d'une profession libérale. Les textes proviennent fréquemment d'un organisme ou d'un regroupement d'une importance capitale au sein de divers mouvements familiaux. De façon générale, *Le Devoir* demeure le journal qui traite de sujets en profondeur et dont les propos sont étayés par une quantité considérable d'auteurs, de journalistes et de groupes professionnels provenant de milieux relativement homogènes, et qui possèdent la capacité d'insister sur des points assez différents, même s'il s'agit d'un même domaine.

\* \* \*

En nous appuyant sur les techniques d'exploitation de la documentation élaborées par De Bonville sur l'histoire de la presse, nous avons décortiqué l'ensemble de la production journalistique et établi un nombre d'articles suffisant pour procéder à une interprétation. Nous disposons d'un corpus susceptible de nous renseigner sur la presse et sur la famille. N'oublions pas que le partage des articles est inégal dans une proportion de deux contre un pour le journal montréalais. Nous pouvons affirmer que les informations transmises par *Le Devoir* sont traitées plus en profondeur que celles du *Nouvelliste*. Ce dernier, optant pour le divertissement dans la façon d'informer ses lecteurs, publie quelquefois ses articles dans le cahier des loisirs. Avec les années, les journalistes disposent de plus d'espace et peuvent ainsi utiliser différents genres journalistiques pour captiver le lecteur.

Nous avons démontré que la presse écrite rend compte des problèmes familiaux et sociaux : le pluralisme, le divorce/séparation, la monoparentalité, etc. L'actualité impose ses sujets : par exemple, les familles recomposées, l'homosexualité, l'union

libre. Le thème de la famille est large et comprend des sujets comme les divertissements et les loisirs. *Le Nouvelliste* des années 1990 en a fait état. Le second point à relever est certainement le caractère analytique des lettres d'opinion, particulièrement celles qui sont publiées dans *Le Devoir*. Elles sont souvent le fait de personnes ou de groupes dont l'homogénéité transparaît. Elles sont en mesure de fournir un texte qui montre une sensibilité aux problèmes actuels de la famille. Issu ou assimilé aux professions libérales, le contenu de leurs interventions les fait se rapprocher de ceux qui traitent de la sociologie de la famille.

Les années 1982 à 1984, marquent une période creuse de la production journalistique en général. Pourtant, pour certaines autres années, les sujets traités sont variés. La majorité revient de façon récurrente, telle la politique familiale. La fréquence des sujets est semblable d'un quotidien à l'autre. Dans l'ensemble, les deux quotidiens traitent des mêmes situations familiales. La différence réside dans leurs préoccupations : les faits chez le journal national et l'aide et les témoignages chez le quotidien régional. Par ailleurs, la longueur d'un article ne peut expliquer le degré d'importance de son sujet. Un même sujet peut se retrouver à l'intérieur d'articles de longueurs différentes. Par contre, certains textes se retrouveront dans des catégories différentes selon qu'ils proviennent d'un éditorial ou d'une agence de presse. Le premier est toujours d'une longueur importante, tandis que le second peut faire partie d'un entrefilet. Quant aux signataires, les journalistes Renée Rowan du *Devoir* et Doris Hamel du *Nouvelliste* ont écrit une quantité importante d'articles. Les lettres d'opinion sont émises généralement par des hommes, mais les journalistes qui se penchent sur le sujet de la famille sont des femmes, surtout durant la première période, avant 1984. Par contre, de plus en plus d'hommes se sont intéressés à la famille durant la seconde période de l'enquête. Quelques textes proviennent d'organismes ou de regroupement. *Le Devoir* publie des lettres en quantité plus considérable que son vis-à-vis régional. Nous savons que leurs

auteurs font partie de différentes professions libérales. Quant au *Nouvelliste*, nous ne possédons que les informations suivantes : le nom de l'auteur et son lieu de résidence.

Dans le deuxième chapitre, nous désirons connaître à qui s'adresse la presse écrite. Nous allons nous pencher sur la thèse de Colette Beauchamp intitulée *Le silence des médias*. Nous nous intéressons donc à l'interprétation sociologique. Les comparaisons seront établies entre la force de l'argumentation de ce contenu d'un quotidien à l'autre, ainsi que sur la documentation et la rigueur journalistique. Notre point de repère ne sera plus seulement la presse écrite, mais aussi le point de vue de Beauchamp.

## CHAPITRE II

### L'INTERPRÉTATION SOCIOLOGIQUE DE LA PRESSE ÉCRITE

Nous nous proposons d'examiner les principales caractéristiques sociologiques qui se dégagent des articles des deux quotidiens. En d'autres mots, nous nous demandons si les journaux, à travers les idées qu'ils véhiculent, s'adressent à des clientèles ciblées, à des groupes particuliers, à un genre ou à une partie de la population. Bref, sont-ils porteurs d'une discrimination ? Ces questions ont déjà fait l'objet de recherche de la part de Colette Beauchamp. Et nous adoptons son approche. Journaliste et auteure, sa thèse sur les médias, plus particulièrement sur la presse écrite, propose une démarche utile et, selon nous, productrice de résultats. Évidemment, la pertinence de son sujet en rapport avec nos recherches figure également parmi les raisons de ce choix. En somme, Beauchamp demeure sans contredit l'auteure qui décrit avec le plus de finesse et d'originalité les médias dans leur ensemble. La conclusion percutante à laquelle est arrivée cette auteure, s'est imposée comme le point de départ de notre propre enquête. Elle se ramène à quatre points majeurs.

Selon Beauchamp, la presse est mâle. Elle aborde les nouvelles sous un angle masculin et par le fait même s'adresse uniquement aux hommes et ce, même si le sujet principal d'un article concerne directement les femmes. De même, la presse passe outre à la diversité ethnique et culturelle et s'adresserait à la majorité blanche du pays. Elle souligne également que la presse est catholique. Enfin, la presse est hétérosexuelle. À cet égard, elle prouve que le discours homosexuel subit des restrictions à l'intérieur de

la presse. Selon elle, il n'y a que les journalistes hétérosexuels qui écrivent des articles concernant l'homosexualité.

Cette thèse a été reçue plutôt froidement par les critiques. La solidité de son corpus, la rigueur scientifique et même la crédibilité de l'auteure ont été remises en question. On lui a reproché également son approche plutôt féministe de la question. Nous jetterons un œil attentif sur ces différentes opinions. Néanmoins, nous avons trouvé intéressant pour notre propre démarche de retenir les caractéristiques identifiées par Beauchamp, de vérifier cette affirmation et d'apporter les résultats de nos conclusions. Avant d'en arriver à notre propre démonstration, voyons les principales critiques dont la thèse de Beauchamp a fait l'objet, afin bien sûr d'en tirer le meilleur profit.

## 2.1 Les critiques concernant l'ouvrage *Le silence des médias*

Le livre de Beauchamp est porteur d'une opinion plutôt tranchée et il n'y a donc pas lieu de s'étonner de la diversité des opinions. Il s'en trouve qui, comme Chantal Théry, adoptent d'emblée son point de vue. Le titre de sa chronique est, à cet égard, assez éloquent : « L'information dhommetiquée », se contente de résumer l'ouvrage de Beauchamp et donne l'approbation de la rédactrice. Elle écrit : « L'auteure, à grand renfort de statistiques, de rapports, d'analyses et de témoignages, permet à toutes celles [et ceux...] qui ne supportent plus [...] la pauvreté et la grisaille de l'information, de comprendre les causes et les raisons de leur désaffection<sup>1</sup> ! ». On se doute bien que cette position, on ne peut plus favorable, comporte des contradicteurs. C'est le cas d'un étudiant au doctorat en communication. Pour Jules Richard, la thèse de Beauchamp semble « bien simpliste<sup>2</sup> ». Il scrute plus particulièrement la thèse « mâle ». Il reproche à

---

<sup>1</sup> Chantal Théry, « L'information dhommetiquée », *Lettres québécoises*, 50, été 1988, p. 63.

<sup>2</sup> Jules Richard, *Communication et information*, 10, 2-3, 1989, p. 230.

Beauchamp de proposer une vision « victimisante des femmes », de poser un regard désabusé quoiqu'il ne soit pas sans justesse, de prendre un ton militant et, finalement, agaçant. S'ajoutent des remarques à propos du manque de rigueur et du peu de distance qu'elle prend par rapport à son sujet. La critique de Richard s'attache à la façon d'écrire de Colette Beauchamp, ainsi qu'au choix de son vocabulaire : « Cette idée de féminiser à peu près tous les noms et les adjectifs possibles rend compliquée une lecture qui est déjà bien assez lourde par son seul propos<sup>3</sup> ». Il ajoute que sa thèse n'apporte rien de nouveau et que plus personne chez les chercheurs et les théoriciens de l'information ne croit à l'objectivité de l'information. Critique sévère, mais à laquelle Francine Montpetit, ancienne rédactrice en chef de *Châtelaine*, répond dans *Vie ouvrière* : « Habituée depuis toujours par la passion de l'excellence, elle n'a jamais que je sache écrit trois lignes sans en vérifier la rigoureuse exactitude<sup>4</sup> ».

De son côté, Raymond Lemieux ne livre pas sa propre opinion, mais laisse la parole à l'auteure à l'intérieur d'une entrevue publiée dans la revue *Vie ouvrière* : « J'ai justement voulu montrer dans mon livre comment les gens doivent réaliser l'influence qu'ont les médias sur leur vie, sur leur façon de penser et sur les valeurs qu'ils véhiculent<sup>5</sup> ». Lemieux semble d'accord avec les propos de l'auteure en affirmant qu'elle a « visé juste » et a écrit « un ouvrage venu du ventre et écrit avec passion ».

*Vie ouvrière* ajoute quelques autres opinions qui montrent à quel point Colette Beauchamp est une auteure controversée. Ainsi, Claude Gravel, directeur de l'information au quotidien *La Presse*, a livré ses commentaires les coiffant du titre « Une féministe attaque ». Il y écrit : « Soutenir que les journalistes sont à la remorque

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 230.

<sup>4</sup> Francine Montpetit, *ibid.*

<sup>5</sup> *Ibid.*

des agences et des relationnistes, qu'ils ne veulent jamais présenter l'actualité d'une manière intelligente, c'est insultant mais c'est surtout faux<sup>6</sup> ». Évidemment, Colette Beauchamp n'est pas restée silencieuse devant ces propos. Elle répliqua :

C'est le discours du pouvoir. Il n'apporte aucun argument pour appuyer ce qu'il affirme. Seulement sa parole est supposée suffire à défaire la mienne. Il s'attaque pourtant à des faits inattaquables que j'ai puisés dans les rapports de commission d'enquête. Ce qui m'est vraiment particulier, c'est l'analyse féminine que je fais de l'information. Face à cela, M. Gravel fait preuve d'une condescendance rarement égalée<sup>7</sup>.

Nous venons de voir que Beauchamp véhicule parfois des opinions très personnelles, qu'elle ne laisse pas indifférent, qu'elle a des détracteurs mais aussi des critiques favorables. Ce partage de l'opinion est intéressant. Nous nous devons de maintenir sa conclusion en quatre points. Nous en faisons même le point de départ de la recherche. Autrement dit, est-ce que les deux quotidiens que sont *Le Devoir* et *Le Nouvelliste* font partie de la presse « mâle, blanche, catholique et hétérosexuelle », comme le voyait Colette Beauchamp ? On aura compris qu'il ne s'agit pas de valider les conclusions de Beauchamp mais d'en examiner la crédibilité en ce qui concerne nos deux journaux par le corpus d'articles. Au terme d'une analyse que supporte une documentation ample, suffisamment pour éviter le reproche de la maigreur des sources, nous aurons constaté certains changements concernant plusieurs éléments du discours des médias, mais aussi nous aurons vu une stagnation sous certains autres aspects.

## 2.2 Deux quotidiens, un discours ?

Notre démarche consiste à suivre l'auteure de l'ouvrage *Le silence des médias*. Nous exposerons sa position sur chacun des points avant d'analyser les articles des deux quotidiens.

---

<sup>6</sup> Claude Gravel, *ibid.*, p. 10.

<sup>7</sup> Colette Beauchamp, *ibid.*

### 2.2.1 Une presse mâle

Lorsqu'elle parle du contrôle des médias, Beauchamp dénonce la presse dans sa façon de traiter des sujets culturels et sociaux, comme l'art, la santé, l'éducation, etc. En effet, elle l'accuse d'aborder ces sujets « dans une perspective de confrontation entre deux parties<sup>8</sup> ». Ainsi, si des groupes descendent dans la rue pour contester ou dénoncer une quelconque forme de discrimination, la presse privilégiera les aspects de ces actions susceptibles d'être montrés au public. Elle donne alors à lire les faits qui réunissent toute action de confrontation sans se soucier de la façon de voir de ces groupes, de leurs priorités, leurs activités ou leurs modes de vie. Cela l'amène à écrire que « La presse ne communique qu'une vision masculine, la vision d'une minorité puisque la presse est faite par et pour les hommes de trente à soixante ans<sup>9</sup> ». Autrement dit, elle démontre que la presse est mâle et s'adresse aux mâles. D'autre part, plusieurs journaux choisissent, consciemment ou non, de suivre les « principes » du schéma de la communication : l'homme est le « je » et le « tu », tandis que la femme se réduit à un « elle ». Elle est une troisième personne, une entité distincte, mais en même temps impersonnelle, sans véritable identité. À ce sujet, Beauchamp affirme que « l'information transmise par les médias au public est l'information des hommes, y compris leur information sur les femmes, leur point de vue sur elles comme sur toute chose<sup>10</sup> ». Beauchamp suggère fortement d'inclure les femmes dans le traitement de toute question apparaissant à l'intérieur des médias. En diffusant des informations, ceux-ci écartent d'emblée la moitié de la population et, qui plus est, ne s'adressent qu'à l'autre moitié. Voyons maintenant si ces critiques résistent à l'analyse de la production journalistique sur la famille ou si la presse a modifié son approche.

---

<sup>8</sup> Colette Beauchamp, *Le silence des médias*, Montréal, Les Éditions du remue-ménage, 1987, p. 106.

<sup>9</sup> *Ibid.*

<sup>10</sup> Colette Beauchamp, *Le silence des médias*, Montréal, Les Éditions du remue-ménage, 1987, p. 105.

L'hypothèse ayant trait à « la presse mâle » peut se vérifier à partir des articles des années 1970. Il semble que certains soient des conversations d'hommes à hommes, qui portent souvent sur les femmes. En général, à cette époque, lorsqu'on parlait des femmes, ce n'était souvent que pour dépeindre une triste situation. On rapportait, par exemple, des statistiques sur les femmes monoparentales vivant de l'assistance sociale. Ces deux réalités semblaient également liées. Néanmoins, plusieurs journalistes du *Devoir* et du *Nouvelliste* de cette décennie sont des femmes et certaines d'entre elles « choisissent de faire état d'un angle "femme" dans l'appréhension de la nouvelle<sup>11</sup> », qu'il s'agisse de questions internationales, sociales ou économiques.

Il existe réellement un point de vue féministe dans la presse. Ainsi, dans *Le Devoir* des années 1980 surtout, les femmes occupent une place importante dans l'information. La chronique de Renée Rowan intitulée « Au féminin pluriel » traite de questions spécifiques aux femmes. Dans une des rubriques, elle laisse la parole à son amie afin que celle-ci puisse parler librement de sa vie de mère monoparentale. Dans sa lettre, cette femme précise plus particulièrement qu'elle a un métier et que cela lui évite de dépendre de l'assistance sociale, discours contraire à celui auquel le lecteur est habitué. Elle critique indirectement le gouvernement :

Il est difficile [...] de vivre une paternité hors mariage, surtout au Québec. Il y a autant de « pères inconnus » que de « mères célibataires », mais la société protège ces pères inconnus. Jusqu'ici l'enfant illégitime était dépourvu de tout droit, contrairement à bien des pays occidentaux. J'étais dans une colère noire quand j'ai su qu'il me faudrait adopter mon propre fils pour le légitimer. Je ne l'ai pas fait, car une nouvelle loi s'en venait, mais je trouve cela insultant pour nous, les femmes<sup>12</sup>.

Selon Beauchamp, les femmes font partie, règle générale, de la moitié ignorée des médias. L'autre moitié ne contient pas seulement les hommes et une catégorie d'âge particulière, mais ceux-ci doivent être aussi, selon elle, blancs, catholiques et

---

<sup>11</sup> Chantal Maillé, *Le Devoir : reflet du Québec au 20<sup>e</sup> siècle*, Montréal, 1994, p. 436.

<sup>12</sup> Renée Rowan, « Élever seule un enfant », *Le Devoir*, 22 juin 1981, p. 16. Cet article est le témoignage d'une amie de Rowan.

hétérosexuels. Nous avons pu constater, au premier chapitre, qu'avec les années, les femmes sont moins écartées de l'information, surtout à l'intérieur du journal national.

### 2.2.2 Une presse blanche

La presse écrite est blanche, dit Beauchamp. Selon elle, nous habitons dans un pays à majorité blanche et le traitement de l'information de la presse « pas plus que l'embauche de son personnel ne reflètent la diversité ethnique et culturelle de la population<sup>13</sup> ». L'auteure parle surtout ici de l'émergence de plus en plus considérable des émissions et de la publicité américaines. L'information internationale est aussi traitée à l'intérieur de cet ouvrage, toujours sous l'angle d'un monopole blanc. Blanc s'entendrait comme international. Par cette affirmation, nous nous plaçons à l'intérieur d'une perspective occidentale. Ici, Paul-André Comeau rejoint Beauchamp. Expliquons-nous. Dans l'ouvrage dirigé par Jean De Bonville, *Les journalistes dans les coulisses de l'information*, le journaliste Paul-André Comeau se penche sur le peu d'intérêt porté par les sociétés occidentales à l'endroit de l'information internationale. Les sports et les loisirs sont davantage des sujets captivants pour les lecteurs des quotidiens et font souvent en sorte que les affaires étrangères sont reléguées à un rang secondaire. Le même journaliste explique cette situation « qui revêt une dimension particulière au Québec, en raison d'une évolution historique qui n'a que récemment favorisé une amorce d'ouverture sur le monde<sup>14</sup> ».

---

<sup>13</sup> Colette Beauchamp, *Le silence des médias*, Montréal, Les Éditions du remue-ménage, 1987, p. 109.

<sup>14</sup> Paul-André Comeau, « L'information internationale, parent pauvre ? », *Les journalistes dans les coulisses de l'information*, Florian Sauvageau, Gilles Lesage et Jean De Bonville, dir., Montréal, Québec/Amérique, 1980, p. 241.

Le journaliste avance même des statistiques quant au contenu rédactionnel de chaque publication québécoise en ce qui a trait à la place de l'information internationale : 10 %, ce qui est inférieur, selon lui à ce qui est publié dans les quotidiens anglophones du Québec et du Canada, de même qu'aux États-Unis. La famille n'est évidemment pas un sujet susceptible de favoriser une réflexion au même titre qu'une guerre ou que la politique des pays étrangers, mais il est tout de même intéressant de suivre le cheminement de Paul-André Comeau, car il attire l'attention sur la dimension internationale et la similitude de l'évolution mondiale de la famille. Bref, il faut savoir si cette dimension se retrouve dans les journaux étudiés.

Comeau attire aussi notre attention sur d'autres points. Il constate que les quotidiens reprennent parfois des articles, appelés en anglais *features*, diffusés par une agence de presse. Il n'est pas rare alors de rencontrer le même article dans deux quotidiens, surtout régionaux. Il souligne que la raison pour laquelle deux articles identiques apparaissent dans deux journaux différents peut servir à combler des vides. Il ajoute également qu'au Québec, « peu d'éditorialistes [...] se hasardent à noircir quelques feuillets sur un sujet international : absence d'intérêt personnel ou ajustement du tir en fonction des goûts présumés des lecteurs<sup>15</sup> ? ». Selon lui, ces deux motifs ne facilitent pas l'accès à l'information internationale chez les Québécois. Toutefois, les affaires étrangères bénéficieraient d'un traitement plus favorable dans les grands quotidiens francophones du Québec. Que dit notre corpus là-dessus ?

De 1974 à 1995, *Le Devoir* a publié huit articles portant la mention « Presse canadienne », dont l'un signé par la journaliste Lia Lévesque et un autre signé par le

---

<sup>15</sup> *Ibid.*, p. 243.

journaliste Norman Delisle. Deux des articles ont été publiés dans les années 1970, trois dans les années 1980 et trois dans la dernière décennie. Du côté du *Nouvelliste*, quatre articles sont signés « Ottawa [PC] ». Nous ne retrouvons qu'une fois chacun de ces trois signataires : Huguette Young, Bob Cox et Michel Hébert. L'autre article ne porte aucune signature. Pourtant, Comeau mentionne que ce sont justement les quotidiens régionaux qui sont les plus friands des articles venant des agences de presse. Le dépouillement des deux journaux montre que ce n'est pas le cas, du moins en ce qui concerne le sujet de la famille. Néanmoins, une incertitude demeure : plusieurs articles portent également la mention « sans auteur » ou « SA » : 25 pour *Le Devoir* et 19 pour *Le Nouvelliste*. Sont-ils à l'écart des nouvelles signées de la Presse canadienne ? Chose certaine, il est impossible de connaître la provenance exacte de ces articles. Selon Comeau, le journaliste responsable des nouvelles internationales ne choisit pas la nouvelle, il est plutôt tributaire de la perception des faits et de leur interprétation par l'agence de presse. Cela n'est pas sans effet et explique les conséquences de cette « ignorance » chez les Québécois :

Replié sur lui-même durant deux siècles de patience [...] le Québécois a vécu en marge de l'histoire sans en être le témoin attentif ou inquiet. Et comment pouvait-il en être autrement ? Tenu à l'écart des grands mouvements qui ont jalonné l'histoire depuis la conquête de 1760, et jusqu'à la fin de la première guerre mondiale, le Québécois n'a guère été porté à s'intéresser à l'évolution des autres sociétés, encore moins à s'interroger sur la nature et les conséquences des changements au sein de ces pays étrangers<sup>16</sup>.

La nouvelle internationale peut contrer cette ignorance et enrichir la réflexion sur la situation québécoise. C'est le mérite des articles qui utilisent la méthode comparative. La presse fait-elle une place à la nouvelle internationale sur la famille et établit-elle des comparaisons ? Un seul article est consacré entièrement à un pays étranger et porte sur Cuba. Un point de vue international sur la famille est alors fourni. Certaines comparaisons avec le Québec sont inévitables. Malgré cela, le texte porte presque intégralement sur Cuba. Les journalistes Solange Chalvin et Clément Trudel ont écrit cet

---

<sup>16</sup> *Ibid.*, p. 257.

article en 1975 et ont voulu démontrer aux lecteurs que la société cubaine est beaucoup plus avancée que celle du Québec à la même époque. Dans ce pays, le code de la famille établit l'égalité des sexes et reconnaît l'union libre ou l'union commune, à la condition que celle-ci soit exclusive et stable. Les enfants nés de ces unions sont considérés au même titre que les enfants nés d'un couple marié. Par ailleurs, la période couverte par cette recherche ne comporte pas d'articles portant sur la famille dans une perspective exclusivement internationale, exception faite du texte de Chalvin et Trudel<sup>17</sup>.

De 1972 à 1995, *Le Devoir* et *Le Nouvelliste*, ainsi qu'on l'a déjà souligné, traitent des événements internationaux à propos de la famille. En août 1981, par exemple, *Le Devoir* annonce, et couvre trois jours plus tard, une conférence internationale sur le rôle de la famille dans l'éducation des enfants devant se tenir à Montréal. Cette conférence avait lieu dans le cadre des réunions quadriennales de l'Union internationale des organismes familiaux. « Cette organisation rassemble plus de 300 organismes gouvernementaux et privés répartis dans 60 pays et œuvrant au mieux-être des familles dans le monde<sup>18</sup> ». Des conférenciers de partout à travers le monde ont participé à des discussions portant, entre autres, sur « l'identité humaine de l'enfant et l'incidence du logement sur sa socialisation<sup>19</sup> ». L'article explique également le déroulement de ces réunions et mentionne les personnes qui y participent. Quelques jours plus tard, la journaliste Paule des Rivières assiste à l'assemblée générale et se préoccupe d'un volet international de la famille : « Si la plupart des pays occidentaux représentés s'entendent spontanément sur leur vision familiale et ses obstacles, les représentants des pays asiatiques et africains ont, quant à eux, des préoccupations

---

<sup>17</sup> Solange Chalvin et Clément Trudel, « Le code de la famille à Cuba établit l'égalité des sexes », *Le Devoir*, 14 mars 1975, p. 11.

<sup>18</sup> Presse canadienne, « Le rôle de la famille dans l'éducation de l'enfant », *Le Devoir*, 21 août 1981, p. 2.

<sup>19</sup> *Ibid.*

autrement plus fondamentales<sup>20</sup> ». Leurs besoins primaires ne sont pas comblés. Des représentants de plusieurs pays comme le Sri Lanka et le Sénégal ont tenté d'expliquer les malaises de leur pays respectif. Certains pays occidentaux, également présents dans les échanges, ont une longueur d'avance sur les autres pays de ce continent en regard de cotisations consenties aux familles qui les rendent relativement indépendantes. La moitié de cet article est donc consacrée aux pays de divers continents, mais l'autre traite essentiellement du Québec et de la façon dont le gouvernement s'apprête à « mettre un frein à l'aide familiale », comme le soutient le titre.

La façon dont on traite l'aspect international du sujet de la famille apparaît comme étant, en quelque sorte, de l'information « blanche », tel que l'affirmait Beauchamp. C'est-à-dire que l'information n'englobe pas la diversité ethnique et culturelle de la population québécoise. La journaliste parle des autres pays en étant détachée et non impliquée. Un peu de la même façon dont Beauchamp expliquait que les hommes parlaient des femmes comme si elles étaient une entité distincte, Paule des Rivières informe les lecteurs en ne laissant aucune place à « l'autre ». Elle décrit simplement les faits.

Les journalistes cherchent, en effet, en toute légitimité à comparer des pays industrialisés. Cela serait d'une quelconque inutilité et même assez peu pertinent que de comparer le Québec et l'Afrique. Là n'est pas une question de race ou de nationalité, mais bien de contexte. Néanmoins, les journalistes n'écrivent pas pour une minorité. Cet élément n'est pas nécessairement négatif, car ils visent un public. La question est justement adressée ici : quel public vise-t-il au juste et ce, peu importe leurs raisons ou leurs motivations ?

---

<sup>20</sup> Paule des Rivières, « Johnson souhaite mettre un frein à l'aide familiale », *Le Devoir*, 24 août 1981, p. 1.

En 1987, Renée Rowan signe un article, à l'intérieur de sa chronique « Féminin pluriel », intitulé « Le refus du 3<sup>ième</sup> enfant » dans lequel elle compare plusieurs pays européens :

En Europe occidentale, les deux pays qui ont connu les baisses de natalité les plus importantes sont l'Allemagne fédérale et la Suisse, les deux pays les plus riches de l'Europe et où le taux d'activité des femmes est inférieur à celui des autres pays. Le seul pays où on a réussi récemment à faire remonter la natalité est l'Allemagne de l'Est. Le gouvernement a mis en place une série de mesures concernant le travail professionnel des femmes en partant du principe que les femmes travaillent à l'extérieur du foyer : un jour de travail libre par semaine, des aménagements horaires, des congés pour les mères avec les mêmes conditions d'emploi au retour, etc.<sup>21</sup>

Il est à remarquer que les articles à teneur internationale utilisent fréquemment le superlatif. Ainsi, des comparaisons peuvent être établies, nourries de statistiques. Notons, par exemple, cette dernière citation : « [...] les deux pays les plus riches de l'Europe... » et « [...] le taux d'activité des femmes est inférieur à celui des autres pays [...] ». Autre exemple : « La politique familiale en question », de Jean Francoeur, directeur de l'information au *Devoir* de 1967 à 1981, ainsi que rédacteur en chef adjoint et éditorialiste qui dénonce les obstacles reliés à la politique familiale québécoise : « [...] observer l'échec de toute politique visant à accroître le nombre des naissances : France, Allemagne et surtout, Suède où la plus généreuse des politiques familiales que l'on puisse imaginer n'a pas suffi à enrayer une baisse du taux de natalité dont le niveau est toujours inférieur à celui du Québec<sup>22</sup> ».

De façon plus prononcée, Norman Delisle a établi certaines statistiques entre les pays : « En haussant son indice synthétique de fécondité à 1,6, le Québec quitte graduellement son championnat parmi les plus faibles niveaux des pays industrialisés, où se maintiennent notamment l'Italie (1,35) et l'Allemagne (1,36)<sup>23</sup> .

---

<sup>21</sup> Renée Rowan, « Le refus du 3<sup>ième</sup> enfant », *Le Devoir*, 19 mai 1987, p. 2.

<sup>22</sup> Jean Francoeur, « La politique familiale en question », *Le Devoir*, 6 août 1991, p. 12.

<sup>23</sup> Norman Delisle, « De plus en plus de bébés », *Le Devoir*, 18 avril 1991, p. B1.

Les comparaisons à l'échelle internationale s'avèrent très brèves, un peu comme ces informations obtenues par le journaliste Norman Delisle. Autre exemple, en mai 1991, la Presse canadienne s'interroge sur les motifs de la dissolution du mariage. Une phrase seulement comporte une signification internationale : « Les ménages de couples non mariés sont particulièrement nombreux au Québec [...]. Le style de vie y est plus près de celui de l'Europe, où l'on se marie moins<sup>24</sup> ». Paul Cauchon aborde la question des relations parents-enfants sous l'angle des comparaisons entre pays. Il décrit une enquête réalisée en 1990 par Santé et Bien-être social Canada qui, en collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé, voulait connaître les opinions et les comportements des jeunes de 11, 13 et 15 ans. Cette enquête a également été effectuée dans plusieurs pays européens et « établit des comparaisons entre le Canada et l'Autriche, la Belgique, l'Écosse, l'Espagne, la Finlande, la Hongrie, la Norvège, le Pays de Galles, la Pologne et la Suède<sup>25</sup> ». Les résultats dévoilés par Cauchon ne portent que sur la santé physique et mentale des jeunes Canadiens.

Selon cette étude, « les jeunes Canadiens ont plus tendance à éprouver des tensions dans leurs rapports familiaux, ils ont plus tendance à se tourner vers des amis pour obtenir des conseils et ils ont plus tendance à être agressifs dans leurs rapports avec les autres que les jeunes des autres pays étudiés<sup>26</sup>.

Cauchon ajoute des exemples de réponses données par ces jeunes et justifiées par des statistiques. Il affirme que « les jeunes Canadiens déclarent également se sentir seuls en nombre plus élevé que les jeunes des autres pays » et que ce sont eux « qui font le plus souvent de l'exercice physique hors de l'école<sup>27</sup> ». Il mentionne aussi que le Canada fait partie des pays où les jeunes de 15 ans fument le moins la cigarette, mais

<sup>24</sup> Presse canadienne, « Les motifs traditionnels toujours utilisés pour dissoudre un mariage », *Le Devoir*, 29 mai 1991, p. B5.

<sup>25</sup> Paul Cauchon, « Les relations parents-enfants sont plus difficiles au Canada que dans une dizaine de pays européens », *Le Devoir*, 14 mai 1992, p. A3.

<sup>26</sup> *Ibid.*

<sup>27</sup> *Ibid.*

« où la consommation d'alcool apparaît légèrement plus élevée qu'en Europe<sup>28</sup> », etc. À ce stade-ci, il est possible de dire que *Le Devoir* a fait une place aux faits internationaux et qu'il a fait ressortir la spécificité québécoise en recourant à la comparaison. Mais cela n'est pas tout à fait l'optique dans laquelle s'est placée Beauchamp. Alors, n'y a-t-il rien sur les communautés culturelles au Québec ?

L'un des rares articles du *Devoir* à traiter seulement de communautés culturelles est signé Gail Grant, membre du comité exécutif du Bureau québécois de l'Année internationale de la famille. Elle tente de démontrer que

[...] nombre de situations que l'on prétend propres aux nouvelles familles québécoises sont en fait vécues par toutes les familles québécoises. Dans ce contexte, il serait erroné de toujours chercher une explication dans les valeurs des communautés culturelles, dans les difficultés d'acculturation et d'adaptation des nouvelles familles<sup>29</sup>.

À ses yeux, ces nouvelles familles québécoises sont un atout majeur pour le Québec. Les Québécois doivent éviter certains pièges dans lesquels il serait facile de tomber. L'un est de « ne voir dans l'expérience de ces nouvelles familles que des problèmes ». Un autre est « de ne pas reconnaître les importantes variations dans les expériences » ou encore de « chercher nécessairement à lier toute situation problématique à l'expérience du changement de pays<sup>30</sup> ».

En 1986, le journaliste Claude Bruneau parle d'une baisse foudroyante du taux de natalité au Québec et du refus du troisième enfant. Il ajoute, en guise de comparaison : « Statistiquement, chaque famille donne vie à 1.45 enfants, un des taux de natalité les plus faibles au monde, qui nous place au troisième rang de tous les pays, après l'Allemagne fédérale et le Danemark<sup>31</sup> ». Pour sa part, la journaliste Louise Plante

<sup>28</sup> *Ibid.*

<sup>29</sup> Gail Grant, « Les pièges de la sympathie », *Le Devoir*, 12 avril 1994, p. A9.

<sup>30</sup> *Ibid.*

<sup>31</sup> Claude Bruneau, « Le troisième enfant », *Le Nouvelliste*, 30 juin 1986, p. 6.

s'interroge sur la définition de la politique familiale canadienne et compare les politiques européennes et les nôtres. « Plusieurs comparaisons ont été faites entre le Canada ou le Québec et d'autres pays d'Europe, en ce qui concerne les politiques natalistes. L'Europe occidentale est en proie à une crise démographique majeure<sup>32</sup> ».

La journaliste propose également quelques extraits d'un rapport publié par l'Institut national de la recherche scientifique de l'Université du Québec. Ce rapport est intitulé « Politiques natalistes européennes et politique familiale canadienne ». Cet article est publié à l'occasion de la Semaine nationale de la famille, semaine soulignée seulement par *Le Nouvelliste*. Nous pouvons y lire les données suivantes :

Les auteurs ont voulu savoir si l'on peut se rapprocher d'une fécondité moyenne de deux enfants par femme. Ils ont étudié le cas de deux pays européens, la France et la République démocratique allemande, où on a mis en place des politiques familiales ambitieuses et où les résultats, jusqu'à ce jour, sont probants. La France, souligne-t-on, est le pays occidental qui consacre le plus de ressources à la politique familiale. Mais le succès des politiques françaises et est-allemandes réside également dans le fait qu'elles sont beaucoup plus ciblées que celles des autres pays. Par exemple, l'allocation familiale pour le premier enfant ne peut guère avoir d'impact nataliste mais elle peut se révéler coûteuse si elle est appréciable. La cohérence de mesures spécifiques pour les enfants de rang supérieur sera assurée si elle complète une politique familiale généreuse, estime-t-on. Or, la politique canadienne n'est pas généreuse, font remarquer les auteurs<sup>33</sup>.

La suite de l'article apporte des constatations par rapport à la politique familiale québécoise et canadienne et des suggestions pour l'avenir.

L'information est déjà internationale, mais est-elle blanche pour autant ? Cette question mérite réflexion, puisque l'une des idées générales de la thèse de Beauchamp qualifie l'information internationale d'« information-spectacle ». C'est-à-dire que dans les grands conflits internationaux, les médias s'intéressent beaucoup plus aux

---

<sup>32</sup> Louise Plante, « Qu'en est-il de la politique familiale canadienne ? », *Le Nouvelliste*, 7 octobre 1989, p. 7.

<sup>33</sup> *Ibid.*

bombardements, aux affrontements et aux morts qu'aux causes ou aux enjeux. Ils souligneront ces horreurs plutôt que d'en analyser les causes réelles et profondes. C'est une information, selon elle, qui roule à la vitesse des vidéo clips. Elle serait donc plutôt simpliste et chercherait à séduire son public lecteur.

Les informations internationales sélectionnées dans cette partie du travail ne peuvent être qualifiées d'information-spectacle puisqu'elles font connaître seulement des statistiques et visent souvent à établir des comparaisons entre le Québec et d'autres pays. La raison réside probablement dans le sujet même : la famille. Lorsque Beauchamp accusait les médias de ne pas s'intéresser aux bonnes informations concernant les nouvelles internationales, elle ne signalait que les horreurs que l'on retrouve dans de nombreux pays. Évidemment, la famille n'est pas un sujet qui frôle les drames, comme les bombardements, les attentats, etc. Donc, il est difficile de juger du raisonnement de Beauchamp concernant une information blanche.

La lecture du traitement de l'information à l'intérieur des articles sélectionnés peut sans doute en suggérer une qui s'adresse exclusivement aux personnes de race blanche. On interpelle les Québécois et/ou les Canadiens. Les journalistes projettent leurs informations dans une dimension qui n'englobe que cette nationalité. Il serait intéressant de connaître le point de vue d'une personne de nationalité différente de la nôtre. Se sent-elle incluse dans le traitement de ce genre d'informations ? A-t-elle l'impression qu'on ne s'adresse pas à elle ? Les informations internationales sont traitées de façon à rendre compte de statistiques ou de faits précis et apparemment vérifiés. Les journalistes semblent bien documentés, quoique plusieurs faits soient relatés de mémoire. Le lecteur peut même avoir l'impression que l'auteur d'un article utilise une écriture automatique, qu'il ne fait que citer des faits en les restituant sur une page. Par ailleurs, le discours de Beauchamp se démarque par son aspect totalisant. Elle

englobe trop facilement plusieurs éléments de la presse « blanche », éléments que nous pouvons qualifier de « démesurés » par rapport à ceux touchant un sujet comme la famille. L’information internationale est surtout occidentale et ne s’extrapole pas.

### 2.2.3 Une presse catholique

La troisième caractéristique sur laquelle Beauchamp attire notre attention touche la confession. Elle dit de la presse qu’elle est « catholique ». Or, rien n’est fait pour le démontrer. C’est justement cela qui soulève la critique de Jules Richard : « *Le silence des médias* manque de structuration, de rigueur méthodologique. Les exemples cités à droite et à gauche [« une collègue m’a raconté... »] servent souvent à appuyer ses propos et n’ont pas de véritable valeur scientifique<sup>34</sup> ». Néanmoins, dans le contexte du changement religieux au Québec, la caractéristique a été retenue parce qu’il paraît intéressant d’en examiner la validité. De toute évidence, la famille est un sujet qui soulève la dimension religieuse, tellement le catholicisme québécois en a fait une assise de son enseignement. Dans les circonstances, il allait pour ainsi dire de soi d’examiner si l’angle de la religion a servi pour la présentation des questions que nous avons soulevées jusqu’à présent.

Les articles à forte teneur religieuse et catholique sont relativement nombreux dans les années 1970 et jusqu’au milieu des années 1980. En 1973, Raymonde Blais, journaliste du *Nouvelliste*, se penche sur l’aide apportée au public. Elle explique la raison d’être du Service d’Orientation des Foyers, ainsi que ses fonctions et l’aide que ce service catholique peut apporter à ses membres, comme parents dans l’éducation de leurs enfants et dans leur vie de couple<sup>35</sup>. *Le Devoir* publie son premier texte en 1979. Il

---

<sup>34</sup> Jules Richard, *Communication et information*, 10, 2-3, 1989, p. 229.

<sup>35</sup> Raymonde Blais, « Une fête familiale : le SOF a connu ça », *Le Nouvelliste*, 12 mai 1973, p. 23.

s’agit d’un message des évêques de Montréal à l’occasion de l’Année internationale de l’enfant :

[...] la décision de mettre des enfants au monde et de les éduquer comporte des graves responsabilités, il importe que la procréation puisse être planifiée en toute connaissance de cause par des couples matures, respectueux de l’intention créatrice de Dieu et dont la relation offre de bonnes garanties de durabilité : il importe en outre qu’on soit conséquent avec cette décision en assumant sans défaillir les obligations liées à la procréation<sup>36</sup>.

Le dernier apparaît en 1980 pour le journal local et en 1991 pour le quotidien national. Ce qui est déjà fortement indicatif.

*Le Devoir* opte souvent pour des sujets non traités par *Le Nouvelliste*. Par exemple, « Les évêques parlent sans détour de contraception<sup>37</sup> », article envoyé par la Cité du Vatican, et « Les évêques s’inquiètent de la violence faite aux femmes<sup>38</sup> », article écrit par la journaliste Manon Cornellier. Ces articles ont été publiés respectivement en 1980 et 1991. Évidemment, l’assemblée générale du Synode des évêques, qui a eu lieu en 1980, est un événement couvert par les deux quotidiens. *Le Devoir* a choisi de retenir les interventions concernant la contraception et la sexualité. Tandis que *Le Nouvelliste* cherche à décrire les problèmes inhérents à la famille, fournissant alors certaines statistiques sur le nombre de divorces et le nombre de familles monoparentales. Il est intéressant de noter que ce texte du journaliste Jean Vigneault a été publié dans la page éditoriale. Autre caractéristique, le sujet de la famille côtoie de près celui de la religion lorsqu’il apparaît à l’intérieur de la page éditoriale.

Le Synode a provoqué l’écriture de trois autres articles dans le quotidien trifluvien, en 1980. L’un d’entre eux, intitulé « Les gens remariés et les divorcés

<sup>36</sup> René Audet, Charles Valois, André Cimichella, Léonard Crowley, évêques, « Un message des évêques sur l’enfant », *Le Devoir*, 6 décembre 1979, p. 4.

<sup>37</sup> Cité du Vatican, « Les évêques parlent sans détour de contraception », *Le Devoir*, 2 octobre 1980, p. 4.

<sup>38</sup> Manon Cornellier, « Les évêques s’inquiètent de la violence faite aux femmes », *Le Devoir*, 26 juin 1991, p. 2.

devraient avoir accès aux sacrements » informe que le Synode apportera peut-être des précisions à ce sujet. C'est une question soulevée à quelques reprises ailleurs. La Presse canadienne rapporte qu'un document a été soumis à l'archevêque de Québec et « a été préparé par un comité composé de six prêtres du diocèse qui avaient reçu le mandat d'établir un guide de pastoral à l'endroit des catholiques divorcés remariés<sup>39</sup> ». La conclusion des auteurs de ce rapport est fournie : « Ces catholiques devraient pouvoir participer aux sacrements de l'eucharistie et du pardon à condition que leur demande soit de qualité, c'est-à-dire qu'elle soit la manifestation d'une foi sincère, d'un amour véritable de Dieu et d'une solidarité avec la communauté des croyants<sup>40</sup> ». Raymond Pagé, dont la profession n'est pas précisée, mais pour lequel est apposé « Le Dynamique » à son nom, parle du Synode : « le langage et surtout les sujets de réflexion de l'Église se sont rapprochés des préoccupations constantes et concrètes des fidèles<sup>41</sup> ». Il rappelle que les gens divorcés ou remariés n'ont pas accès aux sacrements de l'Église et demande, par ailleurs, si on peut le leur permettre. Il souligne que le phénomène de la dénatalité forme une menace pour la survie du peuple québécois. Ses arguments ne s'éloignent aucunement des mœurs catholiques traditionnelles.

En 1981, *Le Devoir* transgresse quelque peu les traditionnelles nouvelles en matière religieuse en publiant une lettre de David J. Roy, médecin et directeur du centre de bioéthique à l'Institut de recherche clinique de Montréal, lettre dont nous avons parcouru quelques lignes au premier chapitre. L'auteur réagit à une lettre pastorale de Jean-Paul II sur la famille moderne. Il reprend plusieurs points de cette lettre en donnant son opinion personnelle et en tentant de démontrer les contradictions de l'Église catholique :

<sup>39</sup> Presse canadienne, « Les gens remariés et les divorcés devraient avoir accès aux sacrements », *Le Nouvelliste*, 9 octobre 1980, p. 42.

<sup>40</sup> *Ibid.*

<sup>41</sup> Raymond Pagé, « Synode », *Le Nouvelliste*, 10 octobre 1980, p. 4.

— On exhorte les prêtres à venir en aide aux catholiques divorcés et remariés, de veiller à ce que les couples ne se considèrent pas comme séparés de l’Église. Mais comment le faire si on les exclut du sacrement de l’Eucharistie destiné précisément à exprimer leur union à l’Église ? — Si la sexualité n’est vraiment humaine que lorsqu’elle fait partie intégrante de la promesse de s’aimer jusqu’à ce que « la mort nous sépare », comment les partenaires d’un amour mort en même temps que d’un mariage indissoluble pourront-ils jamais donner à leur sexualité une expression humaine<sup>42</sup> ?

Habituellement, les textes sur la religion publiés dans *Le Devoir* paraissent à la une ou à l’intérieur de l’éditorial. Or, un article de 1986, rédigé par la journaliste Marie Laurier, se situe ailleurs. La journaliste rapporte les propos du cardinal Édouard Gagnon qui s’adressait aux membres de l’Association des parents catholiques du Québec. Il la voit comme la cellule de base de la société et encourage les membres à poursuivre leur action dans le milieu de l’éducation.

Que conclure sur ce point sinon qu’il serait trop facile de dire que la presse écrite est sans contredit catholique, dans la mesure où la société québécoise est majoritairement catholique. Il est vrai qu’elle s’adresse à des lecteurs dont certainement une très large partie se disent encore catholiques. Toutefois, comme notre société est considérée comme étant multiculturelle, nous aurions pu nous attendre à retrouver des articles qui, tout en étant religieux, se seraient étendus également à d’autres religions : juive ou protestante, par exemple. De même, un journaliste aurait pu couvrir la vie des familles musulmanes montréalaises et leur intégration au sein de la société québécoise. L’information rassemblée par cette recherche tend à montrer la véracité du propos de Beauchamp quant à une presse s’adressant uniquement à des personnes catholiques. Rien n’indique d’ailleurs qu’elle vise des personnes des autres confessions. La religion est un sujet assez souvent exploité par la presse, mais toujours en fonction du catholicisme.

---

<sup>42</sup> David J. Roy, « Un défi au leadership moral », *Le Devoir*, 28 décembre 1981, p. 12.

#### 2.2.4 Une presse hétérosexuelle

La presse est-elle hétérosexuelle ? Colette Beauchamp l'affirme. Elle accuse la presse écrite non seulement de restreindre le discours homosexuel, mais plus encore de tenter d'interdire le fait lesbien et de cacher la discrimination dont les femmes font l'objet depuis des siècles. Selon elle, une série d'articles peut être consacrée aux homosexuels, mais écrite par un hétérosexuel. Par contre, cette même série d'articles ne sera pas consacrée aux lesbiennes. Elle soulève les questions « de la certitude et du pouvoir de l'hétérosexualité<sup>43</sup> » reflétés volontairement à l'intérieur des médias. Sans doute est-il difficile de connaître l'orientation sexuelle des journalistes qui écrivent sur le sujet de la famille et plus particulièrement sur l'homosexualité. Comme Colette Beauchamp est elle-même journaliste, elle disposait d'informations pour affirmer avec une plus grande certitude que la plupart des articles sur le sujet de l'homosexualité furent écrits par des hétérosexuels. Mais qu'en est-il de la question de la famille et de l'homosexualité dans les deux quotidiens ? Suivons son apparition dans le temps.

Un article du *Nouvelliste* de 1975 qui porte sur les enfants des personnes divorcées et les conséquences du divorce, effleure le sujet d'une seule phrase : « Actuellement, les lois canadiennes permettent le divorce pour des fautes commises par les époux adultères, l'homosexualité, etc.<sup>44</sup> ». Il est intéressant de noter qu'un lien est délibérément établi entre homosexualité et « faute », En 1980, le journaliste Claude Bruneau, éditorialiste du même journal, écrit que l'enfant est maintenant perçu comme un fardeau, alors qu'il a déjà été considéré comme une richesse. Il l'attribue au « noyau familial traditionnel profondément perturbé<sup>45</sup> ». Selon lui, les familles monoparentales, les divorcés et les célibataires sans enfant font partie de ce noyau. Il ajoute : « Il y a aussi

<sup>43</sup> Colette Beauchamp, *Le silence des médias*, Montréal, Les Éditions du remue-ménage, 1987, p. 110.

<sup>44</sup> Presse canadienne, « Et les enfants des divorcés ? », *Le Nouvelliste*, 16 septembre 1975, p. 11.

<sup>45</sup> Claude Bruneau, « La famille en question », *Le Nouvelliste*, 26 septembre 1980, p. 4.

toutes ces questions pastorales reliées à la contraception, à l'avortement, à l'homosexualité...<sup>46</sup> ».

L'homosexualité ne semble donc pas être un sujet qui intéresse la presse écrite. Il survient exceptionnellement dans le journal régional une fois seulement pour chaque décennie et ne donne lieu qu'à une seule remarque, faite d'une seule phrase. Par ailleurs, il n'apparaît pas du tout dans *Le Devoir* des années 1970 et 1980. Le quotidien montréalais ne dit rien des familles homosexuelles avant le début des années 1990. En 1991, il publie un article de la Presse canadienne intitulé « La famille de l'an 2000 ne sera guère plus unie ». Il porte sur la pluralité des formes familiales et les tendances que devrait accuser la famille québécoise : il n'est qu'une seule phrase sur l'homosexualité. L'auteur, Denis Perreault, secrétaire général de la Confédération des organismes familiaux, « mentionne que le nombre de couples homosexuels [des femmes qui vivent ensemble et qui ont décidé d'avoir un enfant par insémination ou autrement] a augmenté<sup>47</sup> ». On aura remarqué que la parenthèse sert de définition à l'expression « couples homosexuels », et pourtant, cette définition n'englobe pas du tout les hommes, de même qu'il n'a pas utilisé non plus le terme « lesbienne », ce qui aurait semblé plus logique s'il tenait à parler des femmes. Cela rejoint, d'une certaine façon, les propos de Colette Beauchamp sur la presse vis-à-vis des lesbiennes : « La presse [...] ramène l'existence lesbienne à la haine des hommes, à une déviance, à une préférence sexuelle exotique et perverse<sup>48</sup> ». La citation du secrétaire général, fournit

---

<sup>46</sup> *Ibid.*

<sup>47</sup> Presse canadienne, « La famille de l'an 2000 ne sera guère plus unie », *Le Devoir*, 15 octobre 1991, p. 12.

<sup>48</sup> Colette Beauchamp, *Le silence des médias*, Montréal, Les Éditions du remue-ménage, 1987, p. 110.

ainsi une définition différente pour ne pas dire exclusive, puisqu'il semble lier cette forme d'union à la maternité et non plus à la sexualité.

L'année suivante, en 1992, le journaliste Jean-Robert Sansfaçon décrit de façon ironique la typologie des familles québécoises, et comment celles-ci doivent composer avec les visites du temps des Fêtes dans la famille. Pour parler de l'homosexualité, il utilise l'humour :

Une nouvelle catégorie [de famille] semble poindre à l'horizon des statistiques officielles, celle des gais des deux sexes qui revendiquent le droit au mariage légal. « Voilà mon père là-bas, assis auprès de son mari, et plus loin ma mère, debout aux côtés du sien, celui-là est aussi le père de ma sœur ». Que cela plaise, scandalise ou amuse, on ne reviendra pas en arrière... et c'est tant mieux. Reste à redessiner l'organigramme pour que tout le monde trouve sa place dans le portrait de famille...<sup>49</sup>.

D'autres textes adoptent un ton plutôt sérieux. C'est le cas d'un article de Lise Bissonnette qui a écrit « Les couples, nouveaux modèles », avec en sous-titre « Les gais et lesbiennes préparent une révolution plus large ». Publié en 1993, il jette un regard sur la consultation de la Commission québécoise des droits de la personne sur la discrimination contre les gais et lesbiennes. La journaliste procède à un historique très bref sur la décision du gouvernement du Québec d'interdire « toute discrimination fondée sur l'orientation sexuelle<sup>50</sup> ». Elle se réfère aux batailles que livre la communauté gaie devant les tribunaux « pour tout ce qui touche l'encadrement juridique du mariage et de la famille<sup>51</sup> ». Elle cite une opinion venant de la juge Claire L'Heureux-Dubé concernant les nouvelles formes de familles :

La conception traditionnelle de la famille n'est pas la seule qui existe. La multiplicité des définitions et des conceptions de la famille illustre clairement qu'il n'existe pas de consensus quant aux paramètres de la famille et que l'expression « situation de famille » pourrait bien avoir plusieurs sens<sup>52</sup>.

---

<sup>49</sup> Jean-Robert Sansfaçon, « Quelle famille ? », *Le Devoir*, 30 décembre 1992, p. 14.

<sup>50</sup> Lise Bissonnette, « Les couples, nouveaux modèles », *Le Devoir*, 27 novembre 1993, p. A8.

<sup>51</sup> *Ibid.*

<sup>52</sup> *Ibid.*

Lise Bissonnette décrit les faits en regard des lois québécoises et ontariennes qui prévalent en matière de droit de la famille et conclut que les unions homosexuelles sont presque totalement ignorées. En Ontario, les unions libres ne sont reconnues que de façon très limitée. Elle souligne que reconnaître aux homosexuels des droits équivalents aux couples mariés auraient des « effets sur une multitude de lois et de pratiques<sup>53</sup> ». Elle parle d'une révolution réclamée par les gais et lesbiennes et souligne que cette révolution « finira par avoir lieu<sup>54</sup> ». Non seulement, la journaliste semble fort bien documentée, mais sa conclusion, citée plus haut, ouvre de nouvelles perspectives et propose une vision différente. Tout au long de cet éditorial, elle mentionne les termes masculin et féminin pour parler de l'homosexualité. Évidemment, c'est UNE journaliste et elle écrit en 1993, mais cela vient contredire tout de même les propos de Beauchamp sur le fait que la presse interdit le fait lesbien. Lise Bissonnette s'adresse à des hétérosexuels, mais les lecteurs homosexuels ne devraient pas se sentir exclus de ses propos, puisque sa façon d'écrire demeure ouverte à une population relativement hétérogène.

En 1992, *Le Nouvelliste* choisit de publier un article de la revue *Europe Today* qui couvre la campagne électorale américaine de la même année. L'article ne porte aucunement sur l'homosexualité, mais un passage décrit les propos de Bill Clinton, candidat démocrate de l'époque, s'adressant à une foule composée de membres de plusieurs organisations de gais et lesbiennes. :

[...] malgré tous ses efforts pour paraître exempt de tout préjugé, le candidat démocrate a involontairement établi un lien entre le sida et l'homosexualité, en assurant devant l'assistance que s'il « pouvait faire quelque chose pour ceux d'entre vous qui sont séropositifs, ce serait avec plaisir<sup>55</sup>.

---

<sup>53</sup> *Ibid.*

<sup>54</sup> *Ibid.*

<sup>55</sup> « La dégradation familiale : une préoccupation « électorale » aux États-Unis », *Le Nouvelliste*, 13 juin 1992, p. 14.

Le reporter « anonyme » qui a couvert cet événement a remarqué le parallèle que Bill Clinton a établi entre sida et homosexualité. Selon la revue, ce propos serait une erreur, du moins d'un point de vue politique. Il est important d'ajouter que le contenu de l'article rapporte l'opinion d'un porte-parole de la Maison Blanche qui dénonce l'avortement et la pauvreté chez les mères célibataires. Donc, les propos de Clinton sont ajoutés à l'article comme la continuité du fil qui relie toutes ces « erreurs ». On s'adresse, encore une fois, aux hétérosexuels et aux hommes, puisque la situation des mères seules est dénoncée vivement dans la première partie de l'article.

Une dépêche est publiée dans *Le Nouvelliste* en 1993 par Bob Cox, journaliste à Ottawa. « Le tribunal a statué par quatre voix contre trois, que les couples gais et lesbiens ne forment pas des familles en vertu de la Loi canadienne sur les droits de la personne<sup>56</sup> ». Par contre, l'on ajoute que la cour « pourrait se prononcer différemment dans de futures causes impliquant les droits familiaux des gais et lesbiennes<sup>57</sup> ». Cette nouvelle n'est que restituée à l'état brut sans émotion, sans documentation apparente, ni détails.

Le dernier article à paraître à ce sujet dans *Le Nouvelliste* est écrit par Ginette Gagnon en 1994. C'est dans l'éditorial qu'elle donne son opinion sur la proposition du gouvernement libéral qui voulait que les couples gais et lesbiens « soient reconnus comme une unité familiale<sup>58</sup> ». La journaliste est d'accord avec le fait de légiférer pour éliminer la discrimination « qui pourrait pénaliser les homosexuels dans l'emploi, par

<sup>56</sup> Bob Cox, « Les couples homosexuels ne sont pas des familles », *Le Nouvelliste*, 26 février 1993, p. 28.

<sup>57</sup> *Ibid.*

<sup>58</sup> Ginette Gagnon, « Affaire de famille », *Le Nouvelliste*, 17 mars 1994, p. 6.

exemple<sup>59</sup> », et faire en sorte qu'ils ne soient victimes de violence ou de harcèlement. Or, selon elle, « qu'on fasse en sorte de leur reconnaître un statut social équivalent à celui d'une famille, c'est un gros pas en avant qui bouscule les valeurs traditionnelles<sup>60</sup> ». Elle reprend la définition de la famille qu'un groupe de députés libéraux propose afin de modifier celle qui existe déjà. L'éventuelle définition serait : « unité sociale où des individus sont interdépendants en raison de liens financiers ou émotionnels<sup>61</sup> ».

Gagnon fait comprendre que le père, la mère et les enfants seraient une sorte de groupe, mais ne feraient plus figure de cellule familiale traditionnelle. Un peu comme l'écrivait Lise Bissonnette dans un article précédent, Ginette Gagnon parle des bénéfices sociaux dont profiteront les couples homosexuels si Ottawa les reconnaît comme une famille : régimes de retraite, déductions fiscales, congés familiaux, etc. Elle conclut son article en disant que les revendications de ces couples ont pris de l'importance depuis que « les conjoints de fait ont gagné des batailles<sup>62</sup> » en matière d'équité. Sa dernière phrase ne va pas sans rappeler les propos tenus par Colette Beauchamp au sujet des journalistes qui traitent de ce sujet : « S'il apparaît évident qu'il faille ajuster la Loi canadienne sur les droits de la personne, légiférer en ce sens ne doit pas laisser croire non plus qu'on s'engage dans la promotion de l'homosexualité<sup>63</sup> ». La journaliste demeure prudente, mais annonce ses couleurs assez clairement et s'adresse, on ne peut plus explicitement, à des lecteurs hétérosexuels. Ces lecteurs « doivent » obligatoirement faire partie d'un moule homogène et restreint.

---

<sup>59</sup> *Ibid.*

<sup>60</sup> *Ibid.*

<sup>61</sup> *Ibid.*

<sup>62</sup> *Ibid.*

<sup>63</sup> *Ibid.*

À la lumière de ces articles, l'on peut affirmer que les gais des deux sexes ne sont pas discrédités et que les journalistes demeurent, somme toute, « politiquement corrects ». On constate également l'ampleur prise par le sujet, car il est abordé en plus grande fréquence au fil des années et à l'intérieur d'articles plutôt longs et même d'éditoriaux, principalement dans *Le Devoir*. Le pouvoir de l'hétérosexualité dont parlait Beauchamp existe, mais d'une façon beaucoup plus atténuée que ce qu'elle supposait à prime abord. Avec les années, la presse marginalise et restreint beaucoup moins le discours homosexuel que dans les années 1970 et 1980. La presse n'est donc plus aussi hétérosexuelle. Elle a changé.

\* \* \*

Beauchamp est la seule auteure à avoir jeté un regard aussi pénétrant sur la question des médias. Nous avons pu constater, dès les prémisses de ce chapitre, que les opinions divergent et que le livre de Colette Beauchamp a suscité des controverses. À la lumière des exemples recueillis dans la presse, que pouvons-nous conclure ? Nous confirmons que la presse est encore blanche et catholique. Les citations et les exemples cités à l'intérieur de ce chapitre le prouvent. Les journalistes et les auteurs de différents articles cherchent à rejoindre les Québécois et les Canadiens blancs et catholiques. Or, on oublie, volontairement ou non, la diversité ethnique et culturelle pourtant bien existante au pays. Ces nationalités n'adhèrent pas toutes au catholicisme. Cependant, comme nous l'avons dit précédemment, il est plutôt question de viser un public par rapport au contexte politique, économique et social du pays que pour des questions purement ethniques. Néanmoins, un fait demeure toujours le même : la presse s'adresse aux Blancs catholiques.

Par contre, nous infirmons que la presse soit mâle et hétérosexuelle. Disons plutôt que ces éléments s'atténuent avec les années. Plusieurs journalistes sont des femmes et écrivent des chroniques coiffées par des titres qui ne laissent aucun doute concernant le public visé. Les femmes sont d'ailleurs au cœur des questions familiales et leur implication ne peut être ignorée. Particulièrement durant la dernière décennie, la presse s'adresse à une majorité hétérosexuelle, mais inclut les homosexuels, tendance reliée plutôt à des erreurs durant les années 1970 et 1980. Comme ils ont des revendications en matière familiale, ils se voient donc de plus en plus inclus à l'intérieur de ces questions. Les journalistes demeurent pourtant « politiquement corrects » lorsqu'ils traitent de ce sujet.

Est-ce que les journalistes utilisent « une langue de soldat et de hockeyeur<sup>64</sup> », comme le pense Beauchamp, ou doit-on plutôt mettre un bémol et se montrer moins rigoureux et sévère dans notre façon de percevoir le code journalistique, comme le montre De Bonville ? Quant à Pierre Godin, il résume la langue journalistique en disant qu'elle est « correcte mais pauvre<sup>65</sup> ». Le chapitre comporte un volet comparatif, au même titre que les deux autres. Bref, quelles sont les différences marquantes dans le langage utilisé par les journalistes du *Devoir* et par ceux du *Nouvelliste* ? Dans ce second chapitre, nous avons fait une bonne place à la sociologie. Nous allons continuer à nous y intéresser en l'associant, cette fois, à la linguistique et en nous interrogeant sur la langue des médias.

---

<sup>64</sup> Colette Beauchamp, *Le silence des médias*, Montréal, Les Éditions du remue-ménage, 1987, p. 107.

<sup>65</sup> Pierre Godin, *La lutte pour l'information. Histoire de la presse écrite au Québec*, Le jour, éditeur, 1981, p. 299.

## CHAPITRE III

### LA QUALITÉ DE LA LANGUE

Tout au long de cette partie, nous aborderons la langue et analyserons le vocabulaire de la presse écrite. Quel langage utilise-t-on d'un quotidien à l'autre ? Quel genre de vocabulaire les lecteurs assimilent-ils ? Quelles sont les interprétations de différents auteurs au sujet de la langue écrite par les journalistes de la presse ? Quelles sont leurs orientations ? Nous examinerons les opinions de Pierre Godin dans *La lutte pour l'information. Histoire de la presse écrite au Québec*, de Colette Beauchamp dans son ouvrage *Le silence des médias*, de Jean De Bonville dans *Les quotidiens montréalais de 1945 à 1985 : morphologie et contenu*, et d'une publication du Service des communications du Conseil de la langue française intitulée : *Faut-il intervenir dans la langue des médias ?* L'ouvrage reproduit les opinions des différents intervenants du milieu des langues et des communications.

Nous verrons également l'évolution des expressions entourant la famille, particulièrement celles qui sont liées au pluralisme des formes de vie familiale. Ce pluralisme inclut l'union libre et ses synonymes, les familles reconstituées et recomposées, etc. Quelques-unes de ces opinions seront reproduites, accompagnées d'exemples relevés à l'intérieur des deux quotidiens. Finalement, nous compléterons ce chapitre en examinant les erreurs linguistiques, commises par les journalistes et les auteurs, publiées dans les deux quotidiens de 1972 à 1995.

### 3.1 Les orientations empruntées aux auteurs

Le dénominateur commun des orientations proposées par les auteurs concerne la qualité de la langue. L'évolution de la langue journalistique préoccupe les Godin, Beauchamp et De Bonville à des niveaux différents. Le premier y va de son opinion et de quelques autres points de vue concernant cette évolution. Les deux autres présentent leur recherche avec exemples à l'appui. Dans le cas de De Bonville, les exemples supportent la théorie. En général, l'évolution dont les auteurs parlent ne semble pas positive, malgré quelques remarques dont les épithètes évoquent une simple politesse : correct, varié, à la mode, métaphorique, etc. Par contre, tous les trois souhaitent une amélioration à l'intérieur d'une langue plus vivante et moins stéréotypée.

#### 3.1.1 « Une langue correcte mais pauvre »

Dans son ouvrage publié en 1981, Pierre Godin apporte un point de vue sur l'évolution de la langue et affirme qu'aucune amélioration n'a eu lieu chez les journalistes en matière de langue et de vocabulaire depuis les années de la Révolution tranquille, « en dépit de la hausse générale de la scolarisation<sup>1</sup> ». Il se rapporte aux propos de Gérald LeBlanc, ancien président de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec : « Il a démontré que le vocabulaire du reporter québécois se situait beaucoup plus près des quinze cents mots du citoyen ordinaire que des cinq mille mots des gens instruits<sup>2</sup> ». Godin rapporte brièvement les résultats d'une enquête menée auprès d'une centaine de journalistes de *La Presse*, du *Soleil*, du *Devoir* et de *Radio-Canada*. « Sept journalistes sur dix ont reconnu que leurs supérieurs ne leur avaient jamais fait de remarques sur leur style » et quatre sur dix « ont admis qu'ils ne se soucient ni du style ni de la phrase<sup>3</sup> ».

---

<sup>1</sup> Pierre Godin, *La lutte pour l'information. Histoire de la presse écrite au Québec*. Montréal, Le Jour, éditeur, 1981, p. 299.

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> *Ibid.*

Godin explique ce phénomène entre autres par le fait que le journaliste est parfois obligé d'avoir recours à des phrases-chocs. C'est d'ailleurs ce que Beauchamp déplorait dans *Le silence des médias* : les journalistes font trop souvent appel, selon elle, aux *flashes*, à l'instantanéité, dans le but de rejoindre immédiatement leur public lecteur. Cette généralisation ne s'applique pas aux textes sur la famille, puisque la majorité des articles ont été qualifiés de longs ou de très longs. Autrement dit, ce n'est pas le genre de sujet qu'on élabore rapidement pour attirer l'attention du lecteur. D'autres sujets paraissent plus faciles à exploiter de cette façon : le sport, la guerre, les accidents, les scandales politiques ou judiciaires, etc.

Selon Godin, l'écriture journalistique québécoise est « en retard sur la réalité<sup>4</sup> ». Il va jusqu'à accuser la presse écrite de se moquer totalement de la qualité de la langue écrite. Pour appuyer ses propos, il fait appel à ceux de Lysiane Gagnon qui, en guise d'explication, voit là une question de génération. En effet, elle croit qu'au début des années 1960, on portait une plus grande attention à la qualité du français ; « les patrons étaient plus exigeants<sup>5</sup> ». Selon elle, ce peu d'attention serait lié à « l'évolution sociale générale<sup>6</sup> ». Auparavant, les salles de rédaction comptaient quelques correcteurs de textes. Ces personnes étaient toujours en contact avec les journalistes. Aujourd'hui, les journalistes corrigent souvent eux-mêmes les textes, donc la correction se fait rapidement. La plupart du temps, seules les coquilles et les fautes majeures sont repérées et enlevées. Gagnon ajoute que « travailler sur un texte, travailler sur le français, alors ça, c'est une chose qui se fait de moins en moins<sup>7</sup> ». Elle y voit, encore une fois, une question de génération. Godin a enquêté à ce sujet. Jean Paré, éditeur du magazine *L'Actualité* de l'époque, décrit ce que les futurs journalistes devraient faire pour se

---

<sup>4</sup> *Ibid.*

<sup>5</sup> *Ibid.*

<sup>6</sup> *Ibid.*

<sup>7</sup> *Ibid.*, p. 300.

mettre à l'heure : « Le journaliste québécois de demain devra savoir écrire, posséder un style concis et un ton personnel. Arrêter aussi d'analyser – ce qu'il pense, les lecteurs s'en fichent ! Ils veulent savoir ce qu'il a vu ou entendu. Il devra être bref et tout dire de façon vivante, mais en quelques lignes<sup>8</sup> ». Godin mentionne que le Québec est le seul endroit au monde où l'on ne fait pas de *rewriting*, au moins dans les médias francophones. C'est peut-être l'une des raisons qui explique les nombreuses fautes et erreurs du journalisme écrit. Un autre obstacle à l'amélioration de la langue des médias serait attribuable aux conventions collectives de travail qui « interdisent presque de toucher aux articles des journalistes, qui sont considérés comme des sanctuaires inviolables<sup>9</sup> ».

Une autre opinion s'avère cependant plus positive et optimiste que les précédentes, celle de Gérard Pelletier, ancien journaliste au *Devoir* et ancien rédacteur en chef au journal *La Presse*. Selon lui, le travail des journalistes des années 1970 et 1980 se compare avantageusement au travail des journalistes de la Révolution tranquille :

De plus en plus, les journalistes savent écrire, savent présenter la nouvelle. De moins en moins, et heureusement, les militantismes personnels transparaissent dans le reportage ce qui est, je pense, un des défauts qu'il y avait à l'époque. Parce qu'après avoir vécu sous l'oppression duplessiste, tout le monde sentait le besoin de prophétiser à haute voix et de donner ses opinions personnelles avec souvent plus d'enthousiasme qu'on ne rapportait les faits. Et je crois que ça, ça s'est atténué et que le journalisme actuel est de qualité<sup>10</sup>.

L'époque à laquelle a été publié le livre de Pierre Godin constitue un tournant important pour le journalisme. L'information a subi un changement radical, passant des journaux « d'opinion » aux journaux « à nouvelles », selon l'expression de l'époque. Ces journaux sont, en général, portés sur les faits divers, les photographies, les gros titres, comme le souligne Godin. Pour les raisons que nous avons expliquées, nous ne pouvons appliquer cette réalité à la famille. Ce sujet n'entre d'ailleurs pas dans la

---

<sup>8</sup> *Ibid.*

<sup>9</sup> *Ibid.*

<sup>10</sup> *Ibid.*, p. 302.

catégorie des faits divers et les photos ne sont pas nécessaires à la parution d'un article. Il n'y a pas non plus matière à scandale. Par contre, il est tout de même intéressant de prendre connaissance des opinions divulguées par des personnalités du monde journalistique présentées par Pierre Godin. Par ailleurs, d'autres journalistes, exclus de la recherche de Godin, ont émis des opinions tout aussi intéressantes sur la question linguistique. Il s'agit de Colette Beauchamp et de Jean De Bonville.

### 3.1.2 « Une langue de soldat et de hockeyeur »

Colette Beauchamp et Jean De Bonville ont élaboré des résultats de recherches plus ou moins longues. Selon Beauchamp, la langue journalistique est « une langue de soldat et de hockeyeur », fort révélatrice sous plusieurs aspects. Elle tente de prouver cette assertion en relevant des titres de deux quotidiens montréalais, soit *Le Devoir*, journal au cœur de cette présente recherche et *La Presse*. L'auteure précise qu'elle a relevé ces titres lors d'un « jour de semaine ordinaire<sup>11</sup> » en décembre 1985. Elle présente donc des faits vérifiables, car nous n'avons qu'à consulter ces deux quotidiens, à cette même période pour constater ce qu'elle avance. Elle signifie que cette « journée ordinaire » n'était pas perturbée par un attentat, une catastrophe aérienne ou naturelle, une guerre, etc. Elle s'attarde particulièrement aux verbes de ces phrases qui ont servi de titre à l'un ou l'autre de ces deux quotidiens. « Moscou s'en prend à Londres... », « Shultz gronde les Alliés... », « Reagan attaque tous les régimes communistes », « L'OPEP est prête à se battre sur les prix du pétrole », « Johnson accuse Ottawa de... », « Montréal reproche au fédéral de ne pas l'avoir consulté... », La querelle surgit chez les conservateurs du Québec », « Rien à craindre au Québec, dit la SAQ », etc. Remarquons que Beauchamp n'établit aucune différence entre le langage utilisé dans *La Presse* et celui du *Devoir*. Pourtant, la majorité des auteurs s'entendent pour

---

<sup>11</sup> Colette Beauchamp, *Le silence des médias*, Montréal, Les Éditions du Remue-ménage, 1987, p. 107.

qualifier ce dernier de « journal élitiste », qualificatif qui devrait vraisemblablement engendrer des répercussions sur le choix du vocabulaire. Mais, Beauchamp n'établit aucune nuance en regard de la « réputation » du journal.

De toute évidence, la guerre et le sport inspirent plusieurs lieux communs à la presse écrite. Selon la définition de Ruth Amossy, les lieux communs « font l'accord du plus grand nombre : ils désignent non plus les sources communes du raisonnement, mais les idées devenues trop communes et rejetées comme telles<sup>12</sup> ». Le lieu commun se manifesterait à travers un lexique qui se rapporte souvent à la violence, comme a tenté de le démontrer Beauchamp dans les exemples précédents. Il est difficile de multiplier des métaphores stéréotypées au sujet de la famille. *Le Nouvelliste* réussit pourtant dans ce domaine lors de témoignages livrés au cours de la période étudiée. En effet, lorsqu'un article portait sur un couple qui, par exemple, livrait ses états d'âme et parlait de son quotidien aux lecteurs du journal, les mêmes mots revenaient au sein de témoignages : aide, partage, foi, engagement, valeurs, enfants, bonheur, spiritualité, épanouissement, etc. Les croyances religieuses semblent omniprésentes.

Qu'en est-il alors du discours tenu sur la famille et du stéréotype dans la presse écrite ? Soulignons ici que dans l'usage courant, le stéréotype désigne « une image collective figée considérée sous l'angle de la péjoration<sup>13</sup> ». On peut ajouter qu'il est « assimilé au cliché lorsqu'on insiste sur sa banalité, son caractère d'automatisme réducteur<sup>14</sup> ». Par exemple, un article de Pierre Leroux de 1973 évoque quelques-uns des mots mentionnés plus haut. D'ailleurs, le titre parle de lui-même : « Nous nous sommes épanouis comme époux et parents... ». Le texte demeure tout aussi évocateur :

---

<sup>12</sup> Ruth Amossy et Anne Herschberg Pierrot, *Stéréotypes et clichés*, Paris, Éditions Nathan, 1997, p. 20.

<sup>13</sup> *Ibid.* p. 29.

<sup>14</sup> *Ibid.*

On parle beaucoup de moyens pour prévenir les difficultés de vie des couples et des familles et pour les aider à s'épanouir. Un de ces moyens ne serait-il pas que les couples se rencontrent, qu'ils échangent et qu'ils fraternisent ensemble ? C'est en tout cas celui-là qu'utilise le mouvement « Couple et famille FND. » [...] Il y a trois aspects de base [à ce mouvement] : l'aspect religieux ou spirituel, [...] l'aspect plus intellectuel : ce sont des échanges, des conférences [...] et l'aspect social : ce sont des rencontres de détente, des veillées, des fêtes<sup>15</sup>.

Les termes utilisés ne peuvent cependant pas être considérés comme des clichés à l'époque où le texte a été écrit. Ils le sont devenus avec l'évolution du vocabulaire et de la presse. Une observation similaire est énoncée en ce qui a trait à un article publié en 1987, alors que nous retrouvons le témoignage d'un couple vivant en famille « reconstituée ». Il est important de mentionner que la grande majorité de ces témoignages utilise les prénoms et les noms des personnes impliquées, dans le but probable de se rapprocher des lecteurs et de faire la promotion d'un mouvement qui vient de naître, comme l'illustre cet exemple :

Tous deux divorcés et réengagés ensemble dans un second projet d'amour, Daniel Prince et Sylvie Loiselle vivent actuellement la reconstitution de leur famille. Grâce au *lien spirituel* qu'ils ont su créer entre eux, ils se considèrent aujourd'hui comme un couple *heureux*, malgré les hauts et les bas de la vie quotidienne [...]. Grâce à un *cheminement spirituel* personnel, à son *engagement* avec Daniel au mouvement Reflet Lumière, Sylvie croit aussi être davantage outillée pour faire face aux journées moins roses de la vie de famille. Reflet Lumière est un mouvement pour personnes séparées, divorcées, réengagées dans un second projet d'amour. Pour le couple Prince, c'est là le moyen qu'ils ont découvert pour *grandir et s'épanouir ensemble*<sup>16</sup>.

Remarquons que l'expression « second projet d'amour » et « les hauts et les bas de la vie quotidienne » constituent des stéréotypes liés à l'objectif d'un témoignage, c'est-à-dire transmettre aux lecteurs des situations qui peuvent ressembler aux leurs en insistant sur le fait que les personnes qui la vivent paraissent heureuses « malgré tout ».

Certains sujets peuvent également regrouper les mêmes termes d'un article à l'autre. Par contre, ces termes ne sombrent jamais dans les stéréotypes. Par exemple, à

---

<sup>15</sup> Pierre Leroux, « Nous nous sommes épanouis comme époux et parents... », *Le Nouvelliste*, 7 avril 1973, p. 10.

<sup>16</sup> Ann Boisvert, « Le divorce c'est malheureux », *Le Nouvelliste*, 10 octobre 1987, p. 3.

l'intérieur du sujet « politique familiale », les journalistes vont souvent mentionner les « promesses électorales », les « besoins » des familles, etc., mais sans utiliser de métaphores pour parvenir à fournir des explications aux lecteurs. Ainsi, la « langue de soldat et de hockeyeur », dont parle Beauchamp dans son ouvrage, n'existe pas en matière de famille à l'intérieur du *Devoir* et peu à l'intérieur du *Nouvelliste*. Cependant, ce dernier aborde très souvent des sujets étroitement en rapport avec des organismes dont le but premier est de soutenir des familles. Les articles tournent donc souvent autour de la relation d'aide, du soutien, de la solidarité, etc. Bien que ce ne soit pas ces mots exacts que l'on retrouve au sein des articles du *Nouvelliste*, l'idée initiale demeure la même.

### 3.1.3 Le code linguistique selon Jean De Bonville

Les résultats de De Bonville possèdent une valeur plus théorique que ceux de Beauchamp. Ses recherches ont porté, entre autres, sur les codes linguistique et sociolinguistique de la pratique journalistique. Le premier est celui auquel le journaliste se soumet sans y penser. Il choisit les mots dans le lexique commun aux utilisateurs de sa langue et en respecte les règles grammaticales. Il a tout de même la possibilité de marquer sa propre personnalité, car il dispose d'une certaine marge de manœuvre dans son écriture. Selon De Bonville, le code linguistique n'aurait pas connu de changements notables depuis 1945. Par contre « sur un ensemble de synonymes, l'usage se déplace de l'un à l'autre et en préfère un temporairement<sup>17</sup> ». Cet élément s'applique également aux parasyonymes suivants : cohabitation, concubinage, union libre, union de fait, etc. Nous l'examinerons d'un regard plus précis un peu plus loin dans ce chapitre. De Bonville appelle ce phénomène un « effet de mode ». À ce sujet, il cite l'exemple suivant : « Dans les années quarante, le reporter décrivait une « joute » de hockey, tandis

---

<sup>17</sup> Jean De Bonville, *Les quotidiens montréalais de 1945 à 1985 : morphologie et contenu*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1995, p. 19.

qu'en 1985 il commente une « partie » ou un « match<sup>18</sup> ». Cette assertion est vérifiable, car il demeure possible de lire un reportage sur une « joute » de hockey dans les années 1940 et d'un match en 1985, dans l'un des quotidiens montréalais. Comme nous le soulignions plus tôt, le sport est un domaine où les lieux communs sont présents. C'est un élément que nous avons peu remarqué concernant la famille.

### 3.1.4 Le code sociolinguistique selon De Bonville

De Bonville a poursuivi ses investigations notamment au sujet du code sociolinguistique. Celui-ci est lié aux normes sociales régissant l'usage de la langue. Il a remarqué des variations plus apparentes à ce sujet. Suivant ses investigations, un niveau de langage familier caractérise le discours journalistique au fil des ans. À titre d'exemple, il remarque qu'en 1945, l'on désigne les personnalités politiques par leur titre honorifique.

À partir des années soixante, le journaliste devient plus familier, et les titres de civilités comme « monsieur » ou « madame », qui dès lors connotent la distance sociale la plus grande, sont même parfois omis : les « Bourassa » ou les « Lévesque » ont remplacé les « honorable premier ministre ». Dans le domaine religieux, la perte d'influence et de prestige du clergé entraîne, elle aussi, une réduction de la distance relationnelle telle qu'exprimée par les titres de civilité. Cette familiarité imprègne l'ensemble de la production journalistique<sup>19</sup>.

Les articles dépouillés au fil de notre recherche ne démontrent pas de familiarité constante sur l'ensemble de la période. Cette familiarité aurait pu se manifester, comme dans l'exemple de De Bonville, par le fait d'appeler des premiers ministres par leur nom de famille, lorsqu'il est question de politique familiale. *Le Devoir* est celui des deux quotidiens qui témoigne d'une plus grande régularité. D'une année à l'autre, il utilise très peu les titres honorifiques. Est nommée la personne, suivie de ses fonctions ou de sa profession comme dans l'exemple suivant : « Dans le cadre du symposium sur la

---

<sup>18</sup> *Ibid.*

<sup>19</sup> *Ibid.*, p. 19-20.

famille organisé par des psycho-éducateurs, Maria Nicoloff, travailleuse sociale, dit que la survie ou la disparition de la famille, son type d'évolution ou la forme qu'elle prendra, dépendra de l'évolution globale de la société<sup>20</sup>. Par contre, lorsque l'on parle de personnalités politiques, les titres « Monsieur » et « Madame » sont de rigueur, mais ils sont toujours écrits sous leur forme abrégée, comme le montre cet exemple : « La ministre responsable de la famille, Mme Violette Trépanier, attribue également à la conjoncture économique difficile la baisse du nombre des naissances<sup>21</sup> ». *Le Nouvelliste* emploie plus souvent les formules de politesse pour désigner les personnes, peu importe leurs fonctions, mais démontre malgré tout quelques inconstances, comme en atteste le second exemple. Dans le premier exemple, l'on présente les activités du mois à l'AFÉAS de Saint-Boniface. On utilise une abréviation et comme l'époque le voulait, la femme emprunte l'identité de son mari et aucune fonction n'est précisée :

L'étude du mois était « L'étudiant dans la famille, l'école et la société ». L'exposé de ce sujet nous a été présenté par Mme Réal Milette [...]<sup>22</sup>.

Le conférencier invité sera l'abbé Jacques Filion, curé de la paroisse de Saint-Antoine-de-Padoue de Louiseville. On peut se procurer les billets auprès de Gérard et Gisèle Cloutier [...] le samedi 9 octobre de 9h à 12h, il y aura une conférence sur le respect de la vie [Donum Vitae] donnée par Mme Thérèse Nadeau-Lacour, qui est philosophe et théologienne, professeure à l'U.Q.T.R [...] La messe sera présidée par l'évêque du diocèse de Trois-Rivières, Mgr Laurent Noël [...]<sup>23</sup>.

Au chapitre de la politique, nous ne voyons que rarement des appellations comme « Madame la ministre », « Monsieur le ministre », etc. Les exemples suivants en témoignent :

Au mois de mai dernier, la ministre Thérèse Lavoie-Roux re-promettait l'annonce d'une politique pour l'automne au plus tard<sup>24</sup>.

<sup>20</sup> Renée Rowan, « La famille, une marmite sur le point d'exploser ? », *Le Devoir*, 19 mars 1973, p. 11.

<sup>21</sup> Michel Venne, « Le nombre de naissances diminue de nouveau », *Le Devoir*, 23 avril 1993, p. A2.

<sup>22</sup> Sans auteur, « L'étudiant a besoin de l'appui familial », *Le Nouvelliste*, 13 avril 1972, p. 29.

<sup>23</sup> Michel Lamarre, « 'La famille...ça marche' dans le diocèse de Trois-Rivières », *Le Nouvelliste*, 28 septembre 1993, p. 8.

<sup>24</sup> Claude Bruneau, « Un début de politique familiale », *Le Nouvelliste*, 14 décembre 1987, p. 6.

Les allocations versées aux familles lors de la naissance d'enfants ont eu des effets directs sur la démographie, a soutenu hier, chiffres à l'appui, les ministres André Bourbeau et Gérard D. Lévesque<sup>25</sup>.

Le chef du PQ, Jacques Parizeau a rendu public un programme pour inciter les couples à avoir des enfants<sup>26</sup>.

Dans ce passage, nous pouvons d'ailleurs constater qu'aucun titre honorifique n'a été respecté et ce, même en page frontispice. L'élément qu'avance De Bonville concernant le ton de familiarité qui s'insère dans certains quotidiens de l'époque, peut se vérifier parmi ces mêmes quotidiens.

Par ailleurs, De Bonville et son équipe avancent une hypothèse quant aux changements du code sociolinguistique qui pourrait se résumer ainsi :

Traditionnellement, à cause de sa composition socioprofessionnelle, la population de locuteurs québécois fut peu portée à marquer de manière sensible les écarts sociaux. La presse, toutefois, reflétait les pratiques sociolinguistiques officielles de l'élite sociale et culturelle. À partir des années cinquante, alors que le journalisme sportif gagne en prestige et que le sport gruge de l'espace dans le journal, le ton plus familier des rédacteurs sportifs commence à influencer le style de vie des autres journalistes<sup>27</sup>.

Nous observons, encore une fois, l'influence dominante du langage sportif sur la langue journalistique en général, et ce, même si le sujet de la famille ne s'associe aucunement aux lieux communs véhiculés par le domaine sportif.

Certains journalistes biens connus du *Devoir*, ont employé à quelques reprises, des termes provenant d'un langage familier. Nous en avons relevé quelques-uns, soulignés en italique dans leur texte original :

Il reste maintenant un énorme travail d'information à faire auprès de la population, qui arrive mal à se démêler entre ce qui est applicable tout de suite et ce qui le sera plus tard...<sup>28</sup>.

---

<sup>25</sup> Presse canadienne, « Les allocations ont eu un effet sur la démographie », *Le Nouvelliste*, 21 novembre 1990, p. 2.

<sup>26</sup> Bernard Racine, « Parizeau dévoile son programme sur la famille », *Le Nouvelliste*, 20 septembre 1989, p. 32.

<sup>27</sup> Jean De Bonville, *Les quotidiens montréalais de 1945 à 1985 : morphologie et contenu*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1995, p. 20.

<sup>28</sup> Renée Rowan, « Le nouveau droit de la famille », *Le Devoir*, 4 février 1981, p. 4.

Ainsi, le concept de « médiation imposée » renforcerait l'autorité du père sur les décisions prises par la mère à propos de l'enfant, sans garantir le soutien réel du père à l'éducation. Pour ces groupes, le *ballotage*<sup>29</sup> de l'enfant entre deux parents hostiles peut-être plus nuisible<sup>30</sup> qu'autre chose<sup>31</sup>.

Jusqu'à maintenant, ces exemples ne reflètent qu'un terme ou une expression provenant d'un langage familier. Dans le dernier cas, peut-être voulait-on faire réagir les lecteurs. Les textes demeurent tous écrits, dans l'ensemble, dans un langage correct ou soutenu. Les deux prochains exemples témoignent plutôt d'une volonté, de la part du journaliste, de se rallier à un groupe précis de la population.

À l'heure des interrogations sur l'avenir démographique du Québec, ils ont sacrifié leur longue fin de semaine de trois jours pour venir discuter d'un seul thème : être jeune et être parent. Ils étaient venus de tous les horizons : mères adolescentes de 16 ans, jeunes entrepreneurs flirtant avec les yuppies ou monoparentaux sur le BS, cultivés ou peu scolarisés, célibataires, « accotés » ou mariés, tous avaient moins de 30 ans, tous se demandaient s'ils auraient un enfant un jour...<sup>32</sup>.

L'auteur parle ici du nombre croissant d'organismes venant en aide aux parents désemparés :

Une vraie grande maison, avec une chambre pour nourrissons<sup>33</sup>, une salle de jeu, une petite cour, une cuisine où l'on peut apporter sa *bouffe*, des bureaux. L'endroit est décoré avec les moyens du bord, hétéroclite mais chaleureux. La porte est grande ouverte, *ça entre, ça sort*, des gens discutent dans les coins, une petite fille se promène...<sup>34</sup>.

En ce qui a trait au journal régional, la majorité des termes provenant d'un langage familier font partie quelquefois des citations que l'auteur emploie pour ponctuer son texte. Ils peuvent s'insérer aussi à l'intérieur d'une tournure de phrase maladroite.

À la fête des Pères, normalement on félicite les papas pour tout ce qu'ils font de beau et de grand. Comme je suis moi-même père de famille, *ça aurait l'air un peu vantard de me mettre à me féliciter moi-même*<sup>35</sup>.

---

<sup>29</sup> Ce mot existe dans le dictionnaire et s'écrit ainsi : ballotage : « Dans une élection au scrutin majoritaire à deux tours, résultat négatif d'un premier tour, aucun des candidats n'ayant réuni la majorité absolue des suffrages exprimés ». Définition provenant du *Nouveau Petit Robert*, 1993, p. 188-189.

<sup>30</sup> Les citations sont toutes écrites avec leurs fautes d'orthographe ou de grammaire originales.

<sup>31</sup> Paul Cauchon, « Petite chicane autour des droits de l'enfant », *Le Devoir*, 28 octobre 1988, p. 1.

<sup>32</sup> Paul Cauchon, « Les jeunes parents se sentent délaissés avec leurs enfants », *Le Devoir*, 10 octobre 1989, p. 2.

<sup>33</sup> Les citations sont toutes écrites avec leurs fautes d'orthographe ou de grammaire originales.

<sup>34</sup> Paul Cauchon, « Sommes-nous de si mauvais parents ? », *Le Devoir*, 22 mai 1992, p. B1.

<sup>35</sup> François Guillemette, « Le bonheur d'être père », *Le Nouvelliste*, 17 juin 1989, p. 12. L'auteur

Devenir parents, c'est retourner dans son passé. *Veut, veut pas*, les souvenirs remontent constamment à la surface<sup>36</sup>.

On connaît tous une histoire d'enfant qui soudainement, à l'arrivée d'un nouveau frère ou d'une nouvelle sœur s'est remis à mouiller son lit et à régresser dans son développement. Ou celle d'un enfant que ses parents horrifiés ont surpris à *tapucher* le nouveau rejeton<sup>37</sup>.

Notons que certains articles comportent des termes ou des expressions appartenant à un langage familier. Lorsque l'auteur utilise les guillemets, ces expressions ou ces termes ne sont pas considérés, semble-t-il comme un « écart de langage » puisque, dans ce cas, l'on isole le mot ou l'expression en question.

De Bonville blâme les journalistes qu'il qualifie d'imitateurs plutôt que de créateurs, en matière linguistique. Ceux-ci succomberaient, selon lui, au « jargon des technocrates qui ont désormais rang parmi les sources d'information privilégiées<sup>38</sup> ». Il introduit ici le concept des euphémismes, procédé linguistique qui consiste à employer un mot à la place d'un autre, afin d'en adoucir la réalité ou éviter de choquer. De Bonville cite les exemples suivants : le malade est devenu un « bénéficiaire », l'aveugle un « handicapé visuel », l'hôpital, un « centre hospitalier », les maires et les échevins des « intervenants » du milieu municipal, etc. Ces exemples confortent l'auteur dans sa conviction que les journalistes ont un degré d'influençabilité assez élevé, d'où le qualificatif d'« imitateurs ». *Le Devoir* privilégie ce procédé, contrairement au *Nouvelliste*. Voici deux illustrations tirées de discours appartenant à des périodes différentes. Dans le premier exemple, l'auteur de l'article se penche sur l'ouvrage d'Edward Shorter *Naissance de la famille moderne* :

Une génération d'hommes, dont Playboy constitue l'évangile des relations entre les sexes, a contribué à la *destruction du nid*<sup>39</sup>.

<sup>36</sup> n'est pas journaliste. Il livre un témoignage.

<sup>37</sup> Louise Plante, « Pas facile de s'adapter au rôle de parent », *Le Nouvelliste*, 2 octobre 1989, p. 7.

<sup>38</sup> Louise Plante, « Devenir frère ou sœur n'est pas une sinécure », *Le Nouvelliste*, 2 octobre 1989, p. 7.

<sup>39</sup> Jean De Bonville, *Les quotidiens montréalais de 1945 à 1985 : morphologie et contenu*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1995, p. 20.

<sup>39</sup> Jacques Dufresne, « La femme : 3,000 ans de soumission conquérante », *Le Devoir*, 23 septembre

En 89, une première au Québec, le nombre de nourrissons mis au monde par des *parents sans alliance* a dépassé celui des enfants nés de parents mariés dans deux régions : la Gaspésie et la Côte-Nord. Même dans la lointaine Abitibi, la moitié des enfants naissent de *couples qui n'ont pas passé l'anneau*<sup>40</sup>.

Certains points de la recherche de Jean De Bonville et de son équipe se rapprochent quelque peu de la nôtre. Le premier chapitre de notre mémoire témoigne sensiblement de la même investigation, sans toutefois obtenir des résultats identiques puisque leur étude portait strictement sur des quotidiens montréalais. Par contre, aucune interprétation sociologique particulière n'est appliquée à ses recherches. De plus, les comportements linguistiques ne l'intéressent pas au premier chef. De la même façon, la morphologie et les caractéristiques physiques des quotidiens n'ont pas fait l'objet d'attentions soutenues de notre part. Notre point commun dominant consiste à avoir exploité la perspective comparative de quotidiens sur plusieurs points.

Les conférences et les exposés reproduits dans l'ouvrage produit par le Service des communications du Conseil de la langue française réservent des opinions, des recherches et des théories différentes des auteurs précédents. C'est d'ailleurs le prochain point que nous aborderons. Expliquons de quelle façon nous avons retrouvé les erreurs linguistiques qui seront fournies à titre d'exemple. Dans la partie « notes » des fiches du corpus, ont été notés, au moment du dépouillement, les anglicismes, les euphémismes, les erreurs, etc. Les articles comportant ces éléments ont pu aisément être repérés. Nous avions ainsi une liste des articles où se retrouvaient, par exemple, des anglicismes. Ces erreurs ont été mises en rapport avec les propos tenus par les différents intervenants. Nous ne retrouvons pas que des erreurs, mais des remarques générales sur la qualité de la langue à l'intérieur des médias. Par exemple, si l'un

---

1978, p. 5.

<sup>40</sup> Isabelle Paré, « La famille à l'heure de la géométrie variable », *Le Devoir*, 16 avril 1991, p. B1.

d'entre eux insiste sur l'importance d'une langue imagée, nous recherchons un passage figurant dans l'un des articles de notre corpus afin de l'appliquer à ce propos. L'ouvrage analysé durant les prochaines pages porte directement sur la langue des médias et recueille les opinions de différents intervenants œuvrant dans le domaine de la langue française. Nous exposerons donc certaines réflexions les plus importantes en la matière.

### **3.2    *Faut-il intervenir dans la langue des médias ?***

*Faut-il intervenir dans la langue des médias ?* est un ouvrage qui réunit les textes des communications d'un colloque tenu en 1985 dans le cadre du 25<sup>e</sup> anniversaire des publications du Comité de linguistique de la Société Radio-Canada. Il s'agit donc d'un recueil de réflexions sur la langue des médias. Plusieurs questions et commentaires soulevés dans ces textes nous concernent. Les auteurs des textes abordent plusieurs éléments linguistiques qui n'ont pas été reconnus par les trois auteurs précédents. Notons toutefois quelques points communs.

D'abord, on parle encore de l'importance considérable de l'image, donc de l'apparition des médias de l'instantanéité, tel que le souligne également Beauchamp. Pour sa part, Robert Dubuc<sup>41</sup> déplore ce concept :

L'image définissant un nouveau langage, les techniques fournissaient de nouveaux moyens. L'effort des artisans des médias a donc beaucoup plus porté sur l'exploration des aspects techniques et des nouvelles possibilités offertes que sur l'articulation du discours d'accompagnement. [...] La rigueur de l'articulation du discours verbal est en régression partout<sup>42</sup>.

Nous avons remarqué un certain relâchement au niveau de la langue, notamment dans quelques-uns des exemples précédents : « ballotage » et « tapotcher ». Cependant, ce relâchement n'est pas constant et il demeure possible que certains motifs expliquent

---

<sup>41</sup> Robert Dubuc était chef du Service de linguistique et de traduction de Radio-Canada à Montréal.

<sup>42</sup> Comité de linguistique de la Société Radio-Canada, *Faut-il intervenir dans la langue des médias ?*

ce langage familier. Le fait de vouloir se rapprocher des gens, mais surtout de faire réagir les personnes qui utilisent un tel langage quotidiennement serait l'une de ces raisons. L'autre raison principale est que *Le Nouvelliste* s'en sert pour citer des témoignages. On reproduit alors les mots populaires par mimétisme.

Michel Plourde, alors Président du Conseil de la langue française, attire l'attention sur l'importance des attentes des lecteurs. Comme Pierre Godin, il parle d'une langue correcte :

On n'attend [...] pas d'eux généralement qu'ils se livrent à des prouesses de style ou à des fantaisies verbales; le public n'exige pas d'eux non plus une hypercorrection du langage qui risquerait de figer la communication dans une froideur académique; mais on n'accepte pas non plus qu'ils parlent comme le premier venu, et on s'attend à ce qu'ils fassent usage publiquement d'une langue honnête et correcte<sup>43</sup>.

Cette langue, dont parle Plourde, doit être utilisée par les journalistes pour une raison fort simple : ceux-ci touchent les citoyens de façon quotidienne. Comme il est presque impossible pour les citoyens de choisir leur journaliste, les entreprises de la presse écrite se doivent d'engager ceux qui répondent aux meilleurs critères professionnels, dont celui de la qualité de la langue. Michel Plourde recommande donc d'intervenir sur tous les aspects de la langue : « [...] l'emploi de mots justes et appropriés, la correction de la syntaxe, l'utilisation d'un niveau de langue convenable, l'ordre et la clarté de la phrase, aussi bien que l'emploi d'une langue riche, vivante et imagée<sup>44</sup> ». Il s'agit donc de valoriser le français international. Ariane Émond du *Devoir* maîtrise bien la langue imagée dont parle Michel Plourde. Voici un passage d'un éditorial intitulé « Le contrat du siècle ».

Au bout du compte, la garde partagée recelle<sup>45</sup> beaucoup plus d'avantages pour tout le monde, enfants, femmes et hommes compris, même si les « pôpas » ont à prendre les bouchées doubles. Rassurons-les : l'art de devenir bionique, une semaine sur deux, ça s'apprend... Force est d'admettre que c'est la première génération de pères à qui on demande, avec autant

<sup>43</sup> Montréal, Conseil de la langue française, 1985, p. 14.

<sup>44</sup> *Ibid.*, p. 28.

<sup>45</sup> *Ibid.*, p. 32.

<sup>45</sup> Les citations sont toutes écrites avec leurs fautes d'orthographe ou de grammaire originales.

d'insistance, de prendre des responsabilités concrètes dans l'élevage des enfants. Et sur un mode continu. De nos jours, les contrats du siècle se prennent, plutôt, en collaboration. [...] « Vivre, disait Julos Baucarne, c'est improviser ». Élever un enfant [virgule six] aussi... Les seuls véritables critères d'embauche pour ce programme [...] : être véritablement adultes et tenir à cet engagement suprême, pour 20 ans. Même en naviguant à vue et en cherchant de l'aide par gros temps, c'est sans doute ce que nous aurons fait de plus beau dans notre vie<sup>46</sup>.

Michel Plourde prône, disions-nous, un français international qui devrait se dissocier quelque peu du français de France surtout en ce qui a trait à l'emprunt abusif de mots anglais. Nous retrouvons un nombre plus élevé d'anglicismes à l'intérieur du *Nouvelliste*. Nous avons relevé quelques cas publiés dans les deux quotidiens. *Le Devoir* montre deux cas flagrants :

Aucune emphase n'est mise sur la responsabilité de l'homme à titre de géniteur ou de père. Penser comme les Realwomen, c'est oublier qu'en 1981 déjà, plus d'une famille sur 10 était sous la conduite d'un parent seul et que parmi celles-ci, au-delà de 85% avaient une femme à leur tête [...].<sup>47</sup>

D'une part, le mot « emphase » n'est pas un anglicisme tant qu'il signifie « grandiloquence, exagération prétentieuse<sup>48</sup> ». Par contre, il le devient lorsque, comme dans cet article, il prend le sens de « accent » ou « insistance ». Ce dernier mot aurait d'ailleurs dû être lu à la place de « emphase ». D'autre part, le mot anglais *realwomen* aurait dû s'écrire entre guillemets et sans lettre majuscule. Notons que l'auteure, Hélène Desrosiers, n'est pas journaliste. Elle possède une formation en anthropologie et une maîtrise en santé communautaire de l'Université de Montréal.

Dans un même ordre d'idées, le sociologue Michel Salmador Louis livre son opinion dans *Le Devoir* en 1989 au sujet de l'avortement : « Certains spécialistes croient que l'avortement devrait être libre aux femmes jusqu'à un certain nombre de semaines à condition que ces femmes puissent avoir un service adéquat de conselling [sic] au plan psycho-social, au plan contraceptif...<sup>49</sup> ». Dans ce cas, non seulement le

<sup>46</sup> Ariane Émond, « Le contrat du siècle », *Le Devoir*, 20 février 1991, p. A8.

<sup>47</sup> Hélène Desrosiers, « Pour une véritable politique familiale », *Le Devoir*, 22 mai 1986, p. 9.

<sup>48</sup> Définition tirée du *Multidictionnaire des difficultés de la langue française*, 1995, p. 459.

<sup>49</sup> Michel Salmador Louis, « Mieux vaut prévenir qu'avorter », *Le Devoir*, 18 août 1989, p. 10.

mot « counselling » est anglais, mais de plus, l'auteur de la lettre a commis une faute d'orthographe en l'écrivant. Il aurait pu utiliser le mot « consultation ».

D'autres exemples ont été relevés dans *Le Nouvelliste* et, les journalistes sont rarement en cause : « Favorisera-t-on le travail à temps partiel pour les chargés de famille et comment solutionnera-t-on le travail sur les shifts<sup>50</sup> ? ». Cette lettre d'opinion a été rédigée par Denise Laporte-Dubuc, présidente des Organismes familiaux associés du Québec. L'expression correcte est « quart de travail ».

Le prochain article, dont un extrait est cité à titre d'exemple, ne porte pas de signature.

Le colloque, qui a déjà eu lieu dans plusieurs régions, est organisé à Trois-Rivières conjointement avec les Offices de la famille des diocèses de Trois-Rivières et de Nicolet. La première partie de la rencontre sera constituée par un panel avec Mme Nicole Mallette-Masson qui parlera de la loi de la protection de la jeunesse, M. Guy Huard qui entretiendra l'auditoire des services curatifs et préventifs [...]<sup>51</sup>.

L'anglicisme « panel » aurait pu être remplacé par « table ronde » ou par « groupe témoin ». De la même façon, pour le mot « meeting » dans l'exemple suivant la journaliste Louise Plante aurait pu utiliser le nom « réunion » ou « rencontre », même si ce dernier ne possède pas nécessairement la connotation « rencontre d'affaires. » Pour cette raison, le premier est souvent préféré au second. « Vous aurez vite fait de vous apercevoir, par exemple, que l'école, c'est pas fait pour les horaires de parents, que les

---

<sup>50</sup> Denise Laporte-Dubuc, « Quel sera le sort des familles dans un prochain gouvernement ? », *Le Nouvelliste*, 6 novembre 1976, p. 6.

<sup>51</sup> Sans auteur, « Colloque sur la nouvelle famille québécoise », *Le Nouvelliste*, 4 avril 1981, p. 38.

garderies ferment les fins de semaine et qu'une bonne picotte<sup>52</sup>, ça s'attrape toujours un mardi matin quand un meeting important vous réclame<sup>53</sup> ».

Norman Delisle, journaliste qui a déjà écrit également pour *Le Devoir*, a utilisé en 1993 le mot « opportunité » qui demeure un anglicisme de plus en plus accepté dans l'ensemble de la francophonie, lorsqu'il signifie « occasion favorable ». On peut cependant préférer le nom « occasion » : « dans les années 1950, il naissait annuellement environ 140 000 Québécois, l'année 1959 établissant le record avec 144 459. Les parents considèrent de plus en plus l'opportunité d'avoir plus que deux enfants, constate-t-on à la lecture des chiffres<sup>54</sup> ». Nous observons, à l'aide de ces exemples, que *Le Nouvelliste* comporte plus d'anglicismes que *Le Devoir*. Les années 1980 ont vu un plus grand nombre de ces mots entrer dans l'univers de la presse écrite. Ce phénomène paraît s'être estompé durant la décennie suivante.

Dans un autre ordre d'idées, la plupart des intervenants au colloque sur la question linguistique dans les médias prônent une langue vivante qui doit demeurer riche et soutenue. On souhaite également que les journalistes et tous ceux qui travaillent dans le domaine des communications puissent respecter ces qualificatifs tout en utilisant leur langue de façon libre et spontanée. À cet effet, la journaliste, animatrice et auteure Denise Bombardier reprend une partie de la conclusion des résultats d'une étude du Conseil de la langue française concernant la langue des animateurs de la radio et de la télévision francophones du Québec : « Les réponses montrent que les animateurs veulent parler un français correct mais qu'ils pratiquent également la variation linguistique, c'est-à-dire qu'ils adaptent leur parler à la situation de communication<sup>55</sup> ».

---

<sup>52</sup> Le mot « picote » n'a pas été corrigé dans la citation.

<sup>53</sup> Louise Plante, « Pas facile de s'adapter au rôle de parent », *Le Nouvelliste*, 2 octobre 1989, p. 7.

<sup>54</sup> Norman Delisle, « L'indice de natalité grimpe au Québec », *Le Nouvelliste*, 9 mars 1993, p. 1.

<sup>55</sup> Comité de linguistique de la Société Radio-Canada, *Faut-il intervenir dans la langue des médias ?* Montréal, Conseil de la langue française, 1985, p. 50.

Cette conclusion pourrait s'appliquer aux journalistes de la presse écrite. À l'aide de certains exemples cités plus haut, nous nous sommes demandé si les journalistes utilisaient un langage plus relâché pour se rapprocher du public. Denise Bombardier s'est posé cette question : « Qu'est pour chacun d'entre eux un français correct ? »

Ils adaptent leur parler à la situation de communication. C'est donc dire qu'ils ne se perçoivent pas d'abord comme des modèles de référence linguistique, ce qu'ils sont, à mes yeux. L'objectif est avant tout de réduire le fossé entre « le monde ordinaire et eux » et réduire le fossé, c'est bien sûr aussi rapprocher leur langage de celui du public qu'ils croient ou qu'ils veulent atteindre. Cela mène à une langue triviale. Et la responsabilité des médias dans le développement de la qualité de la langue ou dans sa détérioration est énorme<sup>56</sup>.

Elle souligne deux cas extrêmes présents dans la langue des médias. De deux choses l'une, il peut s'agir :

[...] d'un alignement de mots puisés dans le vocabulaire navrant de la technocratie, agrémenté de sigles et enrubanné de l'expression « au niveau de ». C'est une langue sans affectivité, sans intelligence, donc sans âme.

[...] à l'autre extrême, il y a une mode du vocabulaire hystérique : tout est extraordinaire, fantastique, génial, catastrophique. Le discours alors n'a plus de sens. Il est banalisé<sup>57</sup>.

Selon nous, la seconde interprétation ne s'applique pas dans la langue écrite des quotidiens étudiés, à tout le moins, concernant la famille. Cependant, la première semble un peu plus répandue, même si, contrairement à ce que laisse entendre Denise Bombardier, nous comprenons bien les commentaires sur la famille, ainsi que le contenu du discours.

Se servir de parenthèses signifie souvent qu'on est incapable d'expliquer un ou plusieurs éléments du texte, comme le montre cet exemple dans lequel la journaliste Renée Rowan introduit deux parenthèses à l'intérieur de la même phrase : « On a

---

<sup>56</sup> Comité de linguistique de la Société Radio-Canada, *Faut-il intervenir dans la langue des médias ?* Montréal, Conseil de la langue française, 1985, p. 51.

<sup>57</sup> *Ibid.*, p. 53.

suggéré qu'à l'instar du bulletin concernant les impôts (au Québec), un dépliant soit annexé aux chèques d'allocation (familiale et autres) donnant de l'information concernant l'alimentation et de meilleures habitudes alimentaires<sup>58</sup> ». Nous constatons encore une fois que cet article a été publié en 1973, époque quelque peu révolue concernant les standards de la langue écrite. L'usage de ces termes erronés s'atténue avec les années. Les genres journalistiques les plus brillamment écrits demeurent les éditoriaux, particulièrement les éditoriaux du *Devoir* dont le langage s'inscrit dans un registre soutenu. Dans un éditorial signé Benoît Lauzière, directeur du *Devoir*, nous pouvons constater que le langage soutenu côtoie très bien les éléments linguistiques qui font en sorte que la langue demeure vivante :

Oh! justice ou plutôt oh! égalité<sup>59</sup>, que de bêtises on commet en ton nom! À l'heure (électorale) où le Parti libéral est « parti pour la famille » au moment où celle-ci est éclatée en enfants laissés pour compte et à l'époque où les couples sont plus ondoyants et divers que jamais, le gouvernement de M.<sup>60</sup> Bourassa voudrait se substituer aux adultes consentants que sont les conjoints et régler d'une seule manière et une fois pour toutes leur contrat de mariage, et qui pis est, rétroactivement<sup>61</sup>.

Madeleine Sauvé, grammairienne à l'Université de Montréal, constate, tout comme Michel Plourde et Colette Beauchamp, l'importance exagérée accordée à l'image. Elle déplore le réflexe des journalistes et communicateurs qui délaissent la cohérence d'un texte en usant délibérément de simplicité et en émettant le souhait suivant : « pourvu qu'on comprenne. » Ce qui l'amène à dégager le constat suivant :

[...] ce ne sont pas d'abord les mots qui sont en question, mais le sens, le message; l'intervention linguistique dans les médias, qui – entre autres choses – élimine les phénomènes marginaux ou nuisibles à l'intelligibilité de la communication, devient indirectement une action pédagogique auprès des auditeurs<sup>62</sup>.

---

<sup>58</sup> *Ibid.*

<sup>59</sup> Après un point d'exclamation, les mots « justice » et « égalité » devraient comporter une lettre majuscule.

<sup>60</sup> La presse écrite utilise encore, en 1989, les abréviations concernant les titres « Monsieur », « Madame ». C'est possiblement une question de style et de concision du texte.

<sup>61</sup> Benoît Lauzière, « Le patrimoine familial », *Le Devoir*, 7 juin 1989, p. 13.

<sup>62</sup> *Ibid.*, p. 63.

Elle parle d'auditeurs, mais nous pourrions ajouter également les lecteurs et tous ceux qui se nourrissent des médias. À la lumière de ces commentaires, nous avons examiné quelques erreurs réitérées dans les deux quotidiens. En voici quelques exemples : « À la lecture des revendications de diverses associations féminines, nous n'avons pas été sans remarquer ces petits mots qui reviennent sans cesse comme un leitmotif : avortement sur demande de la femme [...]»<sup>63</sup>. L'auteur de ce texte, même s'il n'est pas journaliste, semble très bien maîtriser les rudiments de la langue française pour connaître également l'orthographe du mot « leitmotiv ». Évidemment, il est possible que ce genre d'erreurs soit imputable au personnel de bureau qui devait sans doute écrire de nouveau le texte. Dans le prochain exemple, tiré du même texte, nous nous sommes demandé pourquoi le mot « père » était placé entre guillemets. Nous n'avons pas trouvé de réponse, mais il est possible que l'année de publication soit encore une explication. En effet, c'est la première fois depuis 1972 qu'on écrit un article concernant le « père » et, surtout qu'on informe le public sur ce rôle. L'auteur parle toujours d'avortement : « [...] nous sommes tentés de croire que le « père » autant responsable que la femme de la grossesse est sinon exclu du débat au moins mis en veilleuse<sup>64</sup> ».

En vue de repérer les inconsistances de la langue, nous avons également noté les titres écrits sans abréviation. Dans ce dernier texte, par exemple, l'auteur écrit le mot « Madame » sans l'abréger, contrairement à l'ensemble des journalistes. C'est sûrement une question de concision, même s'il est prescrit de ne plus utiliser ces abréviations. Néanmoins, nous avons relevé, à plusieurs reprises, un manque de constance, particulièrement sur cette question. C'est-à-dire qu'un journaliste, dans le

---

<sup>63</sup> Afefa Nyuiadzi, « Pour l'avortement libre ... et gratis », *Le Devoir*, 25 juin 1977, p. XVII (cahier spécial).

<sup>64</sup> *Ibid.* Remarquer aussi le manque de virgules.

même article, passait de l'abréviation à l'écriture complète du nom. Notons que cette attitude se pratique dans les deux quotidiens.

La plupart des auteurs participant au colloque<sup>65</sup> du Comité de linguistique de la Société Radio-Canada s'entendent pour dire que la population en général reconnaît un certain prestige aux médias qui deviennent, pour elle, des modèles linguistiques. On s'attend à ce qu'ils utilisent, règle générale, un registre de langue soutenu. Ce public lecteur ne demanderait qu'à apprendre davantage en matière linguistique. On s'entend également pour qualifier d'encore plus pauvre le registre de langue utilisé dans les différents hebdomadaires et dans la presse régionale. La notion de niveaux de langue n'est, par contre, pas la même chez les différents auteurs. Philippe Barbaud apporte la nuance suivante :

La notion de niveaux de langue est néfaste à la langue parce qu'elle horizontalise les pratiques linguistiques, ce qui laisse croire qu'il n'existe pas d'idéal en cette matière vers lequel tendre. Or, la maîtrise que chaque individu peut avoir de sa langue maternelle ne lui confère pas pour autant celle du niveau dit « familier correct » ou « familier relâché » pas plus que les bonnes manières de parler lors de certaines occasions formelles ne lui confèrent la maîtrise du niveau de langue dit « soutenu<sup>66</sup> ».

Wilfrid Lemoine résume assez bien la pensée générale des auteurs participant au colloque, quant au français d'aujourd'hui<sup>67</sup> parlé au Québec :

Idéalement, c'est d'abord du français dans sa structure, dans ses mots aussi, avec des variantes locales. C'est une langue qui s'assume, qui vit intensément, qui exprime le réel, et qui sait s'interroger. C'est celle que nous voulons parler, dans les médias, mais avec prudence, car elle est aussi pleine d'interférences venues de la stratosphère anglophone [...]<sup>68</sup>.

Contrairement à Jean De Bonville et à Colette Beauchamp, tous les auteurs de ce colloque ne présentent pas d'éléments vérifiables. Ce sont des opinions et des

<sup>65</sup> Nous avons également étudié les communications de Pierre Auger, directeur de la terminologie à l'Office de la langue française, Philippe Barbaud, linguiste à l'Université de Montréal et Wilfrid Lemoine, communicateur.

<sup>66</sup> Comité de linguistique de la Société Radio-Canada, *Faut-il intervenir dans la langue des médias ?* Montréal, Conseil de la langue française, 1985, p. 76.

<sup>67</sup> Précisons encore une fois que ce colloque a été tenu en 1985.

<sup>68</sup> Comité de linguistique de la Société Radio-Canada, *Faut-il intervenir dans la langue des médias ?* Montréal, Conseil de la langue française, 1985, p. 88.

remarques plutôt générales et personnelles, fondées sur l'expérience. Ces personnes ne nomment aucune émission de télévision ou de radio, ni quotidiens auxquels nous pourrions nous référer. Néanmoins, la plupart souhaitent un langage journalistique sinon soutenu, au moins correct, tout en étant intelligible et compréhensible.

### 3.3 L'évolution des expressions se rattachant à la famille

Bien que ce point ne corresponde pas aux recherches développées par les auteurs cités dans ce mémoire, l'évolution des expressions désignant la famille est un aspect intéressant à examiner, non seulement d'un point de vue chronologique, mais également pour connaître les personnes qui les ont employées. Par exemple, dans un article des années 1970, la journaliste du *Devoir* Renée Rowan écrit au sujet de la dimension essentielle des familles. Elle souligne le pluralisme des formes de vie familiale en nommant ses composantes : « [...] l'amour libre, le mariage à l'essai, la commune, la famille monoparentale, etc.<sup>69</sup> ». Plus tard, en mars 1973, elle cite une travailleuse sociale :

La famille de compagnonnage, qu'on peut dès à présent deviner et qui semble celle d'un avenir proche, aura comme fonction moins d'assurer la procréation, [...] mais de privilégier et favoriser la relation du couple qui, selon la qualité de l'entente, les besoins et les désirs choisiront de devenir parents<sup>70</sup>.

Les expressions telles que « compagnonnage » et « amour libre » ne se retrouvent qu'à l'intérieur du *Devoir*, et de façon exceptionnelle<sup>71</sup>. En 1974, Rowan signe un autre article concernant les appellations utilisées pour identifier les différents types de famille.

Le Code civil actuel parle de « *concubinage* », les jeunes, eux, parlent « *d'union libre* ». Cependant, le problème du *mariage de fait* est que notre législation ne reconnaît actuellement aucun droit au *conjoint de fait* et restreint aux aliments les donations entre *concubins*. Doit-on continuer à ignorer ce fait sociologique ? Si l'on répond non, jusqu'où doit-on aller ?

---

<sup>69</sup> Renée Rowan, « Loin de disparaître, la famille est appelée à jouer un rôle essentiel dans la société post-industrielle », *Le Devoir*, 11 septembre 1972, p. 11.

<sup>70</sup> Renée Rowan, « La famille, une marmite sur le point d'exploser ? », *Le Devoir*, 19 mars 1973, p. 11.

<sup>71</sup> Voir chapitre I, « La récurrence des sujets ».

Faut-il donner aux *époux de fait* les mêmes droits et avantages qu'aux *époux légalement mariés*? Ne faudrait-il pas simplement abolir le mariage comme tel?<sup>72</sup>?

Dans ce seul paragraphe, nous retrouvons sept appellations, que ce soit concernant les différentes formes de vie familiale ou pour désigner des personnes vivant sous une de ces diverses formes. On parle déjà d'*union libre*, expression très actuelle dans les années 1990. Rowan précise que c'est une expression utilisée par les jeunes. *Le Devoir* a été le premier quotidien à faire usage des expressions « *union libre* » et « *union de fait* » et ce, dès les années 1970. Le premier terme est revenu plus fréquemment que le second et a été le plus fréquemment employé dans *Le Devoir* pour toute la période étudiée. Curieusement, plus les années avancent moins ces formes familiales sont exploitées en tant que sujets par ce même quotidien. Quant au *Nouvelliste*, les mêmes expressions ne sont utilisées qu'à partir des années 1980 et également à quelques reprises dans la décennie suivante. L'expression « *union libre* » est aussi plus fréquemment utilisée.

D'ailleurs, parmi tous les termes accolés à la définition de « couple vivant ensemble sans être mariés », l'*union libre* est celui qui revient le plus souvent dans les deux quotidiens. *Le Nouvelliste* utilise aussi « *union de fait* », mais moins fréquemment que *Le Devoir*. Celui-ci a graduellement transformé son vocabulaire au cours des années. Durant les années 1970, il a recours, en plus de « *union libre* » et « *union de fait* », aux termes suivants : *amour libre*, *compagnonnage*, *concubinage* et *cohabitation*. Les deux premiers ne sont apparus qu'une seule fois. Au cours des deux décennies suivantes, certains termes ont donc disparu, mais *Le Devoir* a continué d'employer les mots *concubinage*, *cohabitation*, mais surtout *union libre* et *union de fait*. Lorsque deux de ces expressions étaient employées dans la même phrase, ce n'était essentiellement

---

<sup>72</sup> Renée Rowan, « Le Comité du tribunal de la famille est à la recherche de mécanismes nouveaux », *Le Devoir*, 13 février 1974, p. 15.

qu'une question de changement de vocabulaire, pour utiliser un synonyme, comme dans l'exemple suivant :

En 89, une première au Québec, le nombre de nourrissons mis au monde par des parents sans alliance a dépassé celui des enfants nés de parents mariés dans deux régions : la Gaspésie et la Côte-Nord. Même dans la lointaine Abitibi, la moitié des enfants naissent de couples qui n'ont pas passé l'anneau. Pas étonnant, puisque le Québec détient la palme de la *cohabitation* au pays, plus de 12,5% des couples choisissant de vivre en *union libre*<sup>73</sup>.

L'expression de famille « monoparentale » a été utilisée par les journalistes durant les trois décennies. Par contre, durant les années 1980, ceux-ci écrivaient souvent « mono-parental ». Nous retrouvons donc cette orthographe à l'intérieur de trois articles de Renée Rowan<sup>74</sup>, et même dans le titre de l'un d'eux. Comme le sujet de la monoparentalité n'est pas abordé dans les années 1970 par *Le Nouvelliste*, nous ne relevons qu'un cas où l'orthographe du mot « monoparental » est fautive.

Concernant cette fois les expressions de « familles reconstituées » et de « familles recomposées », elles peuvent se chevaucher dans un même article. Les journalistes ne semblent pas y voir une nuance ou une différence. Par exemple, dans un article de 1989, nous retrouvons les deux « sujets ».

De plus en plus d'enfants, aujourd'hui, vivent la rupture de leurs parents ou vivent dans des familles reconstituées. [...] Après la séparation, des enfants vivent parfois la reconstitution d'une nouvelle famille, en intégrant le conjoint de leur père ou de leur mère et parfois ses enfants. La moitié des enfants nés en 1971-73 et dont l'union des parents s'est rompu par la suite ont célébré leur 10<sup>e</sup> anniversaire dans une famille recomposée<sup>75</sup>.

Le journal national a utilisé plus souvent le terme de « familles recomposées », et de plus en plus dans les années 1990, surtout dans la série d'articles provenant du Conseil de la famille de Québec intitulée « À propos de... » publiée en 1995. Quant au

<sup>73</sup> Isabelle Paré, « La famille à l'heure de la géométrie variable », *Le Devoir*, 16 avril 1991, p. B1.

<sup>74</sup> Renée Rowan, « Trois familles mono-parentales sur quatre au Québec ont un revenu annuel sous le seuil de la pauvreté », *Le Devoir*, 3 décembre 1980, p. 21 ; Renée Rowan, « Élever seule un enfant », *Le Devoir*, 22 juin 1981, p. 16 ; Renée Rowan, « Les enfants du divorce souffrent à long terme », *Le Devoir*, 21 juin 1988, p. 7.

<sup>75</sup> Lia Lévesque, « La moitié des enfants nés en 1975 subiront la rupture de leurs parents », *Le Devoir*, 10 avril 1989, p. 2.

*Nouvelliste*, les deux expressions se retrouvent tout autant. À l'exemple du *Devoir*, le terme de « familles recomposées » est plus en évidence au cours de la dernière décennie. Il est curieux de constater qu'un article de Claude Bruneau portant, entre autres, sur le pluralisme des formes de vie familiale, se réfère aux familles recomposées sans utiliser cette expression ou celle de famille reconstituée. L'auteur se sert de définitions en visant les types de famille :

Les familles monoparentales, par exemple, découlant d'un veuvage, d'une séparation, d'un divorce; celles découlant aussi d'un choix parce qu'une célibataire garde son enfant, *ces familles mixtes lorsque des divorcés se remarient et réunissent leurs enfants*; et ces jeunes qui emménagent de plus en plus sans qu'il soit question de mariage<sup>76</sup>.

Le pluralisme des formes de vie familiale fournit un bon exemple d'un cadre linguistique servant à repérer les différentes appellations utilisées au fil du temps et à vérifier l'évolution du vocabulaire rattaché à la famille. Nous sommes à même de constater que bien que lente, cette évolution existe bien. Par contre, comparativement au *Nouvelliste*, *Le Devoir* a utilisé un nombre considérable d'appellations différentes.

### 3.4 Quelques erreurs linguistiques relevées dans les deux quotidiens

Observons maintenant d'autres erreurs commises par les journalistes ou par les artisans des deux quotidiens. Avant de débuter, précisons que nous ignorons si certaines erreurs orthographiques, syntaxiques ou autres sont le fruit d'une inattention commise par les personnes responsables de la réécriture d'un texte et de son intégration dans la mise en page ou si l'erreur provient du journaliste.

L'exemple suivant illustre cette ambiguïté. Nous ne savons si la majuscule du mot « famille » est présente pour créer un effet de style ou si ce n'est qu'une coquille : « Toutes ces questions, et d'autres que nous poserons, nous font constater que notre société québécoise ne s'est pas encore dotée d'une véritable politique *familiales*,

---

<sup>76</sup> Claude Bruneau, « La famille en question », *Le Nouvelliste*, 26 septembre 1980, p. 4.

complète, globale, qui vise à assurer efficacement le maintien et l'épanouissement de la *Famille*<sup>77</sup> ». Cette citation vient du président du Parti libéral, Claude Desrosiers. Il apparaît donc possible que le mot « famille » soit écrit avec une majuscule parce qu'en parlant, il a spécifié le mot famille avec un grand « F », et le journaliste a noté cet élément afin de pouvoir reproduire cette pensée avec le plus de justesse possible.

Concernant les exemples suivants, il est plus difficile de croire à des erreurs involontaires de la part des journalistes, auteurs ou artisans du *Devoir*. En effet, il semble plus délicat de considérer ces erreurs comme de simples coquilles.

Est-il *entraîné* de se passer avec la famille ce qui s'est passé avec la condition féminine<sup>78</sup>.

Cette sévérité extrême indique et signale plutôt l'oubli et l'ignorance des autres liens de solidarité que le concept de famille de ménage, de maison *recouvrerait*<sup>79</sup>.

A-t-on tué la famille, s'inquiétait-on, et Maurice Champagne fut sans doute le plus *alarmiste* d'entre tous<sup>80</sup>.

Nathalie, enfant unique, et Michel, deuxième d'une famille de deux garçons, n'avaient vu ni l'un ni l'autre leurs parents *dorlotter* un bébé...<sup>81</sup>.

Parmi tous ces exemples tirés du *Devoir*, très peu proviennent d'un éditorial ou de la une. Ces auteurs sont des journalistes de profession. Les erreurs identifiées dans ces exemples sont les plus flagrantes, mais il arrive quelquefois de relever d'autres types d'erreurs comme dans le passage suivant où l'on retrouve une faute d'orthographe et un pléonasme fautif ou cet autre exemple où l'auteur a commis une erreur de style. Soulignons que toutes ces erreurs proviennent du même article du journaliste Paul Cauchon :

---

<sup>77</sup> Sans auteur, « La famille dans la société québécoise, thème d'étude du parti Libéral en 1975 », *Le Devoir*, 3 mars 1975, p. 6.

<sup>78</sup> Renée Rowan, « Les cibles de l'escalade des promesses des partis », *Le Devoir*, 4 avril 1981, p. 11.

<sup>79</sup> *Ibid.*

<sup>80</sup> Ariane Émond, « Conflits de famille », *Le Devoir*, 8 avril 1991, p. A8.

<sup>81</sup> Isabelle Paré, « La déroute des jeunes parents », *Le Devoir*, 16 avril 1991, p. B1.

Il s'agit donc de créer des milieux de *vies* plus stables, *comme par exemple* la Maison des Parents, rue Saint-Hubert à Montréal<sup>82</sup>.

L'organisme avait été créé par le Carrefour québécois de la famille, un *groupe qui voulait regrouper* bénévoles et professionnels s'intéressant à la question familiale [...]<sup>83</sup>.

Notons d'autres erreurs. Certains journalistes commencent leur phrase par un chiffre ou un pourcentage sans l'écrire en toutes lettres ou ils écrivent, par exemple, « 20 pour cent » en toutes lettres, sans utiliser l'abréviation. Cependant, cela ne peut être considéré forcément comme une erreur. Aussi, *Le Nouvelliste* utilise les guillemets anglais alors que cet élément a été très peu remarqué à l'intérieur du *Devoir*. Examinons certaines erreurs parues dans le journal régional.

Les 216 évêques venus du monde entier pour le cinquième synode général depuis le concile Vatican II se joint ce matin à Jean-Paul II pour concélébrer dans la chapelle Sixtine la messe d'ouverture de cette assemblée générale sur la famille chrétienne dans le monde d'aujourd'hui<sup>84</sup>.

Pendant un mois, ces délégués de *conférence épiscopales nationales* auxquels se joindront une quinzaine d'experts, une quarantaine d'auditeurs laïcs [...]<sup>85</sup>.

Il est intéressant de constater que certains mots fautifs sont écrits à plusieurs reprises dans le même article. C'est le cas, dans le prochain exemple, de l'anglicisme graphique « language ». Deux phrases comportent cette erreur, mais nous n'en relèverons qu'une seule. Ce mot est aussi utilisé dans le titre de l'article, mais y est écrit correctement. Examinons cet exemple et quelques autres.

D'autres soulignent par contre que la véritable réponse du synode est contenue dans les propositions adressées à Jean-Paul II pour qu'il les transforme en une encyclique sur la famille, destinée à réaffirmer l'orientation de « *Humanae Vitae* » avec un *language plus pastoral*<sup>86</sup>.

Il haussera de 6 à 10 ans l'âge d'*éligibilité* des enfants pour que la mère touche l'allocation annoncée dans le dernier budget<sup>87</sup>.

---

<sup>82</sup> Paul Cauchon, « Sommes-nous de si mauvais parents ? », *Le Devoir*, 22 mai 1992, p. B1.

<sup>83</sup> *Ibid.*

<sup>84</sup> Sans auteur, « Une longue préparation », *Le Nouvelliste*, 26 septembre 1980, p. 28.

<sup>85</sup> *Ibid.*

<sup>86</sup> Cité du Vatican, « Le message des pères du Synode : un langage nouveau », *Le Nouvelliste*, 22 octobre 1980, p. 17.

<sup>87</sup> Presse canadienne, « Le PQ dévoile quatre mesures pour la famille », *Le Nouvelliste*, 25 mars 1981, p. 1.

Enfin, les couples pourront réduire 50 pour cent des coûts directs d'études dans leur calcul de l'impôt lorsqu'une mère de famille retournera *au marché* du travail après 10 ans d'absence<sup>88</sup>.

Voici un autre cas de répétition de la même erreur dans le même article :

Non seulement ils s'adapteront très bien, mais ceux qui ont la chance d'avoir plusieurs frères et sœurs, découvriront tous les trésors que recèle la *fraterie*<sup>89</sup>.

*La frateries* est une occasion de complicité merveilleuse, affirme le psychologue avec enthousiasme<sup>90</sup>.

Malheureusement, avec les familles de 1.4 enfant, bien peu la connaîtront vraiment cette *fraterie*, sinon par le récit nostalgique des grandes personnes<sup>91</sup>.

Les années 1980 comportent un nombre d'erreurs plus important dans cet échantillon. Par contre, nous ne retrouvons qu'une seule journaliste auteure de ces fautes, Louise Plante. Les autres articles proviennent de la Presse canadienne, de la Cité du Vatican et l'un d'eux est sans auteur. Anglicismes, pléonasmes fautifs, erreurs lexicales et syntaxiques sont présents dans certains articles. Il est difficile d'envisager ces fautes comme de véritables erreurs, de simples coquilles ou comme un problème dans la révision des textes. Il est surprenant de constater qu'il y ait autant de journalistes, auteurs d'erreurs de toutes sortes, qui proviennent du journal national. Cependant, ces derniers écrivent dans un langage plus constant que les journalistes régionaux et leurs textes demandent généralement une recherche non essentielle à l'écriture des articles des journalistes du *Nouvelliste*.

\* \* \*

Un point essentiel ressort de ce chapitre : la langue véhiculée à l'intérieur du *Devoir* et du *Nouvelliste* concernant la famille québécoise, de 1972 à 1995, chemine

<sup>88</sup> *Ibid.*

<sup>89</sup> Louise Plante, « Devenir frère ou sœur n'est pas une sinécure », *Le Nouvelliste*, 2 octobre 1989, p. 7.

<sup>90</sup> *Ibid.*

<sup>91</sup> *Ibid.*

d'un registre correct à un registre plus soutenu. Cette évolution dépend de plusieurs facteurs. D'abord, la une et l'éditorial sont écrits de façon plus rigoureuse durant toute la période étudiée. Les deux quotidiens sont concernés, mais plus encore *Le Devoir*. Tout article apparaissant ailleurs n'en a pas cependant la même qualité. Ainsi, comme *Le Nouvelliste* laisse une place considérable aux textes à valeur de témoignage, les citations recueillies font partie d'un langage correct. Il n'existe pas d'amélioration apparente et nette du langage avec les années ; uniquement une évolution du vocabulaire et des mots reliés à la famille. Tel que le laissaient entendre certains communicateurs à propos du langage utilisé dans les médias lors du colloque sur les publications du Comité de linguistique de la Société Radio-Canada, le message adressé aux lecteurs est généralement clair et rédigé, la plupart du temps, dans un langage vivant. À ce chapitre, *Le Devoir* a du mérite. En effet, plusieurs journalistes traitent de questions politiques ou sociales à travers la famille avec, comme outil, une langue vivante et imagée. Quant aux journalistes du *Nouvelliste*, ils écrivent également certains articles de cette façon. Cependant, il est plus facile d'écrire ainsi lorsque l'on va recueillir, par exemple, les propos d'un père de famille de sept enfants et que l'on explique de quelle façon la famille vit au quotidien.

Dans ce chapitre, nous nous sommes appuyée sur les analyses, les interprétations et les commentaires de plusieurs auteurs. Notre but étant d'apprécier la qualité linguistique de la presse. Des jugements nombreux ont été posés et nous nous sommes demandé s'ils valaient encore dans le cas des articles sur la famille. En nous appuyant sur les travaux des auteurs, nous pouvons affirmer que la théorie de Colette Beauchamp s'éloigne quelque peu de la nôtre, puisqu'elle repose sur la langue utilisée pour décrire le sport ou la guerre. Les lieux communs, quant au vocabulaire de la famille, ne sont pas en nombre important. Ce n'est d'ailleurs pas une dimension principale de cette recherche. Il est plutôt difficile d'élaborer un langage métaphorique

quant au sujet de la famille, comme le montre Beauchamp dans certains autres domaines. À la lumière des thèses de Jean De Bonville, nous avons retenu « l'effet de mode » dans le domaine linguistique, ce qui expliquerait, par exemple, les nombreux termes utilisés à ce qu'il est maintenant convenu d'appeler l'union libre. De Bonville a souligné également l'omniprésence de la langue familière au sein des médias. Nous avons d'ailleurs appliqué ses propos à quelques phénomènes langagiers de ce type, ainsi qu'à des euphémismes présents dans différents articles.

Par ailleurs, selon Pierre Godin, les textes des journalistes ne seraient ni révisés ni corrigés, ce que nous ne pouvons vérifier sans être totalement certaine. Cet auteur parle aussi de la trop grande spontanéité en matière de rédaction, ce qui empêcherait les journalistes de soigner leur style. La langue des médias ne s'améliore ni n'évolue, selon ce même auteur. Notre étude démontre pourtant une évolution dans le vocabulaire. L'amélioration ou la qualité de la langue dépend de plusieurs facteurs dont on a fait état précédemment. En général, le niveau de langage utilisé dans *Le Devoir* est supérieur à celui du *Nouvelliste*, et ce malgré maintes fautes orthographiques et syntaxiques surprenantes dans le premier. La langue demeure, somme toute, imagée et vivante tout en informant le public lecteur. Comme nous l'avons vu, les quotidiens publient des textes avec des erreurs, parfois récurrentes. En général, ce sont des erreurs lexicales et syntaxiques et quelques anglicismes plus nombreux dans le journal régional. On ne peut comparer les quotidiens en termes de « gravité d'erreurs ». Par contre, la une et l'éditorial du *Devoir* ne comportent que très peu d'erreurs comparé au nombre d'erreur de ces mêmes genres journalistiques du quotidien régional. Notons que plusieurs erreurs auraient pu être évitées si les textes avaient été révisés.

## CONCLUSION

Nous ne croyons pas qu'il soit nécessaire de rappeler les changements survenus au sein de la famille. La société s'est transformée et a connu de nombreux bouleversements : pensons ici à la législation sur le divorce, sur le partage du patrimoine familial, sur la protection de l'enfance. Le sujet de la famille a donc une grande portée sociale et nous pouvons dire que son évolution n'est pas terminée. En conséquence, il fut largement discuté sur la place publique, notamment dans la presse écrite. C'est, rappelons-le, le point de départ de notre recherche. Comment le média a-t-il accompagné les changements qu'a connus la famille ? Comment en a-t-il rendu compte ? Telles étaient nos interrogations. Nous voulions donc, dès le départ, connaître l'ampleur du changement intervenu dans la presse, lieu de discussion et facteur du changement social.

L'originalité de ce mémoire repose, en grande partie, sur sa forme multidisciplinaire. Cet aspect favorise l'atteinte de nos objectifs. En effet, notre étude concerne l'histoire de la presse, la production journalistique, les orientations du média et la qualité du support linguistique. Nous avons pu nous rendre compte de l'existence d'une information rigoureuse et productive. Ce mémoire bénéficie donc d'une grande richesse de contenu. Nous nous sommes inspirée de plusieurs auteurs, mais sans jamais les imiter. Nous avons emprunté les méthodes et les techniques mises au point par Jean De Bonville, auxquelles nous avons ajouté la méthode comparative appliquée à deux journaux, soit *Le Devoir* et *Le Nouvelliste*. L'analyse du corpus d'articles recensés a permis de démontrer les différences qui les marquaient dans le traitement du sujet de la famille, par exemple, le nombre et l'ampleur des articles, la qualité de l'information

même. Nous avons pu constater que la presse demeure une bonne source d'informations sur les débats entourant la famille. Le sujet peut paraître d'intérêt local, car la presse l'insère peu dans une dimension internationale. Puisque les autres ethnies québécoises occupent une faible place dans l'analyse du sujet, nous croyons pouvoir qualifier la presse de « blanche », comme l'affirmait Colette Beauchamp. En effet, nous nous attendions à une mise en perspective plus large, au moins occidentale, surtout de la part du quotidien national, et à un regard moins discret sur les autres situations vécues par l'ensemble de la société québécoise.

Un autre point ressort de l'analyse : la diversité d'origine des points de vue et d'opinions. À cet égard, la presse est un lieu où s'expriment des opinions diverses constamment en lien avec l'actualité. Les années 1970 ne montrent guère d'audace dans l'analyse et le changement en cours depuis au moins une décennie. Il fallait qu'on ait devant soi les conséquences du changement social avant de voir intervenir l'État québécois. Ses mesures ont fait l'objet de nombreuses interventions dans les journaux. La législation étatique, fondée sur des rapports présentés et discutés dans la presse, a bien sûr, donné lieu à des débats dont la trame se lit dans les pages des quotidiens, et ce, davantage dans le journal national que dans le quotidien local, qui pourra apparaître incomplet. Ce qui laisse croire que les lecteurs de la Mauricie doivent recourir à d'autres médias s'ils veulent élargir leurs connaissances.

La presse a changé, tout comme la famille, sommes-nous tentée de dire. Le traitement du sujet a changé également. Le changement continue d'amplifier les connaissances au sujet de la famille, mais aussi au sujet de l'information traitée par la presse écrite. La famille possède plusieurs visages. La presse a modifié sa façon d'interpréter ces diverses facettes. En effet, le langage a changé, le vocabulaire a évolué

et le contenu s'est transformé. On ne parle plus de la famille de la même façon qu'en 1972. Le traitement de l'information s'est enrichi et raffiné.

Nous disposons donc d'un corpus suffisant pour démontrer quel type de presse s'articule dans les articles dépouillés. Nous maintenons que la presse quotidienne constitue une excellente source d'information dans notre société. Cette affirmation comporte néanmoins de nombreuses nuances. En effet, le sujet de la famille québécoise ne s'apparente pas à d'autres sujets qui semblent remplis de lieux communs comme la guerre ou le sport.

La fréquence des sujets se ressemble chez les deux quotidiens. Néanmoins, *Le Devoir* a utilisé plusieurs appellations pour signifier la réalité de l'union libre, par exemple. La plupart n'ont pas été employées dans le journal régional. En général, les deux quotidiens traitent des mêmes situations familiales. La politique familiale semble intéresser davantage les lecteurs du *Devoir*. Les articles portant sur des services, des organismes et de l'aide générale occupent une place importante dans *Le Nouvelliste*. La production annuelle s'amenuise vers le milieu des années 1980. C'est en 1982 qu'une chute s'est amorcée. La demande grandissante d'une politique familiale élaborée par plusieurs instances y est sans doute pour quelque chose dans la remontée journalistique effectuée vers 1985.

Comme nous avons abordé le sujet précédemment dans cette conclusion, Colette Beauchamp affirme que la presse s'adresserait à l'homme blanc, catholique et hétérosexuel. Pour l'ensemble de la période étudiée, la tendance diminuerait quant à affirmer que la presse s'intéresse uniquement à l'homme. Les femmes, au fil des années, sont incluses dans le traitement de la question de la famille. Pour ce qui est de l'homme blanc, l'on s'adresse effectivement aux Québécois et aux Canadiens et ce, des

années 1970 jusqu'en 1995. L'information semble en effet s'adresser aux personnes de race blanche. La presse demeure catholique, et ce, même si la religion fait de moins en moins l'objet d'articles au sein des deux quotidiens. Le discours homosexuel n'est plus aussi marginalisé à l'intérieur de la presse écrite. L'homosexualité prend de l'ampleur en tant que sujet d'intérêt. On parle maintenant, par exemple, des couples homosexuels qui veulent fonder une famille.

Concernant la qualité de la langue, De Bonville, Beauchamp et Godin parlent d'une évolution, mais demeurent prudents quant à leur réflexion à ce sujet. Ils souhaitent une langue journalistique vivante, imagée et moins stéréotypée. Les lecteurs font face à ce que De Bonville appelle un effet de mode. Cet effet entraîne une évolution parmi les termes utilisés, concernant particulièrement le pluralisme des formes de vie familiale.

L'idée que l'on se fait des deux quotidiens de par nos propres expériences et en les « fréquentant » n'est pas tout à fait confortée. Les informations véhiculées au sujet de la famille sont plus avisées à l'intérieur du journal national, mais *Le Nouvelliste* fournit souvent un autre genre d'informations, soit des informations moins formelles et destinées à un public lecteur plus général. Les deux quotidiens s'adressent, au fil du temps, aux femmes et aux homosexuels. Par contre, le lecteur blanc et catholique est toujours visé par l'ensemble des journalistes et des auteurs. Concernant la qualité de la langue, *Le Devoir* ne possède pas une langue aussi élitiste que le laisse entendre sa réputation. Quant au *Nouvelliste*, la langue véhiculée est « correcte ». Les éditoriaux et la une des deux quotidiens publient souvent des articles dont le registre de langue est soutenu, particulièrement dans *Le Devoir*.

L'importance de traiter d'un sujet comme la famille s'inscrit dans la véracité de l'information véhiculée et dans la langue employée par les personnes intéressées. Que ce soit une information relevant de la politique, du droit ou d'un article à valeur de témoignage, la langue doit demeurer vivante et écrite à l'intérieur d'un registre soutenu. Ces deux éléments permettent à la fois de s'intéresser plus facilement à l'article en question, de le lire en entier et de comprendre le contenu tout en effectuant un apprentissage de mots inconnus ou peu utilisés. Peu importe le sujet, journalistes et lecteurs devraient, pour les uns, émettre l'information de cette façon, pour les autres la recevoir et l'assimiler ainsi. Les nombreux changements qu'a connus la famille seraient reflétés de façon d'autant plus avantageuse qu'ils permettraient une compréhension plus tangible pour les lecteurs et le grand public.

Nous ne pouvons nous montrer aussi extrémiste, ni aussi catégorique que le semble la thèse soutenue par Beauchamp. Pourtant, certains de nos exemples ont pu être appliqués à ses propos, de même qu'à ceux de De Bonville et de Godin. Dans l'ensemble, nous croyons que la famille est un sujet qui continuera de traverser les générations. Elle sera toujours d'actualité et suscitera l'intérêt de nombreux auteurs et journalistes.

## BIBLIOGRAPHIE

- AMOSSY, Ruth et Anne HERSCHEBERG PIERROT, *Stéréotypes et clichés*, Paris, Éditions Nathan, 1997, 128 p.
- BEAUCHAMP, Colette, *Le silence des médias*, Montréal, Les Éditions du remue-ménage, 1987, 281 p.
- BOUCHARD, Camil, *Un Québec fou de ses enfants*, rapport du Groupe de travail pour les jeunes, Québec, Ministère de la Santé et des Services sociaux, 1991, 179 p.
- CARISSE, Colette, *La famille : mythe et réalité québécoise*, Québec, Conseil des affaires sociales et de la famille, 1977, 324 p.
- COMITÉ DE LINGUISTIQUE DE LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA, *Faut-il intervenir dans la langue des médias ?* Montréal, Conseil de la langue française, 1985, 98 p.
- CONSEIL DE LA FAMILLE, *Recueil de réflexions sur la stabilité des couples-parents*, Gouvernement du Québec, 1996, 229 p.
- DAIGLE, Gérard, dir. et Guy ROCHER, *Le Québec en jeu. Comprendre les grands défis*, Montréal, Les presses de l'Université de Montréal, 1992, 811 p.
- DANDURAND, Renée B., dir., *Couples et parents des années quatre-vingt*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1987, 284 p.
- DANDURAND, Renée B., *Le mariage en question. Essai sociohistorique*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, (2<sup>e</sup> éd. 1991), 1988, 188 p.
- DANDURAND, Renée B. et Lise SAINT-JEAN, *Des mères sans alliance. Monoparentalité et désunions conjugales*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, (2<sup>e</sup> éd. 1990), 1988, 297 p.
- DE BONVILLE, Jean, *Les quotidiens montréalais de 1945 à 1985 : morphologie et contenu*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1995, 223 p.
- DE BONVILLE, Jean, Florian SAUVAGEAU et Gilles LESAGE, *Les journalistes dans les coulisses de l'information*, Montréal, Québec/Amérique, 1980, 421 p.

- DE BONVILLE, Jean, *Le journaliste et sa documentation : source d'information et habitudes documentaires des journalistes de la presse quotidienne francophone du Québec*, Québec, Éditions Gric, 1977, 236 p.
- DESROSIERS, Hélène, Céline LE BOURDAIS et Karen LEHRHAUPT, *Vivre en familles monoparentales et en familles recomposées : portrait des Canadiennes d'hier et d'aujourd'hui*, Montréal, INRS-Urbanisation, 1994, 62 p.
- DUMONT, Fernand, dir., *La société québécoise après trente ans de changements*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1991, 358 p.
- GAUTHIER, Pierre, *Les nouvelles familles*, Montréal, Les éditions coopératives Saint-Martin, 1986, 135 p.
- GODIN, Pierre, *La lutte pour l'information. Histoire de la presse écrite au Québec*. Montréal, Le Jour, éditeur, 1981, 317 p.
- LAHAISE, Robert, *Le Devoir : reflet du Québec au 20<sup>e</sup> siècle*, Québec, Hurtubise HMH, 1994, 504 p.
- SHORTER, Edward, *Naissance de la famille moderne*, Paris, Éditions du Seuil, 1977, 379 p.
- TAHON, Marie-Blanche, *La famille désinstituée*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1995, 230 p.
- VALOIS, Jocelyne, *Sociologie de la famille au Québec*, Anjou, Centre éducatif et culturel, 1993, 333 p.

### Ouvrages de référence

- DE VILLERS, Marie-Éva, *Multidictionnaire des difficultés de la langue française*, Éditions Québec/Amérique, 1995, 1324 p.
- REY, Alain, *Le Nouveau Petit Robert*, Les dictionnaires Le Robert, 1993, 2467 p.

### Articles

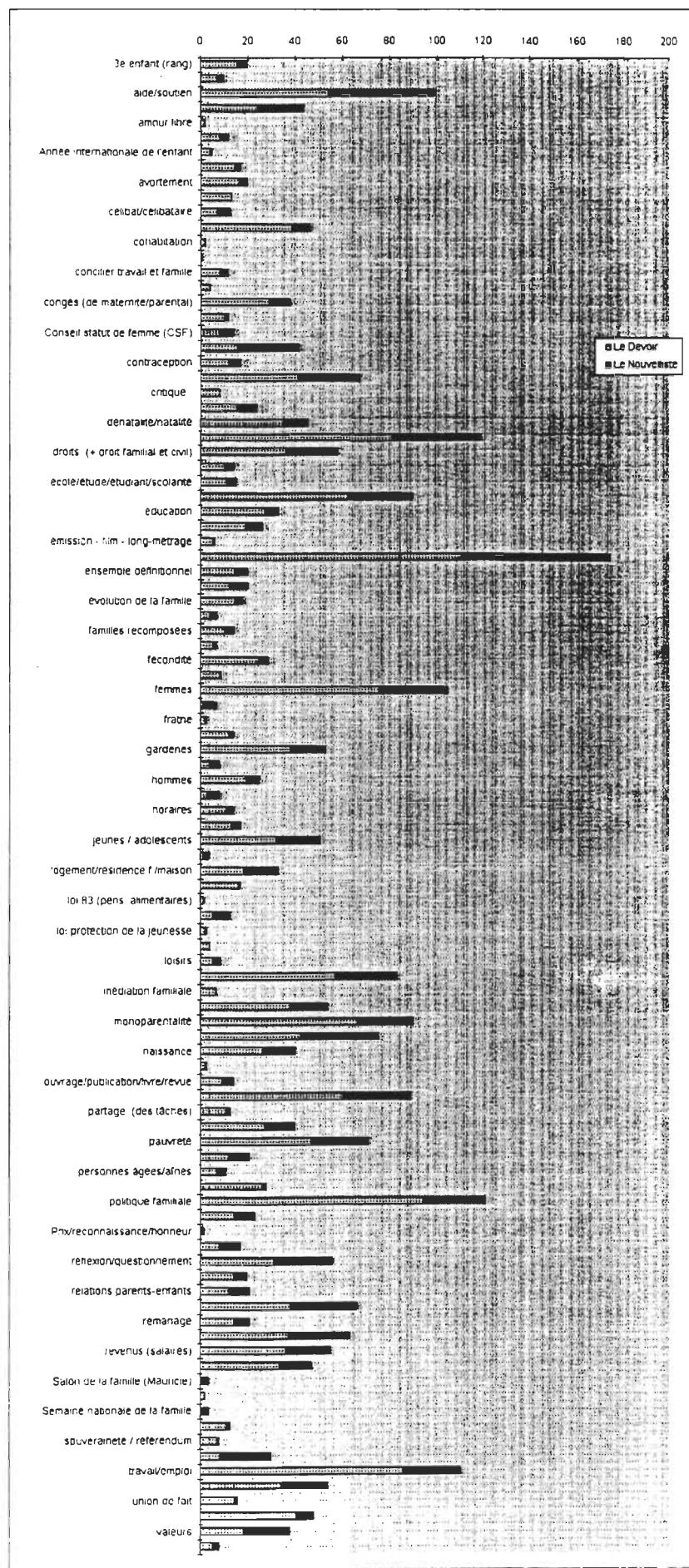
- LEMIEUX, Raymond, « Une louve dans la bergerie », *Vie ouvrière*, mars 1988, p. 9-11.
- RICHARD, Jules, *Communication et information*, 10, 2-3, 1989, p. 227-230.
- THÉRY, Chantal, « L'information d'hommes tenu », *Lettres québécoises*, 50, été 1988, p. 63-64.

*Le Devoir*, du 14 avril 1972 au 18 décembre 1995.

*Le Nouvelliste*, du 13 avril 1972 au 19 décembre 1995.

**Nombre d'articles par sujet**

Sujets	Le Devoir	Le Nouvelliste	TOTAL
3e enfant (rang)	15	5	20
adoption	7	3	10
aide/soutien	54	45	99
allocations familiales	24	20	44
amour libre	2	0	2
Année internationale de la famille	8	4	12
Année internationale de l'enfant	4	1	5
avenir	14	3	17
avortement	16	4	20
CASF (affaires sociales et fam.)	13	0	13
célibat/célibataire	7	6	13
changements/transformations	39	8	47
cohabitation	2	0	2
compagnonnage	1	0	1
concilier travail et famille	8	4	12
concubins / concubinage	4	0	4
conges (de maternité/parental)	29	9	38
conjoints de fait	10	2	12
Conseil statut de femme (CSF)	8	6	14
conséquences	15	21	42
contraception	12	5	17
couple (conjoints, époux)	41	26	67
croque	8	0	8
démographie	15	9	24
dénatalité/natalité	35	11	46
divorce/separation	81	38	119
droits (+ droit familial et civil)	36	22	58
éclatement de la famille	10	4	14
école/étude/étudiant/scolarité	11	4	15
économie	62	28	90
éducation	27	6	33
égalité homme-femme	19	7	26
émission - film - long-métrage	5	1	6
enfants	110	64	174
ensemble définitionnel	14	6	20
Europe et internationale	12	3	20
évolution de la famille	14	4	18
famille traditionnelle	4	3	7
familles recomposées	10	4	14
familles recomposées	5	2	7
fécondité	24	5	29
feminisme	8	1	9
femmes	75	30	105
têtes (Noël, tête des mères...)	1	5	7
fratrie	2	1	3
garde (partage)	12	2	14
garderies	38	15	53
grands-parents	4	4	8
hommes	19	6	25
homosexualité	3	5	8
horaires	11	3	14
immigration (immigrant-ethnie)	13	4	17
jeunes / adolescents	32	19	51
langage/vocabulaire	1	3	4
logement/résidence t /maison	18	15	33
loi 146 (patrimoine familial)	16	1	17
loi 83 (pens alimentaires)	1	1	2
loi 89 (égalité homme-femme)	5	3	13
loi protection de la jeunesse	?	1	3
lois (protoc. résidence familiale)	4	0	4
loisirs	5	4	9
mariage	57	26	83
médiation familiale	6	1	7
mère / maternité	38	16	54
monoparentalité	66	24	90
innovation/organisme/services	42	33	75
naisance	28	14	40
NTR	2	1	3
ouvrage/publication/livre/revue	9	5	14
parents/parentalité/biparentalité	60	29	89
partage (des tâches)	11	2	13
paternité / pères	27	13	40
pauvreté	47	24	71
pensions alimentaires	12	9	21
personnes âgées/aines	7	4	11
pluralisme	26	2	28
politique familiale	94	27	121
population (âge-vieillissement)	14	9	23
Pré/reconnaissance/honneur	1	1	2
psychologie	8	9	17
réflexion/questionnement	31	25	56
relations homme-femme	14	6	20
relations parents-enfants	12	9	21
religion	38	29	66
remaniage	14	7	21
responsabilités / obligations	37	26	63
revenus (salaire)	36	19	55
rôles des acteurs	33	14	47
Salon de la famille (Mauricie)	0	4	4
Salon de la femme	2	0	2
Sémaine nationale de la famille	0	4	4
sexualité	11	2	13
souveraineté / référendum	7	1	8
témoignage	8	22	30
travail/emploi	85	25	110
tribunal/judicat/Code civil/Charte	34	20	54
union de fait	14	2	16
union libre	40	3	43
valeurs	18	20	33
veuvage/deces	5	3	8



## ANNEXE 2

Sujets	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	TOTAL
3e enfant (rang)																									15
adoption																									7
aide/soutien	1		4	4	2			2	2	1	1			1	1	4	1	4	4	9	8	1		4	54
allocations familiales			1					1	3	1				1	1	2	4	2	2	4	1	1			24
amour libre	2																								2
Année intern. de la famille								1	3																8
Année internationale de l'enfant																									4
avenir	1	1						1		1				1	1	1	1	1	1	2		2	1		14
avortement	1	2		2			2	2	2					1	3		4	1	3		2	2			16
CASF (affaires sociales et fam.)														1											13
célibat/célibataire		1					1							1	1	1									7
changements/transformations	2	2					2	2	7	1			1	1	1	4	1	3	1	4	2	2	2	1	39
cohabitation	1																			1					2
compagnonnage	1																								1
concilier travail et famille	1																			1	1	1	1	3	8
concubins / concubinage	1	1					1			1										1					4
congés (de maternité/parental)														4	1	2		3	6	1	4	2	1	4	29
conjoints de fait	1						1							1				6		1	3		2		10
Conseil statut de femme (CSF)								1						1						2					8
conseils/informations	2	2																		4	1		1	3	15
contraception	1							7	2						1	1									12
couple (conjoints, époux)	4		1			1	2	2		1				1	1	3	1	5	3	5	3	2	1	5	41
critique	2							1							1		2	2							8
démographie	2							1	1	2	1						1	2	2		2			1	15
dénatalité/natalité	1	1	4		2		1	1	3	1					2	2	1	2	4	5	3	1		1	35
divorce/séparation	1	1	7	2	3	3	3	12	6	2		2	1	2	5	3	10	3	4	5	3		3		81
droits (+ droit familial et civil)	3	3		1		2		5	2		1	1	2		5	3	3	1	1	2	1				36
éclatement de la famille	2					1								1	1	1	1			1	1	1			9
école/étude/étudiant/scolarité	1	1				2												1	2				1		11
économie	1	1		1	1	1	2		1					1	2	5	4	18	3	7	6	3	3	3	62
éducation	1	1	1	1	1	1	2	2	2		1	1	1	3	1	2	1	2	2					27	
égalité homme-femme	1						1		2	2	1			1		1	6		1	1					19
émission - film - long-métrage	1				1															1	1				5
enfants	1	7	2	1	2	3	4	11	4			1	5	5	4	7	9	4	12	9	4	3	12		110
ensemble définitionnel										1	1			8			1	1							14
Europe / international										1					2					4	2		1	1	12
évolution de la famille	2	1	2		1			1	1				1	1				1		1	1	1			14
famille traditionnelle								1					1	1											4
familles recomposées																		1	3	1					5
familles reconstituées																	1	2	2						5
fécondité	1	1	1					2	3	1		1		2	2	1	2	1	3						24
féminisme									1					2	3	1									8
femmes	1	1	2	2	3	1	4	4	6	2	1		6	5	2	2	11	3	6	6	2	2	3		75
fêtes (Noël, fête des mères...)																									1
fratrie																		1							2
garde (partage)															2	4	2	2	6	2	4	3	3	1	12
garderies	1				1		1										1								38
grands-parents																									4
hommes			1	1		2		1				1		4	2	2		2							19
homosexualité																2		1	2	2	2	2			3
horaires															2			1	2	2	2	2			11
immigration (immigrant-ethnie)			1	1	1	2		1	2	1				3	2	1	1	1	1	2	2	3		13	
jeunes / adolescents	1	1	1	2										3	2	1	1	4	2	4	3	1	2	1	32

**ANNEXE 2**  
Fréquence d'apparition des sujets dans *Le Devoir*

Sujets	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	TOTAL	
langage/vocabulaire			1	1	1	2			1	2				1		1	1	1	4		2			1	1	
logement/résidence f./maison																									18	
loi 146 (patrimoine familial)																									16	
loi 83 (pens. alimentaires)																									1	
loi 89 (égalité homme-femme)																									5	
loi protection de la jeunesse																									2	
lois (protec. résidence familiale)																									4	
loisirs	1		1																						5	
mariage	2		1	4		3		2	9	5	2			2	2	2	4	2	11	2	1		3		57	
médiation familiale																									6	
mère / maternité	1	1	2	2		1	1		2	2				1	2	1	1	3	3	3	1	1	5		38	
monoparentalité	2	1		2	3		3	3	8	4	1			3	3	3	5	6	3	4	5	2	2	3	66	
mouvem./organismes/services	3	2	7	3		1	1	1						2	1	4	1	3	3	5	3	2			42	
naissance									2	2	2						3	1	4	3	3	2	1		26	
NTR														1											2	
ouvrage/publication/livre/revue								1		1				1			1								9	
parents/parentalité/biparentalité	1		1			2	1		3	2	2			4	1	1	5	9	4	6	5	3	4	6	60	
partage des tâches	1	1								1	1			2		1			1	2					11	
paternité / pères			1			1	1	1	1	1				2		2	1	1	2	2	3		2	6	27	
pauvreté	1		2	1		2	2	2	3					1	2		3	4	8	7	1	5	3		47	
pensions alimentaires	1						1		2	1				1	2		1			2	2				12	
personnes âgées/âînés																									7	
pluralisme	1	1		1		1	1		2	1	1			5	2	1	2	3	1	1	3				26	
politique familiale	6	2	6	2	1		2	2	8	3		1	10	7	11	4	7	2	8	4	1	1	6		94	
population (âge-vieillissement)	2							2	1					1		3	1	2	1						14	
prix/reconnaissance/honneur																									1	
psychologie															1										8	
réflexion/questionnement						1		1						3	4	3			1	1	1	2	3		31	
relations homme-femme	1		2	1			3	4	1					1	1	2		1	3	2	1	2			14	
relations parents-enfants										1				1	1	2		2	1	4	1		1		12	
religion	1	3		4			1	2	11	4				2		2	2	1	4		1				38	
remariage									4	3	1				3				1	2					14	
responsabilités / obligations	4	1		1			2	1	3					3	1	1	1	3	1	3	3	3	2	4	37	
revenus (salaires)	1	1				2	1	2						3	4	5	3	3	5	2	1	3			36	
rôles des acteurs	2	1	3		1	2	1	3	2					1	2	1	2	1	4	2	1	1	3		33	
Salon de la famille (Mauricie)																									0	
Salon de la femme			2																						2	
Semaine nationale de la famille																									0	
sexualité							1	1	5	2				1	1	1									11	
souveraineté / référendum																	1	2			2	2			7	
témoignage								1																	8	
travail/emploi	2	3	3	2			2	2	5	1				1	4	2	3	2	9	14	9	9	5	5	2	85
tribunal/juridict./Code civil/Charte	1	3	3	1			2	3	6	2					1	3	1	1	4	2	1				34	
union de fait	1	1	4		1		3	2	3	1				1	1	5	1	1	1	1					14	
union libre	1	1	4		1		1	1	1					1	1	3	1	7	2	5	1	2			40	
valeurs	2		4			1	1	1						1					2	1	3	2			18	
veuvage/décès						1	1		1								1		1					5		

**ANNEXE 3**  
**Fréquence d'apparition des sujets dans *Le Nouvelliste***

Sujets	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	TOTAL
3e enfant (rang)																									5
adoption																									3
aide/soutien	4	2			1		1	1	4	2				1		4	5	6	1		4	5	1	1	3
allocations familiales	1						1		1	2				2		2	1	5	2	1	1	1			20
amour libre																									0
Année intern. de la famille								1																	4
Année internationale de l'enfant																									1
avenir	1						1												1						3
avortement									3												1				4
CASF (affaires sociales et fam.)																									0
célibat/célibataire	1	2							1		1						1								6
changements/transformations							1		1	2	1								2						8
cohabitation																									0
compagnonnage																									0
concilier travail et famille																			2	1					4
concubins / concubinage																									0
congés (de maternité/parental)																1	1	1	2						9
conjoints de fait																									2
Conseil statut de femme (CSF)									1	3								1							1
conseils/informations	1	2		1			1		3	3							1	1	7	3		1	2	1	27
contrception		1								4															5
couple (conjoints, époux)	2	1	2				1		4	2							3	2	3	1					26
critique																									0
démographie	1																1	1	2	3					9
dénatalité/natalité							1		1							1	1	1	1					11	
divorce/séparation	2	1	2		1		1		12	2							1	7	2	2	1	3	1	1	38
droits (+ droit familial et civil)		2	1					2	6	3							1	1	2	1		2	1		22
éclatement								1									1			1					4
école/étude/étudiant/scolarité	2	1							4	4							1	2	3	3	1	2	3	1	3
économie			1						2								1								28
éducation	2		1						3	2							1								6
égalité homme-femme																	1								7
émission - film - long-métrage																		1							1
enfants	3	3	1				1	1	9	5						2	1	8	2	8	3	3	3	2	64
ensemble définitionnel	1								1							1	2								6
Europe / International								2								1			1		1	2			8
évolution de la famille	1			1																		2			4
famille traditionnelle										1							1								3
familles recomposées									1								1		1						4
familles reconstituées																	2								2
fécondité																	1		1		2				5
féminisme																	1								1
femmes	1	4	2			1	1		3	2						1	3	1	3	1	1	4	2		30
fêtes (Noël, fête des mères...)	1								1								3			1					6
fratrie																	1								1
garde (partage)																	1	2	1	5		1	1	1	2
garderies									3							1	2	1		1	1	1	1	15	
grands-parents																1			1						4
hommes	1	1					1			1						1							2		6
homosexualité																	1		1						5
horaires																1		1							3
immigration (immigrant-ethnie)																1	1		1						4

### ANNEXE 3

## ANNEXE 4

### Les signataires des articles du *Devoir*

<b>Signataires</b>	<b>1972</b>	<b>Nombre d'articles</b>	<b>1972</b>
Renée Rowan		2	
Jean-Pierre Proulx		1	

<b>Signataires</b>	<b>1973</b>	<b>Nombre d'articles</b>	<b>1973</b>
Renée Rowan		4	
Jean-Pierre Proulx		1	
Solange Chalvin		2	
Gilles Léveillé		1	
Claude Ryan		1	
Philippe Garigue		1	
Sans signataire		2	

<b>Signataires</b>	<b>1974</b>	<b>Nombre d'articles</b>	<b>1974</b>
Renée Rowan		1	
<b>Michel Bélanger</b>		1	
<b>Claude E. Forget</b> , ministre des Affaires sociales		1	
Monica Townson		1	
Sans signataire		3	

<b>Signataires</b>	<b>1975</b>	<b>Nombre d'articles</b>	<b>1975</b>
<b>Ernest Caparros</b> , professeur, faculté de droit, Université Laval		1	
<b>Paul Carbonneau</b> , notaire		1	
Jean-Paul Dumais		1	
Michel Roy, rédacteur en chef adjoint au Devoir		2	
Solange Chalvin et Clément Trudel		1	
François Barbeau		1	
<b>Assemblée des évêques du Québec</b>		1	
Renée Rowan		1	
Gilles Provost		1	
<b>Aline Guay</b> , présidente, Carrefour des assoc. des familles monoparentales du Québec		1	
Marcel Léger		1	
<b>Roland Gosselin</b>		1	
<b>René Belleville</b>		1	
Sans signataire		4	

Les noms des signataires écrits en caractère gras sont les personnes émettrices d'une lettre d'opinion.

**Les signataires des articles du *Devoir* (suite)**

<b>Signataires</b>	<b>1976</b>	<b>Nombre d'articles</b>	<b>1976</b>
Cité du Vatican		1	
Marie Laurier		1	
<b>Aline Guay</b> , présidente, Carrefour des associations des familles monoparentales du Québec		1	
<b>R. Prince</b>		1	
<b>Denise Laporte-Dubuc</b> , secrétaire générale, Organismes familiaux associés du Québec		1	
Pierre O'Neill		1	
Sans signataire		3	

<b>Signataires</b>	<b>1977</b>	<b>Nombre d'articles</b>	<b>1977</b>
Marie Laurier		1	
Renée Rowan		2	
Afefa Nyuiadzi		1	
Emmanuel-Florian Ndong		1	
Sans signataire		2	

<b>Signataires</b>	<b>1978</b>	<b>Nombre d'articles</b>	<b>1978</b>
Micheline Carrier (collaboration spéciale)		2	
Renée Rowan		2	
Jacques Dufresne		1	
Sans signataire		2	

<b>Signataires</b>	<b>1979</b>	<b>Nombre d'articles</b>	<b>1979</b>
Renée Rowan		3	
Albert Brie		1	
Marie Laurier		1	
Gérard Gauthier (collaboration spéciale)		1	
Micheline Carrier (collaboration spéciale)		1	
<b>René Audet, Claude Valois, André Cimichella, Léonard Crowley, évêques</b>		1	

**Les signataires des articles du *Devoir* (suite)**

<b>Signataires</b>	<b>1980</b>	<b>Nombre d'articles</b>	<b>1980</b>
Micheline Carrier		1	
Patricia Poirier		1	
Denise Robillard		3	
Renée Rowan		3	
Cité du Vatican		3	
Jacques Barnard		1	
Marie Gratton Boucher		1	
Jean-Pierre Proulx		3	
Henri Légaré, archevêque de Grouard-McLennan et vice-président de la Conf. des évêques catholiques du Canada, membre de la délégation canadienne au synode à Rome		1	
Lise Bissonnette		1	
Jean-Paul II		1	
Sans signataire		2	

<b>Signataires</b>	<b>1981</b>	<b>Nombre d'articles</b>	<b>1981</b>
Pierre Lépine, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale du Québec		1	
Denise Robillard		2	
Renée Rowan		7	
Jacques Lizée, secrétaire général, Fédération des unions de fam.		1	
Renée Joyal-Poupart		1	
Paule des Rivières		2	
Jean-Pierre Proulx		1	
Denis Lazure, ministre d'Etat au dévt social		1	
Véra Murray (correspondance particulière)		1	
David J. Roy, médecin et directeur du Centre de bioéthique à l'Institut de recherche clinique de Montréal		1	
Sans signataire		3	

<b>Signataires</b>	<b>1982</b>	<b>Nombre d'articles</b>	<b>1982</b>
Robert Décaray		1	
Guy Dallaire, notaire et étudiant maîtrise, Faculté de droit, Université d'Ottawa		1	
Renée Rowan		1	
Jean-Pierre Proulx		1	

### Les signataires des articles du *Devoir* (suite)

<b>Signataires</b>	<b>1983</b>	<b>Nombre d'articles</b>	<b>1983</b>
Albert Brie		1	
<b>Rollande Allard-Lacerte</b>		1	
<b>Signataires</b>	<b>1984</b>	<b>Nombre d'articles</b>	<b>1984</b>
Marc-Fernand Archambault		1	
Comité épiscopal du laïcat de l'Assemblée des évêques du Québec		1	
<b>Signataires</b>	<b>1985</b>	<b>Nombre d'articles</b>	<b>1985</b>
Renée Rowan		7	
Françoise et Pierre Laplante		1	
Carole Beaulieu		4	
Christiane Bérubé, Nicole Boily, Maurice Champagne-Gilbert, membres du Comité de la consultation sur une politique familiale		1	
<b>Signataires</b>	<b>1986</b>	<b>Nombre d'articles</b>	<b>1986</b>
<b>Pierre Philippe</b>		1	
Jacinthe Tétrault et Yolande Girard		1	
Guy Durand		1	
Lia Lévesque		1	
Marie Laurier		1	
Renée Rowan		1	
Paul-André Comeau, rédacteur en chef du Devoir		1	
Hélène Desrosiers, formation en anthropologie et maîtrise en santé communautaire de l'Université de Montréal		1	
Norman Leavy		1	
<b>Michel Bédard</b> , directeur de l'Analyste et <b>Jacques Henripin</b> , professeur, Université de Montréal		1	

Les noms des signataires écrits en caractère gras sont les personnes émettrices d'une lettre d'opinion.

**Les signataires des articles du *Devoir* (suite)**

<b>Signataires</b>	<b>1987</b>	<b>Nombre d'articles</b>	<b>1987</b>
Marie Laurier		2	
Barbara McDougall, ministre fédérale responsable de Condition féminine (extrait d'une allocution)		1	
Paule des Rivières		1	
Renée Rowan		2	
Suzanne Dansereau		1	
Isabelle Paré		1	
Gilles Lesage		3	
Bernard Descôteaux		3	
Lia Lévesque		1	
Maurice Champagne-Gilbert		1	
Le Monde		1	
Sans signataire		1	

<b>Signataires</b>	<b>1988</b>	<b>Nombre d'articles</b>	<b>1988</b>
Carole Beaulieu		1	
Renée Rowan		2	
Norman Delisle		1	
Gilles Lesage		1	
Isabelle Paré		1	
Paul Cauchon		1	
Robert Marceau, directeur, bureau d'aide juridique		1	
Monique Gagnon-Tremblay, ministre déléguée à la Condition féminine et Robert Dutil, ministre délégué à la famille		1	
<b>Lise Denis</b> directrice générale, Association des centres de services sociaux du Québec		1	

**Les signataires des articles du *Devoir* (suite)**

<b>Signataires</b>	<b>1989</b>	<b>Nombre d'articles</b>	<b>1989</b>
Renée Cloutier		1	
Renée Rowan		1	
Lia Lévesque		3	
Norman Delisle		3	
Gilles Lesage		7	
André Hains		2	
CSF		1	
Benoît Lauzière, directeur du Devoir		3	
Pierre April		1	
Bernard Descôteaux		1	
Sans signataire (PC)		3	
<b>Michel Salmador Louis, sociologue</b>		1	
Paul Cauchon		3	

<b>Signataires</b>	<b>1990</b>	<b>Nombre d'articles</b>	<b>1990</b>
Suzanne Dansereau		1	
Jean-Claude Leclerc		1	
Gilles Lesage		1	
Josée Boileau		1	
Norman Delisle		1	
Isabelle Paré		1	
Jean Francoeur		1	
Michel Venne		2	
Pierre April		1	
Ariane Emond		1	
Sans signataire		3	

### Les signataires des articles du *Devoir* (suite)

<b>Signataires</b>	<b>1991</b>	<b>Nombre d'articles</b>	<b>1991</b>
<b>Marc-André Beauchemin</b>		1	
Isabelle Paré		5	
Ariane Emond		3	
Pierre April		1	
Norman Delisle		1	
Josée Boileau		1	
Paul Cauchon		1	
Jacques Lizée		1	
Claude Daigneault		1	
Manon Cornellier		1	
Rollande Parent		1	
Jean Francoeur		1	
Kirk Lapointe		1	
Jeanne Morazain		1	
Daniel Carignan		1	
Sans signataire		2	

<b>Signataires</b>	<b>1992</b>	<b>Nombre d'articles</b>	<b>1992</b>
Chantal Hébert		1	
Paul Cauchon		7	
Jean Francoeur		5	
Michel Venne		1	
Gilles Lesage		1	
Diane Précourt		1	
Helen Branswell		1	
Danny Vear		1	
Monique Ménard, Centre psycho-social pour enfants et familles d'Ottawa-Carleton		1	
Julie Vaillancourt		1	
Jean-Robert Sansfaçon		1	
Sans signataire		1	

### Les signataires des articles du *Devoir* (suite)

<b>Signataires</b>	<b>1993</b>	<b>Nombre d'articles</b>	<b>1993</b>
Conseil de la famille, Québec		3	
Gilles Lesage		1	
Ministère québécois de la Santé et des Services sociaux		1	
Pierre Cayouette		2	
Isabelle Paré		3	
Michel Venne		1	
Ariane Emond		1	
<b>Carole Gingras</b> , directrice, Service de la condition féminine, FTQ		1	
Guide québécois de la famille, Secrétariat à la famille		1	
Lise Bissonnette		1	
Sans signataire		1	

<b>Signataires</b>	<b>1994</b>	<b>Nombre d'articles</b>	<b>1994</b>
Paul Cauchon		1	
Sortons le Québec de l'appauvrissement, appel des vingt, 1994		1	
Québec		1	
<b>Gail Grant</b> , membre du comité exécutif, Bureau québécois de l'Année internationale de la famille		1	
<b>Fernand Fournier</b>		1	
<b>Denise Chèvrefils</b>		1	
Martine Turenne		1	
Louise Jacques		1	
Michel Dolbec		1	

**Les signataires des articles du *Devoir* (suite)**

<b>Signataires</b>	<b>1995</b>	<b>Nombre d'articles</b>	<b>1995</b>
Conseil de la famille, Québec		11	
Michel Venne		1	
<b>Richard Sarrasin</b> , vice-président, secr. Regroupement inter-organismes pour politique familiale au Québec		1	
Normand Baillargeon, prof, départ. Sc. éducation, UQAM		1	
<b>Colette Lanthier</b> , docteure en psycho-biologie génétique et comparative, secrétaire exécutive de l'Organisation mondiale pour l'éducation préscolaire (OMEP Canada), membre de la ligue de l'Action nationale politique de la petite enfance		1	
Caroline Montpetit		3	
Lise Bissonnette		2	
Jean Pichette		1	
<b>Nicole Brais</b> , étudiante doctorat en géographie, Université Laval		1	
Sans signataire		2	

Les noms des signataires écrits en caractère gras sont les personnes émettrices d'une lettre d'opinion.

## ANNEXE 5

### *Les signataires des articles du *Nouvelliste**

<b>Signataires</b>	<b>1972</b>	<b>Nombre d'articles</b>	<b>1972</b>
Doris Hamel		1	
Sans signataire		3	

<b>Signataires</b>	<b>1973</b>	<b>Nombre d'articles</b>	<b>1973</b>
Doris Hamel		2	
Pierre Leroux		1	
Paul-Henri Casgrain		1	
Raymonde Blais		1	
Sans signataire		6	

<b>Signataires</b>	<b>1974</b>	<b>Nombre d'articles</b>	<b>1974</b>
Sans signataire		4	

<b>Signataires</b>	<b>1975</b>	<b>Nombre d'articles</b>	<b>1975</b>
Doris Hamel		1	
Sans signataire		3	

<b>Signataires</b>	<b>1976</b>	<b>Nombre d'articles</b>	<b>1976</b>
<b>Denise Laporte-Dubuc</b> , présidente des Organismes familiaux associés du Québec		1	
Sans signataire		1	

<b>Signataires</b>	<b>1977</b>	<b>Nombre d'articles</b>	<b>1977</b>
Sans signataire		1	

<b>Signataires</b>	<b>1978</b>	<b>Nombre d'articles</b>	<b>1978</b>
<b>Organismes familiaux associés du Québec</b>		1	
Michelle Guérin		1	

<b>Signataires</b>	<b>1979</b>	<b>Nombre d'articles</b>	<b>1979</b>
<b>Paul Lachance</b>		1	
Michelle Guérin		1	
Sans signataire		1	

Les noms des signataires écrits en caractère gras sont les personnes émettrices d'une lettre d'opinion.

**Les signataires des articles du *Nouvelliste* (suite)**

<b>Signataires</b>	<b>1980</b>	<b>Nombre d'articles</b>	<b>1980</b>
Claude Bruneau		1	
Yves Dostaler		1	
<b>Jean Vigneault, La Tribune</b>		1	
<b>Raymond Pagé, Le Dynamique</b>		1	
Berthold Lévesque		1	
Royal Saint-Arnaud		1	
Michelle Guérin		1	
Cité du Vatican		1	
Doris Hamel		1	
Sans signataire		11	

<b>Signataires</b>	<b>1981</b>	<b>Nombre d'articles</b>	<b>1981</b>
Doris Hamel		3	
Bernard Racine		1	
Michelle Guérin		2	
Royal Saint-Arnaud		1	
Sans signataire		3	

<b>Signataires</b>	<b>1982</b>	<b>Nombre d'articles</b>	<b>1982</b>
Sans signataire		1	

<b>Signataires</b>	<b>1985</b>	<b>Nombre d'articles</b>	<b>1985</b>
<b>Denise Laporte-Dubuc</b>		1	
Doris V. Hamel		1	
Sans signataire		1	

<b>Signataires</b>	<b>1986</b>	<b>Nombre d'articles</b>	<b>1986</b>
Claude Bruneau		1	

<b>Signataires</b>	<b>1987</b>	<b>Nombre d'articles</b>	<b>1987</b>
Claude Bruneau		2	
Brigitte Trahan		4	
Ann Boisvert		1	
<b>Roger Dubois</b>		1	
Louise Plante		3	
Lia Lévesque		1	
<b>Martine Lafarge, Trois-Rivières-Ouest</b>		1	

**Les signataires des articles du *Nouvelliste* (suite)**

<b>Signataires</b>	<b>1988</b>	<b>Nombre d'articles</b>	<b>1988</b>
Norman Delisle		1	
Louise Plante		1	
Doris V. Hamel		5	
<b>Richard Martin</b> , Mouvement québécois des camps familiaux		1	
Sans signataire		1	

<b>Signataires</b>	<b>1989</b>	<b>Nombre d'articles</b>	<b>1989</b>
Brigitte Trahan		2	
Suzanne Dansereau		1	
<b>François Guillemette</b>		1	
Jean-Marc Beaudoin		1	
Bernard Racine		1	
Louise Plante		6	
Claude Bruneau		1	
Doris V. Hamel		1	
Mario Gilbert		1	
Sans signataire		3	

<b>Signataires</b>	<b>1990</b>	<b>Nombre d'articles</b>	<b>1990</b>
Brigitte Trahan		1	
Guy Veillette		4	
Michel Cloutier		2	
Rollande Parent		1	
Louise Plante		1	
<b>Denis Baribeau</b>		1	
Sans signataire		2	

<b>Signataires</b>	<b>1991</b>	<b>Nombre d'articles</b>	<b>1991</b>
Mario Dubois		1	
Rollande Parent		1	
<b>Mario Dumas</b>		1	
<b>Françine Richard</b>		1	

**Les signataires des articles du *Nouvelliste* (suite)**

<b>Signataires</b>	<b>1992</b>	<b>Nombre d'articles</b>	<b>1992</b>
Isabelle Légaré		2	
Hughette Young (Ottawa PC)		1	
Bernard Champoux		1	
Claude Bruneau		1	
Sans signataire		1	

<b>Signataires</b>	<b>1993</b>	<b>Nombre d'articles</b>	<b>1993</b>
Bob Cox (Ottawa, PC)		1	
Katia Gagnon		1	
Norman Delisle		1	
Réal Gélinas, c.m.a. (comptable)		1	
Mélanie Bourbeau, Karine Piché		1	
Isabelle Légaré		1	
Michelle Lamarre		1	
Royal Saint-Arnaud		6	
Claude Bruneau		1	
Ginette Gagnon		1	
Suzanne Gendron		1	
Linda Corbo		1	
Guy Veillette		1	
Nancy Massicotte		1	
Sans signataire		1	

<b>Signataires</b>	<b>1994</b>	<b>Nombre d'articles</b>	<b>1994</b>
Claude Bruneau		1	
Michel Hébert (Ottawa, PC)		1	
Ginette Gagnon		1	
Isabelle Légaré		1	
Linda Corbo		1	

<b>Signataires</b>	<b>1995</b>	<b>Nombre d'articles</b>	<b>1995</b>
André Mercier		1	
Services à la famille Canada		1	
Ginette Gagnon		2	
Louise Plante		1	
Marcel Aubry		1	
Sans signataire		1	